

# SÉNAT

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.  
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :  
DIRECTION : (1) 40-58-75-00  
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-18

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

## COMPTE RENDU INTÉGRAL

37<sup>e</sup> SÉANCE

**Séance du samedi 3 décembre 1988**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. ETIENNE DAILLY

1. **Procès-verbal** (p. 2145).
2. **Candidatures à une commission mixte paritaire** (p. 2145).
3. **Loi de finances pour 1989.** - Suite de la discussion d'un projet de loi.

#### Industrie et aménagement du territoire

##### IV. - Tourisme (p. 2145)

MM. Olivier Stirn, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du tourisme ; Roger Chinaud, rapporteur spécial de la commission des finances ; Paul Malassagne, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Christian Bonnet, Daniel Millaud, Stéphane Bonduel, Gérard Larcher, Marc Bœuf, Robert Pagès, Xavier de Villepin, Georges Mouly.

4. **Nomination de membres d'une commission mixte paritaire** (p. 2156).

*Suspension et reprise de la séance* (p. 2156)

### PRÉSIDENTE DE M. JEAN CHÉRIOUX

5. **Loi de finances pour 1989.** - Suite de la discussion d'un projet de loi.

#### Industrie et aménagement du territoire

##### IV. - Tourisme (*suite*) (p. 2156)

MM. Jacques Oudin, Marcel Vidal, le ministre délégué.

Le vote des crédits des titres III et IV est réservé.

Sur les crédits du titre V (p. 2162)

Amendement n° II-15 de la commission des finances. - MM. le rapporteur spécial, le ministre délégué, Robert Laucournet, Jacques Oudin, Stéphane Bonduel. - Adoption.

Le vote des crédits modifiés est réservé.

Sur les crédits du titre VI (p. 2165)

Amendement n° II-16 de la commission des finances. - Adoption.

Le vote des crédits modifiés est réservé.

### III. - Commerce et artisanat (p. 2165)

MM. François Doubin, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du commerce et de l'artisanat, René Ballayer, rapporteur spécial de la commission des finances ; Philippe François, en remplacement de M. Raymond Brun, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Edouard Le Jeune, Georges Mouly, Robert Laucournet.

### PRÉSIDENTE DE M. ETIENNE DAILLY

MM. Robert Pagès, Guy Besse, le ministre délégué.

Le vote des crédits est réservé.

Article 67. - Adoption (p. 2181)

#### Commerce extérieur (p. 2181)

MM. Jean-Marie Rausch, ministre du commerce extérieur ; Tony Larue, rapporteur spécial de la commission des finances ; Marcel Daunay, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 2185)

MM. Jacques Oudin, Robert Laucournet, Robert Pagès, Jean Boyer, Xavier de Villepin, le ministre, Jacques Habert, le rapporteur pour avis.

Le vote des crédits est réservé.

6. **Ordre du jour** (p. 2195).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL.

## PRÉSIDENCE DE M. ÉTIENNE DAILLY,

vice-président

La séance est ouverte à onze heures cinq.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

### PROCÈS-VERBAL

**M. le président.** Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

### CANDIDATURES

#### A UNE COMMISSION MIXTE PARITAIRE

**M. le président.** M. le président a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions, restant en discussion, du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter le Sénat à désigner ses représentants à cet organisme.

« J'adresse ce jour à M. le président de l'Assemblée nationale une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« Signé : Michel Rocard »

J'informe le Sénat que la commission des affaires sociales m'a fait connaître qu'elle a procédé à la désignation des candidats qu'elle présente à cette commission mixte paritaire.

Cette liste a été affichée et la nomination des membres de cette commission mixte paritaire aura lieu conformément à l'article 9 du règlement.

3

### LOI DE FINANCES POUR 1989

#### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1989, adopté par l'Assemblée nationale. [Nos 87 et 88 (1988-1989).]

## Industrie et aménagement du territoire

### IV. - TOURISME

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire : IV. - Tourisme.

La parole est à M. le ministre.

**M. Olivier Stirn, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du tourisme.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je suis heureux ce matin de présenter au Sénat le budget du ministère du tourisme. Il traduit une volonté politique : donner au tourisme une place probablement plus importante que celle qu'il occupait précédemment.

En effet, un ministère délégué au tourisme a été créé. Cette novation est justifiée par le poids économique croissant du tourisme et par les perspectives qu'il offre. Permettez-moi de vous citer à cet égard quelques chiffres significatifs.

En termes d'emploi : le tourisme a créé environ 50 000 emplois depuis deux ans, ce qu'aucune autre industrie n'a fait. Si une politique touristique vigoureuse est menée au cours des prochaines années, ce sont 100 000 emplois qui pourraient encore être créés dans les trois ans à venir.

En termes de chiffre d'affaires - il est à l'heure actuelle de 480 milliards de francs - le poids du tourisme équivaut à celui de l'agriculture dans l'économie française.

Enfin, en termes de balance des paiements, le tourisme devrait rapporter, en 1988, 23 milliards de francs, ce qui correspond à ce que rapporte l'agriculture ou l'industrie automobile. Ce chiffre peut être encore amélioré si les recettes touristiques augmentent de 73 milliards à 100 milliards de francs, ambition qui me paraît raisonnable.

Bref, que ce soit en termes d'emploi, de balance des paiements ou de chiffre d'affaires, le tourisme représente aujourd'hui un secteur extrêmement important dans l'économie française et des perspectives d'amélioration s'offrent à nous.

En effet, ce sont dans le monde 350 millions d'hommes qui font chaque année du tourisme d'un pays à l'autre. D'après les perspectives d'évolution, ce chiffre pourrait être porté à 500 millions à la fin du siècle, compte tenu de la facilité croissante des transports et de l'amélioration du niveau de vie de certains pays.

Le budget du tourisme en tient compte dès cette année, puisqu'il augmente - vous l'avez remarqué - de 15,7 p. 100. L'effort principal porte sur un domaine où précisément l'Etat doit intervenir : la promotion de la France à l'extérieur. En effet, les professionnels ne peuvent pas la réaliser seuls et, de plus, nous étions en retard par rapport à nos principaux concurrents. L'Etat a donc doublé ses crédits dans le budget qui vous est proposé. Parallèlement, les professionnels et les régions ont également augmenté leur effort à cette fin.

Si vous acceptez le budget du ministère du tourisme, on peut dire qu'en 1989 la promotion française sera assurée trois fois plus qu'en 1988. Cet effort important non seulement nous remet au niveau de nos principaux concurrents, mais devrait encore nous permettre de faire mieux connaître à l'avenir nos possibilités touristiques et, par conséquent, d'accueillir des touristes supplémentaires.

Cette année, le tourisme étranger, qui représente désormais 30 p. 100 de notre chiffre d'affaires touristique, a atteint un nombre record : 37 millions environ de visiteurs, dont 85 p. 100 d'Européens. De ce fait, la promotion à l'extérieur portera essentiellement sur sept pays, dont cinq européens : la République fédérale d'Allemagne, qui nous a déjà envoyé cette année 9 500 000 touristes, la Grande-Bretagne -

6 500 000, l'Italie et l'Espagne, qui sont avec la France les principaux pays touristiques en Europe, les Pays-Bas et, enfin, deux pays extérieurs à la Communauté : le Japon et les Etats-Unis, dont le nombre des touristes a également augmenté cette année.

Un autre effort devra, au cours de l'année 1989, porter sur la formation des professionnels du tourisme. A cet égard, je travaille avec les ministres de l'éducation et du travail pour « mettre à plat » les formations concernées et prévoir un plan de relance dans le courant de l'année prochaine.

Bien entendu, l'effort doit également porter sur l'amélioration du produit touristique lui-même, qui dépend non seulement des professionnels du tourisme, mais encore de l'Etat, des régions, des départements et des villes, qui prennent de plus en plus conscience de l'importance que peut avoir le tourisme dans l'économie française.

Un effort particulier doit enfin être entrepris en faveur du tourisme que l'on qualifie de « social ». Le tourisme associatif, qui compte 800 000 lits en France, est ancien et a besoin d'un plan de modernisation. J'ai demandé et obtenu du ministère du budget, pour aider les associations à se rénover, que l'on porte les crédits à 17,7 millions de francs. L'Assemblée nationale a bien voulu, sur ces réserves, m'accorder 7 millions de francs supplémentaires à cet effet.

Nous allons donc être en mesure d'amorcer un plan de modernisation de ce tourisme associatif. Cela me paraît nécessaire et permettra - hors du tourisme économique ou commercial - à de nombreux Français de passer des vacances soit en France métropolitaine, soit dans les départements et territoires d'outre-mer, et cela dans des conditions de prix tout à fait acceptables.

Pour terminer, je ferai deux observations.

Tout d'abord, le tourisme d'aujourd'hui devient européen. En effet, sur les 350 millions de touristes internationaux, deux tiers sont européens et 85 p. 100 d'entre eux - je le disais tout à l'heure - viennent de la Communauté. Nous avons donc pris l'initiative - c'est nouveau - d'organiser régulièrement des rencontres entre ministres européens du tourisme.

La première s'est tenue en France voilà quelques semaines, la prochaine aura lieu à Bruxelles, le 14 décembre, d'autres enfin, seront organisées pendant les présidences espagnole puis française, l'année prochaine.

La dimension européenne permet d'ailleurs aux touristes de la Communauté de créer véritablement, de construire l'Europe. Chaque année, nous recevons désormais près de 10 millions d'Allemands, entre 3 et 4 millions d'Italiens, de Belges, de Hollandais, près de 6,5 millions de Britanniques ; ce sont des peuples entiers qui se déplacent ainsi et qui construisent réellement l'Europe.

Dernière observation, les Français n'ont pas suffisamment conscience - je parle de l'opinion publique profonde - de l'importance que revêt désormais, en termes de perspectives et, déjà, de poids réel, le tourisme dans l'activité nationale. Cet état d'esprit entraîne quelquefois une insuffisance dans la qualité de l'accueil car, ne mesurant pas ce que les touristes leur apportent dans leur vie quotidienne, en termes d'emplois, de rentrée de devises, de rentrées fiscales, les Français ne leur accordent pas toujours l'attention qui serait souhaitable.

Je pense que les sénateurs, compte tenu de leur implantation profonde, dans les petites communes notamment, peuvent aider à faire prendre conscience de cette importance du tourisme dans l'économie française, avec ses perspectives d'emplois très variés, depuis le garçon de café jusqu'au cadre qui dirige une station. Il y a place pour des emplois très intéressants dans ce domaine et il est probable qu'il s'en créera encore 100 000 dans les trois années qui viennent.

L'ensemble du pays doit faciliter l'accueil des touristes, non seulement des Français se rendant d'une région à une autre, mais aussi, bien entendu, de tous ceux qui viennent de l'étranger, notamment du continent européen, et qui contribuent à renforcer nos atouts dans des domaines où nous avons encore des faiblesses, l'emploi et la balance des paiements notamment. Le tourisme apporte sa pierre à l'édifice.

Le budget qui vous est proposé, mesdames, messieurs les sénateurs, témoigne de la volonté du Gouvernement de donner son importance à cette pierre. J'espère que le Sénat lui réservera un bon accueil et que, par la suite, les sénateurs

useront de leur influence et de leur talent pour expliquer à tous les élus et, à travers eux, à toute la population ce que l'on peut tirer du tourisme aujourd'hui et dans les années qui viennent. (*Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur les travées de la gauche démocratique et de l'union centriste.*)

**M. le Président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Roger Chinaud, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget du tourisme pour 1989 atteint 343,6 millions de francs, en augmentation de 15,6 p. 100 par rapport à 1988. Cette progression - la plus forte de l'ensemble du budget - illustre la priorité accordée à un secteur dont le chiffre d'affaires représente 7,4 p. 100 du produit intérieur brut, soit l'équivalent du bâtiment et des travaux publics, et qui emploie plus de 800 000 salariés, même si le budget du tourisme ne représente encore que moins de 0,03 p. 100 du budget de l'Etat.

Vous trouverez dans les rapports écrits tous les éléments chiffrés nécessaires à la compréhension des évolutions des différents crédits. Je limiterai donc mon intervention à l'énoncé des principales observations que ce budget peut inspirer.

Ces observations peuvent être regroupées en trois idées.

Première idée : ce budget s'inscrit dans le contexte de l'arrêt de la dégradation du solde touristique français.

Deuxième idée : il traduit un effort en faveur de la promotion des produits touristiques et de la formation professionnelle dans le domaine du tourisme.

Troisième idée : malgré la progression très importante des crédits, ce budget soulève un certain nombre d'interrogations.

Première idée, donc : l'arrêt du recul de la France comme destination touristique.

La France a vécu le début des années quatre-vingts avec l'illusion d'un solde touristique très excédentaire et en pleine expansion. Il n'est pas inutile de rappeler que la contribution de la ligne « voyages » de la balance des paiements à l'équilibre des échanges de biens et services n'a cessé de s'accroître jusqu'en 1985, année où le solde touristique, a atteint le niveau record de 30,4 milliards de francs, soit près de 80 p. 100 du solde excédentaire des services.

Depuis lors, les résultats sont en recul, 1987 ayant marqué une nouvelle baisse de notre excédent touristique, qui ne s'est élevé qu'à 20,3 milliards de francs.

Depuis 1984, la France est passée de la deuxième à la quatrième place comme destination touristique. Outre une concurrence redoublée de nos voisins européens - notamment l'Espagne - ce recul traduit une plus grande mobilité de nos clientèles européennes traditionnelles et une moindre fréquentation américaine liée à la baisse du dollar ainsi, faut-il le rappeler, qu'à la vague de terrorisme de 1986.

Heureusement, 1988 devrait marquer une reprise du tourisme français, la balance touristique pouvant cette année s'élever à 22 milliards de francs, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir.

Ce résultat est dû au retour des étrangers qui boudaient notre pays depuis deux ans. Si la clientèle européenne augmente rapidement - vous y avez fait allusion - le nombre des Américains ayant visité notre pays cette année atteindra deux millions, et la France demeure la première destination européenne des Japonais.

De ces chiffres satisfaisants, obtenus notamment grâce à une meilleure diffusion du tourisme sur l'ensemble du territoire, toutes les régions françaises en ont profité. Ils devront toutefois être confirmés à l'avenir.

Je tiens à souligner en particulier deux points : d'une part, la balance touristique française reste très dépendante de l'évolution du dollar ; d'autre part, le problème des visas n'est pas encore parfaitement surmonté, et j'espère, monsieur le ministre que vous nous en direz un mot.

Certes, l'effet qu'a eu en 1986 l'instauration de visas obligatoires pour les ressortissants des pays autres que les Etats de la C.E.E. et la Suisse s'estompe peu à peu. Mais, outre le fait que ces visas ne sont pas gratuits, ils continuent d'avoir deux inconvénients : d'abord, ils interdisent pratiquement les « sauts de puce » de touristes venus dans un autre pays européen et qui souhaiteraient effectuer un séjour de deux ou

trois jours en France ; ensuite, ils entravent le développement des tours comprenant la France parmi les étapes prévues. Or il faut savoir que cette forme de voyage représente la moitié des séjours des Américains.

Je crois par conséquent que, si les visas sont pérennisés, comme cela semble devoir être le cas - mais peut-être nous direz-vous le contraire, monsieur le ministre - un effort important en matériel, notamment informatique, et en personnel doit être fait afin d'améliorer la qualité du service en vue de la distribution des visas.

C'est à cette condition que pourra être rempli l'objectif fixé par les pouvoirs publics de dégager un excédent régulier de 30 milliards de francs au titre de la balance touristique et de créer 100 000 emplois dans un délai de trois ans dans ce secteur.

Ce double défi suppose également une intensification de l'effort fait en faveur de la promotion des produits touristiques français.

J'en arrive donc à ma deuxième idée, qui est de souligner - pour s'en féliciter - la poursuite de la politique menée l'année passée déjà en ce domaine, en particulier à l'initiative de votre commission des finances.

En 1989, les crédits de propagande touristique affectés aux bureaux à l'étranger augmenteront de 30 millions de francs. Au total, les crédits disponibles pour les actions de promotion atteindront l'année prochaine 63 millions de francs. Cette remise à niveau permettra à la France de se rapprocher enfin de l'effort fait par la Grande-Bretagne ou l'Italie.

Mais, surtout, cette augmentation de crédits produira deux effets cumulatifs : un effet de seuil, car, dans de nombreux pays, les sommes disponibles jusqu'ici ne permettaient pas de mener une véritable campagne de promotion permanente et diversifiée dans ses supports. A cet égard, je me permets de vous indiquer, à titre d'exemple, que les crédits alloués aux pays cibles définis dans le plan marketing mis en œuvre par la Maison de France l'année dernière passeront de 8 à 14,5 millions de francs en ce qui concerne les Etats-Unis, de 5 à 8 millions de francs pour la République fédérale d'Allemagne et de 3 à 8 millions pour le Royaume-Uni. Par ailleurs, cette progression produira un effet d'entraînement pour les régions françaises, dont les initiatives seront mieux coordonnées, grâce à la création, avec leur accord, de comptes en francs auprès des payeurs de chaque ambassade de France afin de collecter les fonds qu'elles souhaiteront consacrer à leur propre promotion sur les différents marchés.

J'ajoute que la Maison de France verra ses moyens augmenter de 13,5 p. 100 en 1989 et qu'aucune ouverture ou fermeture de bureaux à l'étranger n'est prévue l'année prochaine.

Mais faire venir les étrangers n'est pas tout. Encore faut-il les accueillir convenablement. Dans ce domaine, beaucoup reste à faire, malgré les campagnes lancées en 1988 afin d'améliorer la qualité de l'accueil, souvent considéré comme le point faible du tourisme français.

Je me félicite, de ce point de vue, de la priorité accordée dans le budget du tourisme au développement de la formation. Trop souvent, les formations de base sont insuffisantes, la formation permanente inadaptée et l'organisation de l'activité peu rationnelle. Un certain nombre des actions entreprises sont, bien sûr, précisées dans les rapports écrits. Il faut chercher en priorité à sensibiliser les intermédiaires qui sont en contact avec les touristes, comme les agents des douanes, formés depuis peu à l'accueil des touristes aux frontières, ou, dans certaines villes, les chauffeurs de taxi, initiés à l'histoire locale et au patrimoine.

Plus largement, je crois qu'il faut envisager une réforme d'ensemble de la formation dans le secteur du tourisme, où la plupart des emplois restent sous-qualifiés. Un projet de loi devrait être prochainement élaboré afin de donner, en particulier, un statut aux agences de voyages. Pourriez-vous nous en dire plus ?

Ces agences me fournissent une transition pour évoquer quelques interrogations que suscite ce budget pour l'avenir.

En effet, sur les 3 000 points de vente dont dispose la France, 1 000 agences sont appelées à disparaître lors de l'ouverture du grand marché intérieur européen le 1<sup>er</sup> janvier 1993. On peut redouter que les quelque 200 entreprises qui se partagent en France le marché de la production de voyages n'aient alors de grandes difficultés à faire face à une

concurrence - notamment britannique et allemande - nettement mieux préparée. A cet égard, je ne citerai qu'un chiffre : en 1986, les quatre premiers tour-opérateurs nationaux ne traitaient que 29 p. 100 de la demande en France contre près de 80 p. 100 en République fédérale d'Allemagne. Une concentration est donc inévitable.

Une autre interrogation pour l'avenir est relative à la poursuite de la politique d'aide au tourisme familial et associatif, dont les crédits diminuent fortement en 1989 comme en 1988, même si ces crédits sont affectés dorénavant davantage à la modernisation et à la réhabilitation des villages de vacances qu'à la construction de nouveaux équipements.

Enfin, permettez-moi de relever une incertitude et d'exprimer un regret.

L'incertitude, tout d'abord, concerne le financement des futurs contrats de plan, dont les crédits sont reconduits à l'identique en 1989.

Le regret, ensuite, c'est de voir que la préparation du bicentenaire de la Révolution française témoigne d'un grand manque d'organisation du secteur du tourisme en France. A moins d'un an des festivités, alors que vous insistez, monsieur le ministre, sur votre volonté de faire de cet événement un produit touristique majeur, aucun programme n'est réellement prêt, au moment où les réservations devraient être bouclées.

Pour terminer, je dirai quelques mots des modifications apportées par l'Assemblée nationale en seconde délibération. Dans l'ensemble, j'observe que ces modifications vont dans le sens préconisé par la commission des finances du Sénat, c'est-à-dire vers l'utile renforcement des crédits consacrés au tourisme social ou associatif.

Néanmoins, je suis conduit à préciser que plusieurs crédits supplémentaires encourageront certains travers du budget du tourisme : ainsi, monsieur le ministre, les crédits d'études du chapitre 56-01 ont été majorés, à l'Assemblée nationale, de 112 000 francs, alors qu'ils avaient déjà connu une hausse de près de 17 p. 100 en loi de finances initiale. Je vous invite, mes chers collègues, à vous reporter aux pages 16 et 17 du rapport écrit que j'ai l'honneur de présenter au nom de la commission des finances : vous y constaterez quelles sont les nombreuses déviations dans ce domaine. Est-il vraiment utile de dépenser 112 000 francs supplémentaires ?

**M. Christian Bonnet.** Sûrement pas !

**M. Roger Chinaud, rapporteur spécial.** De même, il nous est proposé de financer l'aménagement d'un plan d'eau au titre des opérations expérimentales ou innovantes. Je ne vois pas très bien en quoi un tel aménagement est expérimental ou innovant ! Au demeurant, j'ai appris l'existence de ce plan d'eau par surprise. Mais je ne doute pas que, si vous nous en parlez, la localisation de cette opération nous permettra de comprendre son caractère innovant.

Afin de ne pas retomber dans les errements passés - qui, je m'en félicite, ont nettement tendance à diminuer depuis quelques années - la commission des finances vous proposera donc, mes chers collègues d'adopter le budget du tourisme sous réserve de l'adoption de deux amendements auxquels je viens de faire allusion et qui tendent à supprimer des crédits supplémentaires qui ne nous paraissent guère inspirés par le souci du développement du tourisme.

Vous me permettez, mes chers collègues, d'ajouter que, en supprimant, au moment de la discussion de la deuxième partie de la loi de finances, un certain nombre de crédits supplémentaires, nous sommes, en ce qui nous concerne, dans la pleine logique du vote que nous avons exprimé lors de l'examen de la première partie de ladite loi de finances. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Paul Malassagne, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est avec satisfaction qu'aujourd'hui, en présentant, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, le projet de budget du tourisme, je salue, enfin, un ministre qui participe à chaque conseil des ministres en tant que ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Nous en avions souligné plusieurs fois la nécessité.

Espérons maintenant que la prochaine étape débouchera sur une structure à compétence interministérielle, car, malheureusement, la dispersion des crédits est toujours très réelle !

Votre projet de budget pour 1989, monsieur le ministre, bien qu'encore très faible augmente de 15,6 p. 100 en francs courants par rapport à celui de 1988, comme vient de le souligner mon collègue et ami M. Chinaud. Sa principale priorité concerne la promotion touristique de la France à l'étranger. Ainsi sont confirmées les actions entreprises par votre prédécesseur, et nous nous en réjouissons.

Je relève que 30 millions de francs supplémentaires seront mis à la disposition des services officiels du tourisme français à l'étranger et que 3 millions de francs majoreront la subvention de fonctionnement de la Maison de France créée l'an dernier. Par ailleurs, 500 000 francs seront destinés à accélérer la réalisation d'une enquête aux frontières sur les flux touristiques des étrangers venant en France.

Il faut toutefois être conscient du fait que les crédits de promotion restent encore faibles comparativement à ceux des autres pays européens.

Si un effort devait être fait sur la promotion, compte tenu des mauvais résultats des dernières saisons, nous regrettons que soient sacrifiés les crédits destinés aux contrats de plan avec les régions, qui demeurent inchangés par rapport à 1988, alors que la demande sera en forte augmentation.

Dans le même temps, n'oublions pas que les crédits du F.I.A.T. et du F.I.D.A.R. baissent respectivement de 20 p. 100 et de 40 p. 100 dans le projet de budget de l'aménagement du territoire. Je note que, fort heureusement, une relative majoration des crédits du F.I.D.A.R. a été obtenue lors de la deuxième délibération à l'Assemblée nationale ; elle ne répondra pourtant pas entièrement aux demandes des régions.

Comment le tourisme rural pourra-t-il être aidé, dans ces conditions ? De la même manière, comment comptez-vous faire face à la situation catastrophique du tourisme familial et associatif, monsieur le ministre, en particulier - j'insiste sur ce point - à la détresse des équipements des villages de vacances ? Vos crédits sont en baisse, alors que 30 p. 100 de ce patrimoine a été estimé « non récupérable ». Pourtant la demande demeure forte !

Ayant parlé de promotion, je n'aurai garde d'oublier la question de la prise en compte du thermalisme comme un nouveau produit touristique, d'autant plus qu'un sondage montre que 65 p. 100 des Français croient aux bienfaits des cures.

Je pense donc que tourisme et thermalisme sont complémentaires et qu'au travers du soutien au thermalisme, en tant que thérapeutique, il faut promouvoir l'idée d'un tourisme de santé. Nous avons là un potentiel à ne pas négliger. J'aimerais savoir si vous-même, monsieur le ministre, partagez cette idée.

Mon excellent collègue et ami Roger Chinaud ayant fait une présentation exhaustive des aspects financiers, j'insisterai, pour ma part, sur les aspects économiques de l'activité touristique et sur certains points spécifiques de la politique du tourisme.

Je ferai une première constatation. Le poids économique de l'activité touristique reste toujours aussi disproportionné par rapport au budget du tourisme. Nous ne pouvons que le regretter, d'autant que le chiffre d'affaires, en 1987, de l'ensemble des activités situées dans la mouvance du tourisme s'établit à 495 milliards de francs, soit un montant supérieur à celui du secteur agricole, dont le chiffre d'affaires est de 343 milliards de francs.

L'excédent de devises du tourisme s'élève à 20 milliards de francs. Il devrait atteindre 22 milliards de francs en 1988 - voire un peu plus, comme vous venez de nous le dire, monsieur le ministre - alors que, dans le même temps, plus de 50 000 créations d'emplois directs ont été recensées en deux ans. Les principales créations d'emplois sont le fait des agences de voyages, de l'hôtellerie - avec ou sans restauration - et des villages de vacances, qui, pour la première fois depuis 1982, enregistrent une évolution positive des emplois salariés.

La part du tourisme dans l'économie nationale s'est stabilisée depuis 1982, oscillant entre 7,3 p. 100 et 7,4 p. 100, mais elle n'a progressé que de 1 p. 100 en dix ans. D'après les

résultats fournis par l'O.C.D.E., le palier de 1986 enregistré par la France se retrouve pour l'ensemble de l'Europe, même s'il est moins accusé. La France a néanmoins rétrogradé de deux places, monsieur le ministre.

Voyons maintenant quel est le bilan de la saison touristique 1987, dont tous les résultats sont maintenant connus et chiffrés.

Je note que 58,5 p. 100 des Français sont partis en vacances, contre 58,2 p. 100 en 1986. Cependant, la durée totale des vacances continue, elle, de diminuer, de même que le nombre des séjours à l'étranger.

Sur l'ensemble de l'année 1987, on constate une nette progression des séjours à la mer, la stabilisation des séjours à la campagne et une baisse des séjours à la montagne.

Les vacances d'été enregistrent une certaine stagnation, avec 54 p. 100 de départs. Hélas ! parallèlement, le nombre de journées de vacances d'été diminue régulièrement depuis 1977. Enfin, on constate, pour 1987, une concentration des départs au mois d'août, comme les années précédentes, d'ailleurs.

Fort heureusement, le bilan de l'été 1988 se caractérise par une nette amélioration notamment de la fréquentation étrangère et, en particulier, de la fréquentation américaine. En effet, le nombre des touristes américains a progressé de 10 p. 100, alors qu'il avait chuté de 40 p. 100 en 1986. C'est là le résultat de la politique active menée par votre prédécesseur sur le marché des Etats-Unis, ainsi que vous l'avez d'ailleurs relevé vous-même, monsieur le ministre, à l'Assemblée nationale, lors de la présentation de votre budget.

Il faut également noter l'augmentation de la fréquentation des Japonais, d'autant plus - je suis Auvergnat ! - qu'ils dépensent, en moyenne, le double des Américains au cours de leur séjour. (*Sourires.*) La clientèle espagnole et italienne est, elle aussi, en forte croissance.

Les résultats de la saison d'hiver 1987-1988 permettent de confirmer un ralentissement de l'activité : le pourcentage des départs est passé de 9,6 p. 100, en 1986, à 8,8 p. 100, en 1987, et l'on constate un écourtement des séjours. En revanche, la clientèle étrangère porteuse de devises fortes est en augmentation très nette - je tiens à le souligner.

Vous ayant donné les principales tendances de l'activité touristique de la dernière saison, je voudrais, au regard de celles-ci, présenter certains aspects de la politique du tourisme en matière d'imposition fiscale et aborder la question du tourisme face à l'échéance européenne.

Plusieurs dispositions fiscales favorables ont été prises en 1987 et ont connu leur première application en 1988. Je les énumère rapidement, car elles sont importantes.

D'abord, la taxe sur les frais généraux des entreprises a été supprimée au 1<sup>er</sup> janvier de cette année. Cela - je le souligne - n'a pu que relancer les activités de restauration et de congrès.

Le taux de T.V.A. pour les locations de voitures a été réduit, en 1988, de 33,3 p. 100 à 28 p. 100. Là encore, c'est une excellente mesure.

Le 1<sup>er</sup> juin est intervenue la baisse du taux de T.V.A. sur les hôtels quatre étoiles. Elle était attendue depuis longtemps.

En 1988, le plafond au-dessous duquel les recettes provenant d'activités touristiques annexes peuvent être considérées comme des revenus agricoles a été relevé ; la mesure a d'ailleurs été annoncée au Sénat, lors de l'examen des articles de la première partie.

Le projet de loi de finances pour 1989 prévoit, lui, l'abaissement du taux de T.V.A. de 7 p. 100 à 5,5 p. 100 pour l'hôtellerie, la restauration, les agences de voyages et les transports. Néanmoins, les hôtels quatre étoiles restent, eux, à 18,6 p. 100, et le problème de leur déclassement se pose de nouveau. A cet égard, les professionnels de l'hôtellerie souhaiteraient, monsieur le ministre, que les pouvoirs publics aillent plus loin dans l'allègement des normes hôtelières et que, notamment, la classification n'entraîne plus automatiquement des conséquences administratives et fiscales.

Je note encore avec satisfaction que l'Assemblée nationale a adopté, sur proposition du Gouvernement, un amendement à l'article 13 du projet de loi de finances prévoyant l'indexation annuelle automatique du plafond de ressources pour bénéficier du chèque-vacances. Le Sénat l'a d'ailleurs confirmé.

Il en va de même pour l'exonération de la taxe sur les salaires, qui est étendue à la taxe d'apprentissage pour la participation au développement de la formation professionnelle et à l'effort de construction.

Ces mesures devraient confirmer la relance de 1988, due en grande partie au relèvement du plafond des ressources intervenu en 1987.

Enfin, dans le plan pour l'emploi, des aides à des investissements particulièrement créateurs d'emplois sont prévues, notamment pour les communes rurales créant une infrastructure touristique. Pouvez-vous nous indiquer plus précisément, monsieur le ministre, quels types d'actions pourraient être retenus ?

Monsieur le ministre, 1992 est proche, et l'activité touristique, plus que toute autre, est concernée par l'ouverture du marché européen puisque 85 p. 100 des touristes étrangers qui viennent en France sont des ressortissants de la Communauté européenne. La politique communautaire du tourisme commence à devenir une réalité ; il est bon de rappeler que 1990 devrait être l'année européenne du tourisme.

En mai dernier, un consensus s'est fait jour pour élaborer un programme communautaire destiné à promouvoir le tourisme intra-européen, mais aussi pour développer le tourisme mondial.

Dans quelques jours, monsieur le ministre, vous allez participer à un conseil des ministres du tourisme, qui, si les précisions que j'ai pu obtenir sont exactes, réunira, le 14 décembre, l'ensemble de vos collègues européens. Je crois savoir que votre ministère a participé aux travaux qui ont réuni, sous la tutelle du Premier ministre et de Mme Cresson, les différents ministères intéressés. A l'occasion de ce débat, pouvez-vous nous dire, monsieur le ministre, quels dossiers ont été présentés par votre administration ?

Notons encore que la concurrence accrue qui se manifestera dans les prochaines années oblige à une réflexion nationale sur les moyens de renforcer notre identité touristique française.

Avant d'aborder ma conclusion, permettez-moi d'évoquer quelques points qui ont plus particulièrement retenu l'attention de la commission des affaires économiques et du Plan.

Tout d'abord, vous avez annoncé une réforme du statut des agences de voyages pour le printemps prochain. Dans quelle mesure allez-vous les aider à se restructurer ? C'est, en effet, l'un des secteurs les plus ouverts à la concurrence européenne.

D'une façon générale, quel sera, pour ces activités - agences de voyages, hôtellerie, transports - l'outil de l'action communautaire ? Etes-vous favorable à une harmonisation ou à une reconnaissance réciproque des réglementations nationales ?

Par ailleurs, monsieur le ministre, je regrette que nous n'ayons pas encore exploité, sur le plan touristique, le bicentenaire de la Révolution française. Aucun crédit spécifique n'est, en effet, affecté à cette opération dans votre budget. S'agit-il d'un oubli ?

Pourtant, une commission du Conseil national du tourisme avait attiré l'attention des pouvoirs publics sur les retombées touristiques d'une telle opération, tout en indiquant la date butoir de juin 1988 pour l'information des tour-opérateurs. Vous est-il possible d'informer notre assemblée des actions qui ont été lancées et nous dire si l'échéance a été respectée ?

Enfin, je voudrais, en tant qu'élu d'une région rurale et de montagne, attirer votre attention, monsieur le ministre, sur la nécessité de jouer la carte des régions, pour lesquelles le tourisme constitue une nouvelle manière de faire fructifier l'espace.

Alors que le gel des terres agricoles a été décidé, le tourisme doit partiellement pouvoir compenser cette situation. En effet, notre pays n'a pas pleinement développé son potentiel en ce domaine puisque moins de 2 p. 100 de nos agriculteurs sont prestataires de services touristiques, contre 7 p. 100 en Grande-Bretagne et 20 p. 100 en Suède.

Il y a là une réflexion à entamer rapidement et surtout une chance à ne pas laisser passer. Il est indispensable que, dans les réflexions engagées pour l'élaboration du 10<sup>e</sup> Plan, le tourisme soit une des priorités absolues de la politique nationale.

En conclusion, bien que ce budget soit encore insuffisant, nous notons qu'un effort particulier a été fait quant à son montant. Nous relevons également avec satisfaction que notre

demande, répétée depuis plusieurs années, d'avoir comme représentant du Gouvernement un ministre délégué auprès du ministre de l'industrie a été exaucée, ce qui confirme que le tourisme français est, enfin, reconnu comme une activité économique à part entière et exportatrice.

Une réserve a été émise par le rapporteur de l'Assemblée nationale, qui souhaitait que les crédits de promotion, en augmentation, soient équitablement répartis entre les différentes régions. Je souscris totalement à cette demande, à laquelle j'ajoute la nécessité de débloquent des crédits spécifiques pour la commémoration du bicentenaire de la Révolution française.

Sous ces réserves, monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai reçu mandat de la commission des affaires économiques et du Plan de m'en remettre, sur le vote de ce budget, à la sagesse du Sénat. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République : 22 minutes ;

Groupe de l'union centriste : 19 minutes ;

Groupe socialiste : 17 minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants : 14 minutes ;

Groupe de la gauche démocratique : 20 minutes ;

Groupe communiste : 5 minutes.

La parole est à M. Bonnet.

**M. Christian Bonnet.** Monsieur le ministre, nous avons déjà eu l'occasion, vous et moi, de nous entretenir du tourisme en général, et du tourisme en France en particulier. C'est avec une très grande satisfaction que, comme mes collègues, je salue en vous le premier ministre chargé du tourisme. Je me bornerai à présenter quelques observations, puisqu'il m'a déjà été donné de vous faire part de certains de mes soucis.

Vous avez inscrit au premier rang de vos préoccupations la promotion, et vous avez eu mille fois raison, d'autant plus que l'Etat peut, par ce biais, pallier la consternante dispersion des efforts déployés en ce domaine. Ainsi, savez-vous qu'en Bretagne, en 1988, si j'en crois le président du comité régional du tourisme, mon collègue le maire de Perros-Guirec, M. Bonnot, 3 millions de documents ont été « répandus dans la nature », en France et à l'étranger, à partir de 1 200 points de diffusion ?

Contre cette consternante dispersion, votre action en matière de promotion peut être essentielle, à la condition toutefois que Maison de France, après avoir connu trois ou quatre directions, s'affirme enfin, sous celle de M. Godino, digne de ce nom et fasse preuve d'une très grande rigueur dans la gestion en même temps que d'une très grande audace dans ses actions.

Cependant, 79 millions de francs, c'est relativement peu, comme l'a souligné M. Francis Geng lors du débat à l'Assemblée nationale, par rapport aux 230 millions de francs de la Grande-Bretagne et aux 200 millions de francs de l'Espagne. Si notre excellent collègue M. Peyraffitte, sénateur-maire de Luchon, était présent, il vous expliquerait - mais peut-être l'a-t-il déjà fait - (*M. le ministre fait un signe d'assentiment*) l'effort prodigieux qu'accomplit l'Espagne pour se hisser au tout premier rang du tourisme mondial. De même, l'un de mes collaborateurs à la mairie de Carnac, qui est allé récemment en Espagne, où il a été hébergé dans des hôtels deux étoiles, a pu constater que les menus étaient rédigés en quatre langues et que les serveurs parlaient trois langues ! Ou en sommes-nous, en France, sur ce point ? (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste.*)

Par ailleurs, monsieur le ministre, je me réjouis que les crédits primitivement prévus pour le tourisme social aient été majorés. Cependant, je formulerai deux observations.

D'abord, il est grand temps que ce secteur fasse preuve de rigueur dans la gestion. Je n'ai pas besoin de rappeler ici les mésaventures qui ont jalonné la vie d'un certain nombre d'associations ! Ensuite, il ne faut pas oublier que le tourisme social peut être le fait des comités d'entreprise. On dit, ici et

là, que c'est le budget du comité d'entreprise de la R.A.T.P., qui est largement en jeu à travers les prochaines élections, qui serait responsable des mouvements sociaux que nous connaissons actuellement : il est presque le double du vôtre ! Et que dire du budget du comité d'entreprise d'Electricité de France, qui est le triple ou le quadruple du vôtre !

Donc, d'autres structures peuvent se charger du tourisme social ; moins l'Etat s'en occupera, et mieux cela vaudra. Pourquoi ? Je n'ai pas peur de vous le dire ! Dieu sait à quel point j'attache de l'importance au tourisme social, mais j'estime que le meilleur, c'est encore celui qui est issu de la compétition - elle est parfois féroce - que se livrent transporteurs aériens et organisateurs de voyages. C'est grâce à cela, parce que le tourisme est affaire de professionnels, qu'il est devenu très largement social, ne l'oublions pas ! (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'union centriste.*)

Monsieur le ministre, quel peut être alors le rôle de l'Etat ? Il doit être de faire comprendre - vous l'avez dit vous-même - l'importance du tourisme aux Français et, j'ajouterai, à vos collègues du Gouvernement. Vous avez un « petit » budget, mais vous disposez d'une « magistrature d'influence » qui peut être considérable et vous devez en user au maximum vis-à-vis de nos compatriotes, de nos administrations, des membres du Gouvernement, et peut-être même du Premier ministre, qui a été surpris d'apprendre que 50 000 emplois avaient été créés en deux ans.

Il est grand temps que l'on comprenne que le tourisme n'est pas seulement « sympathique » et « subalterne ». On connaissait les trois « S » : *Sun, Sea and Sex* ; pour le tourisme, ce sont les deux « S » : « sympathique », mais « subalterne ». Nous espérons bien que vous saurez le hisser à un autre niveau dans l'esprit de nos compatriotes, des administrations et des membres du Gouvernement.

Je parlais de « magistrature d'influence ». Vous accompagnez le chef de l'Etat dans ses voyages, et nous nous en félicitons ; mais il convient que vous interveniez auprès des ministres de l'éducation nationale et du travail au sujet de la formation et, en particulier, de l'apprentissage des langues. J'ai eu l'occasion, hier, d'en dire un mot en privé à M. Lionel Jospin.

Aujourd'hui, on apprend de la même façon que voilà des dizaines d'années la langue de Shakespeare, la langue de Cervantès, la langue de Goethe. Cela ne sert à rien ! Nous avons achevé nos études secondaires en étant incapables, même quand nous n'étions pas de trop mauvais élèves, de nous « débrouiller » à l'étranger ou d'accueillir convenablement des étrangers venant dans notre famille. Aujourd'hui, rien n'est changé ! Il conviendrait que l'enseignement des langues soit, d'une part, développé et, d'autre part, adapté à un certain nombre d'impératifs de caractère commercial.

Il nous faut des formations. Elles doivent naître, certes, d'une concertation entre vous-même, le ministre de l'éducation nationale et le ministre du travail, mais n'oubliez pas d'y associer les chambres de commerce et d'industrie ainsi que les professionnels, car ils connaissent mieux que d'autres les impératifs auxquels elles doivent obéir.

Il existe des formations de différents niveaux, notamment des B.T.S. de tourisme ; en outre, des tentatives ont eu lieu pour créer des enseignements supérieurs. Toutefois, vous le savez comme moi, les grands groupes se plaignent de ne pouvoir recruter qu'à partir d'écoles étrangères, par exemple celle de Lausanne, les cadres supérieurs dont ils ont besoin pour diriger telle ou telle de leurs unités.

Le ministre de la culture est également concerné, car le tourisme culturel se développe considérablement. Il est vrai qu'une loi de programme relative au patrimoine permettra de déployer certains efforts dans ce sens. Toutefois, il me paraîtrait souhaitable que vous insistiez auprès de lui pour qu'il prenne en compte cette exigence du tourisme culturel à laquelle il ne saurait être insensible.

De même vous faudra-t-il prendre contact avec le ministre de la santé, comme notre excellent collègue M. Malassagne l'a fort bien dit à l'instant. En effet, nous avons appris récemment que le service de législation de la direction générale des impôts venait de décider d'appliquer la T.V.A. aux soins dispensés par les centres de thalassothérapie, qui en étaient jusqu'ici exemptés. Cette décision est stupéfiante ! Est-ce une manière d'encourager le tourisme de santé ? Je me suis permis d'écrire à ce propos à M. Charasse, qui est avoué, comme M. Malassagne, mais peut-être pourriez-vous lui en parler.

Enfin, évoquer aujourd'hui l'aménagement du territoire, c'est parler quasiment du néant. Vous êtes, en tant que ministre du tourisme, le principal instrument pour « véhiculer » l'aménagement du territoire et sans doute pourriez-vous utilement vous en entretenir avec M. Chérèque.

Voilà, monsieur le ministre, les quelques observations que je voulais présenter. Je les ai formulées un peu dans le désordre, comme dirait Léon Zitronne (*Sourires.*), mais je souhaite que vous puissiez en tenir compte dans une action que, pour sa part, mon groupe approuve. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'union centriste et de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Millaud.

**M. Daniel Millaud.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, permettez-moi de retenir votre attention quelques instants, après d'autres intervenants, notamment nos deux rapporteurs, que je souhaite remercier publiquement pour la qualité et la pertinence de leurs travaux.

Notre collègue M. Pierre Vallon, président du groupe d'étude sur les problèmes du tourisme et des loisirs du Sénat, retenu pour des motifs impérieux à Lyon, m'a communiqué un certain nombre d'observations sur ce budget, que j'ai accepté d'inclure dans mon exposé.

Le budget du tourisme pour 1989 met en lumière les efforts importants qui sont consacrés à la promotion du tourisme, mais il conserve des zones d'ombre qui cachent mal la pauvreté des actions réservées à d'autres secteurs, notamment au tourisme social et au tourisme rural.

Avant d'aborder ces sujets, je voudrais, monsieur le ministre, vous interroger sur la structure de votre ministère, qui m'apparaît encore inachevée, car il y manque, à mon sens, une direction de l'équipement touristique. Cet aspect du tourisme me semble très porteur pour l'exportation.

La promotion du tourisme, élément clé de notre développement, est désormais assurée dans de bonnes conditions par Maison de France, qui conservera - vous nous l'avez récemment indiqué - son statut juridique actuel. Sa pérennité doit être assurée.

La nouvelle stratégie, qui adapte ses actions publicitaires aux affinités de chaque nationalité, est le résultat des études effectuées en 1987 et 1988. On observe donc, dans le cas de Maison de France, une continuation des actions engagées par la précédente équipe et un accroissement des moyens, que nous vous devons, monsieur le ministre. Je me félicite, en outre, que des actions de promotion sur le marché français soient maintenant engagées.

Je me permets d'attirer votre attention, à la veille de la saison d'hiver, sur la distorsion qui se concrétise entre une offre d'hébergement croissante et une demande stagnante. Il n'y a plus une seule station « pleine » durant les vacances de février réservées à la région parisienne. Maison de France peut et doit accentuer ses opérations de promotion pour cette période de l'année si l'on ne veut pas assister, à terme, à une crise sérieuse de remplissage des stations de sports d'hiver.

De façon concomitante, je ne peux que me féliciter des assouplissements que vous avez annoncés en matière de visas pour les ressortissants des Etats-Unis. Mais j'estime, avec mon collègue M. Pierre Vallon, qu'à la veille de la célébration du bicentenaire de la Révolution la France sortirait grandie si elle supprimait cette formalité pour l'ensemble des membres de l'O.C.D.E., alors même que la menace du terrorisme s'est estompée avec le règlement de certains conflits.

L'environnement international du tourisme français s'est amélioré par rapport à 1987 ; il doit se préparer à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 1993, non seulement pour l'ouverture du marché européen, mais aussi pour les jeux Olympiques d'hiver en Savoie.

Deux actions sont nécessaires pour permettre à notre tourisme de réussir cet audacieux pari.

Tout d'abord, il faut continuer les harmonisations entre notre législation et notre fiscalité et celles de nos voisins de la Communauté économique européenne pour, progressivement, être en situation favorable. Cela passe notamment par la suppression du taux particulier de T.V.A. sur les voitures de location et les hôtels « 4 étoiles » luxe. La situation faite à ces hôtels entraîne des déclassements préjudiciables à l'image

de notre pays, puisque, sur les deux cents hôtels répertoriés l'année dernière dans cette catégorie, il n'en reste plus que quatre-vingt-dix.

Par ailleurs - c'est la seconde action - il faut veiller à dynamiser le secteur concurrentiel du tourisme par la formation professionnelle et un développement informatique plus large. Une véritable réflexion doit être engagée au plus haut niveau pour éviter la dérive des initiatives en ces deux domaines. L'urgence d'un grand plan de formation et le rassemblement des expériences dispersées en matière informatique sont essentiels si l'on veut assurer aux entreprises du tourisme une structure compétitive en 1993.

Dans ce secteur où se côtoient non seulement de grandes entreprises, mais aussi une mosaïque de petites et moyennes entreprises, chacun doit trouver sa place et pouvoir défendre ses parts de marché.

Le projet de directive européenne sur les voyages à forfait a aidé les différents partenaires du tourisme à préparer l'échéance de 1993.

Face à cette situation, les professionnels, conscients de l'enjeu et des changements nécessaires, voient avec inquiétude leurs initiatives menacées par une éventuelle réforme de la loi de 1975 sur l'organisation et la vente de voyages et de séjours et par la création, sous l'égide de la Caisse des dépôts et consignations, d'un grand pôle touristique acquis grâce aux deniers publics. On peut se demander si le tourisme ne devient pas aussi un nouveau secteur d'attraction pour une socialisation de notre économie.

J'en viens maintenant au tourisme associatif.

Le dernier rapport du Conseil national du tourisme est alarmant. La fragilité de l'équilibre financier de nombreuses associations et le vieillissement du parc immobilier associatif risquent d'entraîner la disparition d'un patrimoine d'intérêt général.

Je demande aujourd'hui un véritable plan d'aide au secteur associatif sur cinq ans, afin de rénover le patrimoine existant.

La situation n'est guère plus favorable pour le tourisme rural, d'autant que la baisse des crédits du F.I.A.T. - Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire - et du F.I.D.A.R. - Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural - inscrits dans le projet de budget de l'aménagement du territoire laisse présager de graves difficultés dans le financement des futurs contrats Etat-région.

On peut d'ailleurs se demander si le tourisme ne devrait pas lui-même se doter d'un fonds d'intervention que le ministère pourrait gérer directement.

Vous me permettrez, avant de conclure, de souligner la place de la Polynésie française dans le marché touristique français.

L'année 1988, en Polynésie française, s'annonce comme une année très moyenne, avec 145 000 touristes. L'objectif prévu pour 1996 de 300 000 touristes ne pourra être atteint que si la nouvelle orientation de la promotion du territoire vers le Japon est accompagnée de l'ouverture, en avril 1989, de la ligne Tokyo-Papeete et d'une amélioration des dessertes vers les Etats-Unis.

Par ailleurs, il faut que la réorganisation et la modernisation du parc hôtelier s'accompagnent d'une sérieuse action de formation des personnels.

C'est sur cette dernière action que je voudrais insister cette année. On estime, en Polynésie française, à 5 400 le nombre des emplois directement liés au tourisme, dont près de 2 500 dans l'hôtellerie. On ne pourra raisonnablement développer du tourisme dans ce territoire que si l'on parvient à former du personnel local très qualifié pour mieux accueillir les touristes.

Un effort important en faveur des stages linguistiques doit accompagner une amélioration de la formation générale. A terme, la création, à Tahiti, d'un baccalauréat professionnel dans la branche hôtelière parachèverait la mise en place de ce plan de formation.

L'enjeu est d'importance, car le tourisme est l'acteur principal de l'avenir de la Polynésie française, où le taux de chômage atteint 15 p. 100 de la population active.

En guise de conclusion, je relèverai les signes d'espoir que marque votre projet de budget, s'agissant notamment de la promotion. Je souhaite que le prochain projet de budget réponde encore mieux à l'ensemble des besoins du secteur du tourisme.

J'ajoute, monsieur le ministre, que nous avons été sensibles au fait que, sous votre autorité, la direction de l'industrie touristique nous ait remis, au moment même où le Sénat examinait les crédits du tourisme, les *comptes du tourisme 1987*, document que, si vous me le permettez, je vais remettre à M. le président du Sénat, M. Dailly. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste et de la gauche démocratique.* - *M. le rapporteur spécial et M. le rapporteur pour avis applaudissent également.*)

**M. le président.** Monsieur Millaud, je vous rappelle que le président du Sénat est M. Poher ! Pour ma part, je ne suis que président de séance. Je transmettrai donc ce document à M. Alain Poher, président du Sénat.

**M. Daniel Millaud.** Lisez-le d'abord ! (*Sourires.*)

**M. le président.** Bien entendu !

La parole est à M. Bonduel.

**M. Stéphane Bonduel.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je souhaite avant toute chose saluer comme une date importante ce jour qui voit un ministre à part entière, fût-il ministre délégué, répondre devant la Haute Assemblée des orientations proposées en matière de politique touristique. Cela m'apparaît comme le signe que cette activité importante, trop longtemps reléguée dans un rôle annexe, accède enfin à la place qu'elle mérite, qu'elle est reconnue non seulement comme l'un des premiers atouts économiques de notre pays, l'une de ses industries de moyens, mais aussi comme un élément constitutif de l'aménagement de notre territoire et de notre économie sociale.

Cette innovation se concrétise, du moins en partie, dans les chiffres du projet de budget que vous nous proposez, monsieur le ministre : avec 15,6 p. 100 d'augmentation, les crédits du tourisme connaissent l'accroissement le plus important de l'ensemble des projets de budget figurant dans la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989.

Il est vrai qu'en masse la part du tourisme est extrêmement faible, puisqu'elle ne représente que 0,03 p. 100 du budget de l'Etat. C'est encore beaucoup trop peu !

Nous nous félicitons, monsieur le ministre, ainsi que l'a souligné excellemment M. le rapporteur spécial, de la part que vous avez réservée à la promotion de la France et au rôle de tout premier plan que vous entendez donner à la Maison de France.

Activité industrielle, le tourisme vit dans une concurrence internationale sans merci, notamment européenne, qui risque, si nous n'y prenons garde, de s'aggraver encore en 1992. On ne peut, en la matière, se bercer de mots.

Certes, le patrimoine culturel français est très riche et largement répandu sur l'ensemble de notre territoire. Encore faut-il l'exploiter, le mettre en valeur et le faire connaître. Derrière l'Espagne et l'Italie, nous sommes actuellement trop loin de la place de tout premier plan que nous pourrions tenir. C'est sans doute à sa capacité d'amplifier l'attrait international de notre pays et, par conséquent ; d'améliorer encore le solde touristique que l'on mesurera la vocation nationale du tourisme.

J'entends bien, monsieur le ministre, qu'il est nécessaire, pour ce faire, d'augmenter les dépenses ordinaires, afin de doter le ministère du tourisme des instruments de travail qui lui manquent. Je suis tout à fait favorable à la création d'une commission des comptes du tourisme, qui permettra un usage quasi scientifique de la statistique, indispensable en matière touristique.

Néanmoins, je suis extrêmement préoccupé, en contrepartie, de la portion congrue accordée aux moyens en faveur du tourisme associatif et aux subventions aux équipements touristiques, qui, dans le projet de budget initial, baissent dans la même proportion que s'élève votre projet de budget global.

Il y a là un déphasage tout à fait inquiétant. Sans doute avez-vous obtenu une petite rallonge lors de la seconde délibération à l'Assemblée nationale ; mais cela me paraît tout à fait insuffisant.

Dans le même temps, d'ailleurs, les moyens traditionnels d'aménagement du territoire, qui avaient permis, dans les précédents contrats de plan et contrats de pays d'accueil, notamment en milieu rural, de mettre en œuvre une réelle

politique coordonnée d'aménagement touristique, stagnant, comme le F.I.D.A.R., ou n'ont plus de volet touristique, comme le F.I.A.T.

Avec quels moyens les pays vont-ils pouvoir poursuivre une action entamée depuis plusieurs années ? Quelle part restera à l'aménagement touristique et à la poursuite d'une politique de mise en place de produits touristiques aptes à répondre aux sollicitations du marché sans doute, mais aussi aux besoins des familles aux moyens modestes ?

Je prends acte, monsieur le ministre, de votre volonté et de votre décision de création d'un fonds d'intervention touristique. Sur quel chapitre de votre budget envisagez-vous de le doter ? S'il s'agit, ce que je pense, d'un fonds interministériel, comment pourra-t-il être coordonné avec les plans d'aménagement concertés ?

Vous avez indiqué que vous envisagiez, éventuellement, de contracter directement avec les pays et les communes. Ne faut-il pas craindre que cette méthode, qui en vaut une autre, n'incite les régions à un dégageant au moins partiel ?

Il faut rappeler ici un certain nombre de points positifs qui semblent se dégager de la politique mise en œuvre, surtout depuis 1984, mais qui, selon les régions, avaient déjà été bien amorcés à travers les contrats de pays et les chartes intercommunales.

C'est dans les pays d'accueil que commence à se faire sentir une réelle synergie entre les composantes de l'économie locale, grâce au travail de sensibilisation, de concertation entre les élus et les prestataires de services, en vue d'aboutir à une meilleure organisation de la production touristique et de l'accueil de la clientèle.

Il s'agit de trouver un équilibre entre la mise en valeur de pôles de fixation principaux et le développement diffus, les deux étant parfaitement complémentaires. La nature même du tourisme rural veut que l'on ait affaire à des structures de petite taille qui sont disséminées : l'aménagement rural est plus un maillage du territoire qu'un saupoudrage.

Cette structure des pays d'accueil nous est enviée par nos voisins européens, de même que nos structures associatives sont considérées par eux comme une chance exceptionnelle de développement ; si certaines associations ont fait preuve d'un grand amateurisme dans leur gestion, il en est heureusement d'autres dont le professionnalisme dans ce domaine est tout à fait réel.

Cela m'amène à vous exprimer ma seconde inquiétude, qui concerne les crédits alloués à l'aide au tourisme associatif. Même si, comme vous l'avez indiqué, monsieur le ministre, les crédits ont été augmentés, les besoins restent considérables.

Je vous donnerai un exemple. L'association nationale V.V.F. - villages vacances familles - dont chacun, je crois, peut apprécier la très grande compétence et l'excellente gestion économique, estime à quatre milliards de francs, dans les dix ans à venir, les besoins de réhabilitation de 120 000 des 250 000 hébergements à caractère familial sur le territoire.

Cette association, avec d'autres partenaires, a consacré soixante millions de francs, au cours des quatre dernières années, à la réhabilitation de 30 000 lits. Mais il est évident que, sans une prise en considération par les pouvoirs publics de cette situation, ni les collectivités locales seules ni le monde associatif même en coopération avec elles ne seront en mesure de réhabiliter les hébergements existants.

Que se passera-t-il alors ? Les associations, du moins celles qui le peuvent, chercheront en dehors de notre pays les appuis financiers qui leur manquent. C'est déjà le cas pour l'Eurovillage de Bruxelles.

Monsieur le ministre, mon appel est pressant : n'abandonnez pas à leur triste sort ceux qui, depuis vingt-cinq ans, ont contribué significativement au développement du tourisme dans ce pays et ont permis aux familles les plus modestes d'en avoir leur juste part.

Monsieur le ministre, il faut considérer aujourd'hui, à mon avis, que l'année 1989 sera, budgétairement parlant, dans le domaine de l'aménagement et de la valorisation touristiques, une année de transition. Je reconnais avec vous que la situation de départ est très critique et que tout ne peut se faire au travers d'un seul budget. Vous l'avez déjà dit, monsieur le ministre, il s'agit aussi et d'abord de changer un état d'esprit et de cesser de considérer, à tous les niveaux, le tourisme comme une activité aimable certes, mais anecdotique, comme une économie de cueillette.

Sur ce point, monsieur le ministre, je voudrais rappeler à votre attention la note que vous a fait parvenir M. François Giacobbi sur l'allongement de la saison touristique en Corse, note dans laquelle mon collègue propose diverses mesures pour aider l'hôtellerie à mieux faire face aux besoins du tourisme dans l'île de Beauté.

Monsieur le ministre, c'est parce que vous avez déjà montré largement votre détermination à faire de l'activité touristique une chance de plus pour notre pays que le groupe de la gauche démocratique vous apportera globalement son soutien. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique, de l'union centriste ainsi que sur les travées socialistes.* - *M. le rapporteur pour avis applaudit également.*)

**M. le président.** La parole est à M. Gérard Larcher.

**M. Gérard Larcher.** Après vous avoir écouté tout à l'heure, monsieur le ministre, après avoir écouté avec attention nos rapporteurs, on ne peut être que globalement optimiste. Ce projet de budget en croissance, à la fin d'une saison touristique plutôt meilleure, ne se pose pas en rupture avec les actions menées précédemment, mais traduit la poursuite et le renforcement de la volonté de votre prédécesseur et offre par les actions qu'il induit à la fois promesses de créations d'emplois et plus-values pour notre balance des paiements.

Le tourisme est créateur d'emplois. Vous l'avez dit tout à l'heure, monsieur le ministre, en demandant aux sénateurs de rappeler cette vérité dans les régions, les départements et les communes. Si elle nous paraît évidente, le public ne perçoit pas nettement le solde positif des emplois du fait de son émiettement.

Cinquante mille emplois créés en deux ans, c'est en fait près de vingt-cinq fois la fameuse usine de Dunkerque qui faisait la une de la presse voilà quelques jours, et ces emplois-là n'en détruisent aucun autre ailleurs dans l'Hexagone.

Si la croissance totale du budget du tourisme est forte - plus de 15 p. 100, et chacun s'en félicite -, elle l'est surtout pour ce que j'appelle « l'investissement dans la clientèle », c'est-à-dire la promotion touristique. Allouer au budget de promotion 54,4 p. 100 du budget du tourisme, c'est, aux yeux du vétérinaire que je suis, mettre les « bœufs » bien à leur place.

Accorder 3 millions de francs supplémentaires à la formation professionnelle me semble essentiel et, sans aucun doute, encore insuffisant ; en cette matière, il faudra renforcer notre action dans les années à venir. M. Christian Bonnet, avec son talent, a rappelé l'importance des langues et la nécessité d'une formation à la direction, à la conception, à la visite et à la découverte de notre patrimoine.

Le développement du tourisme apparaît bien être une priorité gouvernementale, et nous nous en réjouissons. La présence d'un volet « tourisme », dans la quasi-totalité des contrats de plan en cours de négociation entre l'Etat et les régions témoigne bien de cette volonté, partagée par les départements et par les communes, qui investissent aujourd'hui des sommes importantes dans une politique touristique.

Si la montagne et le littoral, tant dans l'Hexagone que outre-mer, apparaissent relativement bien équipés, sous réserve d'un effort en ce qui concerne leurs accès - et cela intéresse tout particulièrement M. le ministre de l'équipement - il est un domaine encore très sous-utilisé et, pourtant, au potentiel important pour l'avenir, qui pourrait, sans aucun doute, constituer une réponse au moins partielle à la baisse des revenus agricoles, je veux parler de notre espace rural intérieur.

Longtemps considéré comme le succédané familial aux non-vacances sur le littoral ou à la montagne, notre espace rural intérieur, qui est le plus étendu de la Communauté européenne et l'un de ceux à la densité de population la plus faible, « représente la grande chance de l'industrie touristique de notre pays ». Je cite là un extrait du rapport présenté par M. Trigano au Conseil économique et social, au cours du mois de novembre.

Pour donner une chance réelle au tourisme rural de créer un véritable réseau crédible et exportable, il m'apparaît essentiel non seulement de mettre en place des pôles de développement touristique, mais aussi - et c'est indispensable - de développer une formation de niveau de troisième cycle pour donner un contenu et de véritables projets au tourisme rural.

La création de pôles de développement touristique pourrait se réaliser sous la forme de « stations de campagne », projets contractualisés entre l'Etat, les collectivités locales et les représentants économiques locaux dont, bien sûr, feraient partie le monde agricole et un opérateur touristique qui apporterait une partie du financement du centre de la station.

Ainsi, cet opérateur assurerait l'exploitation et la commercialisation des équipements culturels et sportifs et cofinancerait aussi l'hébergement, auquel les partenaires locaux pourraient être étroitement associés tant par le biais de l'investissement dans certaines formes d'hébergement que par le biais de la promotion des produits du terroir. C'est là que devrait intervenir l'assurance, pour les agriculteurs, de ne pas voir remis en cause leur statut dans cette hypothèse de double activité.

Cette orientation, reprise dans les conclusions du rapport Trigano, mérite, me semble-t-il, d'être aujourd'hui retenue. Elle constitue une réponse valable aux problèmes de l'aménagement de notre espace rural et, sans aucun doute, un défi à relever dans la décennie à venir. Toutefois, elle ne serait d'aucune utilité si nous n'adoptons pas les voies d'une formation de haut niveau, notamment dans le domaine du tourisme en zone rurale.

Cette formation de haut niveau à ce tourisme nouveau mérite d'être très rapidement engagée. Le centre d'études supérieures du tourisme de Paris-I-Panthéon-Sorbonne prépare, dans ce domaine, un projet global de cursus complet - formation initiale et continue - qui doit aujourd'hui retenir l'attention de votre ministère et celle du ministère de l'agriculture.

Monsieur le ministre, tout comme la promotion du produit « France », la formation des cadres de notre tourisme est essentielle, et je souhaiterais connaître vos intentions dans ce domaine précis. J'aimerais que, après les efforts continus - et que j'espère voir poursuivre - conduits depuis plus de trois années en matière de promotion, la formation soit la seconde priorité de votre ministère.

Promotion et formation sont, à mon avis, plus porteuses de chances pour notre tourisme et pour la France que des subventions, même pour un plan d'eau inconnu ! (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bœuf.

**M. Marc Bœuf.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le tourisme est un sujet qui a toujours eu l'oreille de la Haute Assemblée. Le Sénat oublie la plupart du temps, à cette occasion, ses clivages politiques et, très souvent, les propositions de loi, les projets de loi, les projets de budget concernant le tourisme obtiennent un consensus. C'est la preuve de l'intérêt que portent à ce sujet les élus que nous sommes, issus du suffrage des communes et des départements.

Nous avons l'habitude, dans cet hémicycle, de dire franchement ce que nous pensons de la politique du tourisme dans notre pays. Aussi exprimerai-je devant vous deux satisfactions et deux inquiétudes.

Première satisfaction, dont on vous a déjà fait part : enfin ! nous avons un ministre du tourisme à part entière. Nous l'avons réclamé de nombreuses fois dans cette assemblée. Le tourisme se devait d'être reconnu à sa juste valeur.

Mais notre satisfaction serait beaucoup plus complète s'il était donné à ce ministère un véritable budget. Nous trouvons encore trop de lignes budgétaires concernant le tourisme dans d'autres ministères. Quand seront-elles regroupées dans le budget du tourisme ? Ne serait-ce point la meilleure façon de reconnaître l'industrie touristique comme un atout important de notre économie ?

Deuxième satisfaction : l'augmentation substantielle du chapitre promotion. Nous avons regretté, dans le passé, la faiblesse de notre action de promotion à l'étranger. Nous ne pouvons plus - permettez-moi d'employer cette expression, monsieur le ministre - « faire du bricolage ». Alors que se constitue l'Europe, force nous est de constater que certains de nos partenaires européens consacrent un budget important à leur promotion, voient leurs efforts récompensés et assistent au développement, chez eux, d'une activité industrielle touristique de plus en plus importante. Il nous faut tenir compte de cette concurrence si nous voulons gagner des marchés et

développer ceux qui existent. Cela ne se fera que grâce à une politique de promotion bien étudiée et à la qualité de nos produits.

C'est la raison pour laquelle je me félicite de l'effort accompli pour la formation professionnelle, indispensable pour la qualité de notre tourisme. Le tourisme français ne gagnera que s'il est de qualité.

J'exprimerai cependant deux inquiétudes. La première porte sur la politique sociale du tourisme. Beaucoup d'associations de tourisme s'essouffent dans leur gestion. Le parc du tourisme social vieillit vite. Des aides sont indispensables. Il est vrai qu'un effort de recensement a été entrepris pour connaître les besoins. Mais n'oublions pas que près de la moitié des Français ne partent pas en vacances, malgré les mesures incitatives du Gouvernement pour faire progresser le chèque-vacances.

Néanmoins vos propos, monsieur le ministre, m'ont rassuré. Je serais heureux qu'un plan de rénovation de l'hébergement du tourisme associatif aboutisse rapidement.

Enfin, ma deuxième inquiétude porte sur le problème de l'organisation du tourisme dans notre pays.

Certes, la loi sur les comités régionaux du tourisme a apporté quelques éclaircissements. Elle est, dans l'ensemble, positive, sauf dans les régions monodépartementales, en particulier dans les départements d'outre-mer. D'une manière générale, cependant, la situation est floue. Les lois sur la décentralisation ont ignoré le tourisme. Là encore, c'est le parent pauvre. On ne sait qui fait quoi. En matière sociale, en matière scolaire, en ce qui concerne l'agriculture et l'équipement, par exemple, les compétences de chaque partenaire - Etat, région, département, commune - sont claires. Une loi précisant les compétences de chacun et complétant les lois sur la décentralisation se révèle à mon avis nécessaire. Le développement du tourisme ne peut pas être indéfiniment lié à l'hypothétique espoir de contrats de plan. Il est temps de définir la responsabilité de chacun des partenaires du tourisme et celle de chacune des collectivités.

Tels sont, très brièvement exposés, mes sujets de satisfaction et d'inquiétude.

En résumé, votre budget, monsieur le ministre, est un budget d'espoir et le groupe socialiste le votera. Pour nous, le tourisme est certes une industrie touristique, mais il doit rester à visage humain : n'est-il point un des meilleurs moyens de communication entre les régions et les pays ? Il ne peut réussir que si une véritable communion existe entre celui qui reçoit et celui qui est reçu. (*Applaudissements sur les travées socialistes et sur certaines travées de la gauche démocratique. - M. Malassagne applaudit également.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pagès.

**M. Robert Pagès.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au seuil de l'année du bicentenaire de la Révolution française, le droit aux vacances reste à conquérir pour le plus grand nombre,...

**M. Christian Bonnet.** Oh !

**M. Robert Pagès.** ... l'Etat devant assurer en ce domaine une responsabilité publique nationale. Deux cents ans après la proclamation des droits de l'homme, qui peut prétendre que le projet de budget qui nous est présenté s'inscrit dans la perspective de la satisfaction du droit aux vacances pour tous qui découle directement du droit au travail ?

Alors que les besoins de loisirs et de vacances grandissent et se diversifient, le nombre de familles, de jeunes qui peuvent les satisfaire diminue d'année en année. Un enfant sur deux ne part pas en vacances, cela n'est pas tolérable. Bon nombre d'associations se développent pour permettre à ces enfants de jouir de quelques jours de détente.

Malheureusement, les crédits affectés aux associations et aux organismes de loisirs et de vacances à vocation sociale ne cessent de diminuer. Ainsi, les crédits alloués à l'hébergement à caractère associatif ou familial diminuent encore sensiblement, malgré quelques correctifs apportés par l'Assemblée nationale. En revanche, les crédits destinés à promouvoir l'image de la France à l'étranger augmentent très fortement.

Ce choix budgétaire s'inscrit directement dans les perspectives du marché unique européen.

Si le secteur du tourisme est nécessaire et peut même contribuer à la création d'emplois, il ne peut être ni le moteur d'un véritable développement économique de notre pays ni un palliatif de l'activité industrielle et agricole.

En effet, le secteur du tourisme est avant tout un service. Dois-je vous rappeler, monsieur le ministre - vous le savez certainement -, que l'activité touristique crée quatre fois moins de valeur ajoutée que l'activité industrielle ?

Toutes vos orientations concourent à favoriser outrancièrement le tourisme commercial. Par ailleurs, vous limitez le tourisme social et associatif en prétextant qu'il y aurait complémentarité entre un tourisme de luxe et un tourisme destiné aux plus défavorisés. Le tourisme social doit être ouvert au plus grand nombre. Il revendique le droit d'accueillir des vacanciers français et étrangers en leur fournissant des prestations diversifiées de qualité. Alors que la capacité d'accueil du tourisme social à vocation familiale ne représente que 21,5 p. 100, celle du tourisme commercial est estimée à 78,5 p. 100. Un lit sur cinq a plus de vingt ans.

Toutes les études réalisées ces derniers mois font ressortir l'urgence et la nécessité de mettre en œuvre un plan de rénovation du patrimoine des hébergements familiaux de vacances.

Sans changement radical de la politique suivie depuis des années, la quasi-totalité des capacités d'accueil du tourisme social disparaîtra dans les dix ans à venir.

L'Etat a sa part de responsabilité dans cet état de choses. Il doit, dès aujourd'hui, renverser cette tendance en définissant une politique du tourisme de vacances et de loisirs mettant à la première place le tourisme social pour la population française, en développant les moyens des comités d'entreprises et des organismes équivalents.

Pour être efficaces, ces choix devraient s'appuyer, d'une part, sur un aménagement du territoire conçu pour l'accueil du plus grand nombre de vacanciers français et étrangers et, d'autre part, sur un budget du tourisme consacrant une part essentielle aux subventions de rénovation et de création de lits de tourisme.

Pour conclure, nous proposons que ces dispositions soient complétées par une dotation supérieure aux comités d'entreprise, par la revalorisation et l'extension des chèques-vacances et des bons de vacances de la caisse d'allocations familiales et par la création d'un deuxième billet de congé annuel S.N.C.F., disposition qui devrait être étendue aux transports aériens.

Enfin, il serait nécessaire et urgent de développer et de moderniser la formation des animateurs et gestionnaires des centres de vacances.

Le budget que vous nous proposez, monsieur le ministre, ne pouvant nous satisfaire, nous ne le voterons pas.

**M. le président.** La parole est à M. de Villepin.

**M. Xavier de Villepin.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je remercie tout d'abord nos deux excellents rapporteurs, MM. Chinaud et Malassagne, qui ont beaucoup contribué à éclairer les problèmes du tourisme.

Mes observations porteront sur trois points : le rôle de la Caisse des dépôts et consignations dans le secteur du tourisme ; les exigences et les contraintes des métiers du tourisme ; enfin, l'avenir de cette activité, en particulier à l'horizon de 1992.

Monsieur le ministre, je souhaiterais donc tout d'abord que vous nous éclairiez sur le rôle de la Caisse des dépôts et consignations en matière de tourisme. Il se trouve que ce grand organisme français est actuellement à l'honneur. (*Sourires.*) J'ai eu l'occasion de dire lors de la discussion générale sur le projet de loi de finances que la liberté dont il bénéficiait, puisqu'il ne semble rendre de comptes à personne - tout au moins avant les opérations qu'il effectue - était pour le moins surprenante. Pour ma part, je l'avoue, je n'ai pas été rassuré par les propos du ministre d'Etat, ministre de l'économie, lorsqu'il nous a dit que la Caisse des dépôts agissait comme elle l'entendait.

En matière de tourisme, vous le savez comme moi, la Caisse des dépôts détient des participations importantes dans de grands groupes ; elle est extrêmement active aussi bien à

la mer qu'à la montagne ou à la campagne. (*Sourires.*) C'est sur sa politique en cette matière que j'aimerais avoir des éclaircissements.

Ne voyez là qu'une interrogation de ma part et la volonté de savoir si vous partagez ma conclusion selon laquelle il faudrait peut-être revoir un statut qui, pour l'essentiel, date de 1816. Je pense qu'un contrôle des activités de la Caisse des dépôts et consignations est nécessaire pour que cet organisme ne se transforme pas implicitement en banque d'affaires privée, voire en « prédateur », pour utiliser un terme bien connu en matière financière.

Ma deuxième observation, monsieur le ministre, porte sur les exigences des métiers dans le domaine du tourisme.

M. Malassagne a parfaitement raison de souligner la très grande dispersion des entreprises dans ce secteur. C'est particulièrement le cas pour les agences de voyages. Ne pensez-vous pas qu'une fiscalité adaptée pourrait être utile, notamment pour les fusions et les scissions ?

Ce secteur a besoin de se regrouper, de se concentrer, s'il veut être efficace à l'horizon de 1992. Il me semble, monsieur le ministre, que vous avez un rôle très important à jouer pour faciliter ces regroupements.

Ma troisième observation porte sur l'organisation du travail dans les professions du tourisme, notamment dans les agences de voyages. Ne croyez-vous pas qu'il serait bon qu'elles fassent preuve d'un peu plus de souplesse, de flexibilité et d'une meilleure adaptation au marché ? Cela pose le problème, très délicat, j'en conviens, de l'ouverture le dimanche, du travail sept jours sur sept, voire vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Il s'agit non pas de revenir aux excès d'une ancienne législation sociale, mais tout simplement de favoriser, à travers le tourisme, la création de nombreux emplois.

J'exprimerai toutefois un regret, celui que le Gouvernement ait rejeté l'amendement portant de 18 à 20 francs l'exonération du titre restaurant. Il s'agit pourtant d'un point essentiel pour beaucoup de sociétés intéressées au tourisme, parce qu'il a le mérite de favoriser de bons rapports entre employeurs et salariés.

J'en viens, monsieur le ministre, à l'avenir et notamment au problème abordé par M. Bonnet, celui de la promotion du tourisme. Je reconnais bien volontiers, pour ma part, les efforts qui y sont consacrés dans votre budget. Mais il me semble qu'une concentration de ces efforts serait indispensable en direction de cinq grands pays, notamment : les Etats-Unis, le Japon, la Grande-Bretagne, la République fédérale d'Allemagne et l'Italie. En effet, votre budget, à lui seul, ne vous permettra pas de tout faire. Dans les autres pays, vous pourriez envisager, par exemple, de collaborer avec les chambres de commerce françaises, de façon que nous soyons présents dans le monde entier. Là encore, une certaine répartition des tâches est souhaitable.

J'en viens à l'horizon de 1992 et je vous poserai la question suivante, monsieur le ministre : certains de nos partenaires ne mettent-ils pas quelques entraves au développement du tourisme ? Je pense, par exemple, à cette chaîne d'hôtel à bon marché, Formule 1. Il semble que des pays concurrents manifestent une certaine réticence au développement des sociétés françaises, et j'en suis inquiet.

Deuxième question : partagez-vous l'idée qu'un regroupement des chaînes d'hôtel indépendantes serait souhaitable dans la perspective du marché unique ?

Ma troisième question a trait à la T.V.A. Nous ne pouvons que nous réjouir en France que le tourisme bénéficie en grande partie du taux de 5,5 p. 100, mais qu'en sera-t-il à l'avenir ? La directive générale n° 5 de la Communauté européenne semble vouloir imposer le taux normal, qui se situe entre 14 p. 100 et 18 p. 100. A votre avis, comment ce problème sera-t-il résolu ?

J'en viens à la question des visas. Vous avez fait à ce sujet des déclarations qui sont optimistes. J'espère qu'on en viendra effectivement à lever l'obligation de visa pour les pays de l'O.C.D.E. Pensez-vous vraiment que les Etats-Unis pourraient supprimer cette obligation ? J'éprouve sur ce point un certain doute.

Enfin, monsieur le ministre, ne pensez-vous pas que le plus grand coup porté au tourisme soit le fait de la situation sociale de notre pays ? Ne croyez-vous pas que la crédibilité de notre tourisme soit finalement affectée, je dirais presque

« torpillée », par ce qui se passe en France depuis trois mois ? J'éprouve beaucoup d'inquiétude à ce sujet et je crois que le Gouvernement devrait être plus ferme en pensant, justement, au développement du tourisme et à ses retombées sur l'emploi.

Monsieur le ministre, le groupe de l'union centriste votera votre budget parce que nous y voyons la continuité d'une politique. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., de l'union centriste et du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à M. Mouly.

**M. Georges Mouly.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je n'insisterai pas sur l'importance du tourisme dans l'économie nationale. Je n'insisterai pas davantage sur le thème du tourisme créateur d'emplois - 100 000 emplois créés en trois ans, avez-vous dit à l'instant, monsieur le ministre. Je voudrais plutôt souligner que les élus de tous niveaux doivent être bien conscients désormais du fait que la part du tourisme en pourcentage du produit intérieur brut est égale à celle du bâtiment et des travaux publics et supérieure à celle de l'agriculture. Cela se passe de commentaires. Qu'on le dise, qu'on se le dise !

De ce pan de l'économie, vous dites, monsieur le ministre, qu'il est devenu une priorité pour le Gouvernement. Faut-il voir, dans la présence au sein de ce gouvernement d'un ministre et non plus d'un secrétaire d'Etat en charge du tourisme, une marque de cette priorité ? Après tout, pourquoi pas ? Je suis, à mon tour, heureux de m'adresser aujourd'hui, enfin, à un ministre du tourisme.

Trouvons-nous une traduction de cette priorité dans le budget, ce budget à propos duquel mon collègue et ami M. Malassagne s'en remet à la sagesse du Sénat ? En ce qui me concerne, parce qu'il connaît une progression de plus de 15 p. 100 et parce qu'il met fortement l'accent sur la promotion, j'aurai la sagesse d'approuver ce budget, mon cher collègue.

Non que tout aille bien, beaucoup s'en faut ! Au demeurant, vous ne prétendez pas vous-même, monsieur le ministre, que la situation est idéale. En témoignent les nombreuses initiatives que vous éprouvez le besoin de prendre et que vous nous annoncez, et c'est heureux. Que nul ne s'y trompe : je ne confonds pas intentions et réalisations ; mais je prends acte des intentions et je constate les réalisations.

Je constate que la commission des comptes du tourisme est en place.

Je constate qu'en plus des efforts accomplis en faveur de la promotion, en plus de la confirmation de la mise en vitesse de croisière de la Maison de France, c'est l'ingénierie touristique qui est favorisée dans votre budget.

Je constate que vous souhaitez harmoniser, en collaboration avec d'autres ministères, dont celui de l'éducation nationale, les formations aux professions du tourisme ; cela me semble déterminant pour l'avenir. Vous voulez de surcroît coordonner l'action des divers ministères intervenant peu ou prou en faveur du tourisme, coordination que traduit entre autres, peut-être, la création du fonds d'intervention touristique que vous avez annoncée.

S'il s'agit, certes, d'une initiative heureuse, elle me conduit à vous poser une première question, monsieur le ministre : pouvez-vous, à propos de ce fonds d'intervention touristique, nous donner de plus amples renseignements quant à sa constitution, sa date de mise en route, quant aux critères de son utilisation, aux éventuels bénéficiaires et, enfin, quant à son articulation avec les fonds affectés aux contrats Etat-région, sans laquelle, ici, la région pourrait se désengager et, là, les initiatives diverses contrecarreraient une politique d'ensemble toujours nécessaire.

J'ai fait tout à l'heure allusion aux contrats de plan. On a déjà souligné, ici ou là, l'insuffisance des fonds qui leur seraient consacrés. De ce point de vue, pour autant que soient fondés les renseignements que nous pouvons avoir, j'avoue ma déception. Je crois savoir que vous avez fait votre possible, monsieur le ministre, pour qu'il en aille différemment. Je ne vous fais donc pas grief de ce que je considère comme un fait dommageable. Je ne le ferai pas, car j'aurai l'occasion de revenir plus particulièrement sur ce problème lors de la discussion du projet de budget relatif à l'aménagement du territoire.

Pour beaucoup de régions, le tourisme pourrait être, du point de vue précisément de l'aménagement du territoire, un élément de première importance. C'est peut-être une occasion manquée que nous risquons de payer chèrement, même si la demande des régions en la matière n'est pas aussi importante que d'aucuns pouvaient le penser voilà quelques semaines.

Cela m'amène, monsieur le ministre, à vous parler du tourisme rural.

C'est certes l'élu du Limousin qui vous parle en cet instant, mais c'est aussi le président d'une fédération qui, parcourant autant que faire se peut les départements, se fait l'écho de considérations maintes fois entendues.

Il y a les caractéristiques propres au littoral, certes, à la montagne, évidemment, au thermalisme, bien sûr. Mais le tourisme rural n'a pas pour seules caractéristiques son importance géographique, ses atouts et ses charmes : paysages, richesses architecturales - on l'a rappelé - richesses historiques et gastronomiques, diversité des produits touristiques, qui ne sont pas à vanter même s'ils sont à faire mieux connaître. Le tourisme rural est, de surcroît, un fantastique outil d'aménagement du territoire. Il faut même le développer - vous le disiez vous-même à Strasbourg, monsieur le ministre - parce qu'il semble être une des solutions à la crise du monde agricole.

La première question que je souhaitais vous poser concerne le financement des actions qui seraient proposées. Mais comme elle me ramène au financement des contrats de plan et au fonds d'intervention touristique, je n'insisterai pas, comme je l'ai dit tout à l'heure.

La seconde question me conduit à un constat : le tourisme rural favorise d'abord la pluriactivité et l'emploi saisonnier. C'est le problème de l'aménagement de la taxe professionnelle qui est posé. Il serait bon que l'on puisse promouvoir une fiscalité simplifiée pour faciliter le tourisme rural. Ce souci a été exposé voilà un instant par mon collègue M. de Villepin. Il est plus facile, je l'avoue, de poser la question que de trouver la réponse. Néanmoins, c'est bien dans ce sens qu'il faut réfléchir, me semble-t-il.

Permettez-moi, enfin, d'aborder une question à laquelle le président de la fédération nationale des comités départementaux du tourisme - en parfait accord avec ses collègues et amis présidents de la fédération nationale des comités régionaux de tourisme, la F.N.C.R.T., et de la fédération nationale des offices de tourisme et syndicats d'initiative, la F.N.O.T.S.I. - attache une réelle importance : l'organisation générale territoriale du tourisme, notamment, mais non exclusivement, la place du département.

Pour aller à l'essentiel, je dirai que l'échelon départemental est incontournable. C'est là que s'élabore la plupart des produits touristiques. C'est là, surtout, que peut devenir réalité cette coordination si nécessaire des divers acteurs du tourisme : élus politiques, élus socioprofessionnels, hôteliers, gîtes ruraux, agences de voyages, unions départementales des syndicats d'initiative - U.D.S.I. - pays d'accueil, etc.

Si l'officialisation d'une instance départementale me paraît nécessaire, c'est aussi pour la coordination des acteurs du tourisme. Nous n'avons pas le droit d'aller en ordre dispersé ce sont du temps, de l'argent et de l'énergie perdus.

Le Gouvernement, avez-vous dit, monsieur le ministre, a besoin des régions, des départements et des communes, qui doivent participer au développement du tourisme. C'est cela qui doit être officialisé. Actuellement, seules les régions ont une existence légale. Si votre idée d'avoir dans chaque département « un sous-préfet tourisme » prend corps, il serait bon, me semble-t-il, que ce dernier ait, sur le terrain, un interlocuteur non exclusif certes, mais essentiel : le comité départemental, fédérateur par essence des divers acteurs.

L'organisation générale territoriale - communes, départements et régions en parfaite coordination - serait et sera, je l'espère, une mesure heureuse pour le bon fonctionnement de l'ensemble institutionnel et professionnel.

Je lis, dans un rapport du Conseil économique et social : « Ce faible poids politique est renforcé - il s'agit du tourisme - par la décentralisation. Si elle a permis aux régions, aux départements et aux communes de mieux prendre en compte les besoins du tourisme, elle a aussi pour effet de multiplier les actions et de renforcer en partie l'émiettement. Cela est particulièrement net en matière de promotion : l'espace est mondial et l'on raisonne en comités départementaux, ou comités régionaux. »

J'ai entendu la semaine dernière, à Nice, le représentant du bureau d'information et de prévision économique, le B.I.P.E., reléguer au rang des inutilités comité régional du tourisme, C.R.T., comité départemental de tourisme, C.D.T., et office de tourisme et syndicat d'initiative, O.T.S.I., en même temps qu'il condamnait les élus qui avaient la prétention de s'occuper de tourisme, élus qui, heureusement, aux yeux de cet interlocuteur inspiré, ne sont que « de passage ». (*M. Bonnet s'exclame.*)

Eh bien, les élus s'intéressent au tourisme et ont la prétention de s'en occuper ! C'est leur devoir. Les régions, les départements et les communes existent. Si ces trois niveaux ne s'étaient - de longue date pour les départements et les communes - occupés de tourisme - équipements, confection de produits, etc. - la France touristique serait en très mauvais état.

Il convient donc - et je rejoins le souci exprimé par mon collègue Marc Bœuf - d'articuler au mieux ces divers niveaux territoriaux. Je vous en ai déjà entretenu, monsieur le ministre, et nous aurons sans doute l'occasion d'en reparler pour avancer dans ce domaine.

Si l'on peut encore trouver le budget du tourisme insuffisant - tout budget l'est - celui de 1989 est en augmentation. Accompagné de votre volonté manifeste de faire du tourisme un élément majeur de la politique économique du pays, il mérite d'être approuvé. Avec mes collègues de la gauche démocratique, je l'approuve, convaincu, monsieur le ministre, que nous sommes dans la bonne voie. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique, de l'union centriste et du R.P.R., ainsi que sur les travées socialistes.*)

4

#### NOMINATION DE MEMBRES D'UNE COMMISSION MIXTE PARITAIRE

**M. le président.** Il va être procédé à la nomination de sept membres titulaires et de sept membres suppléants de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social.

La liste des candidats établie par la commission des affaires sociales a été affichée conformément à l'article 12 du règlement.

Je n'ai reçu aucune opposition.

En conséquence, cette liste est ratifiée et je proclame représentants du Sénat à cette commission mixte paritaire :

Titulaires : M. Jean-Pierre Fourcade, Mme Hélène Missoffe, MM. Henri Collard, Jean Delaneau, Jean Madelain, Charles Bonifay et Franck Sérusclat ;

Suppléants : MM. Louis Boyer, Charles Descours, Guy Besse, Franz Duboscq, André Rabineau, Guy Penne et Mme Marie-Claude Beaudeau.

A cette heure, le Sénat voudra sans doute interrompre ses travaux pour les reprendre à quinze heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à douze heures cinquante-cinq, est reprise à quinze heures, sous la présidence de M. Jean Chérioux.*)

#### PRÉSIDENT DE M. JEAN CHÉRIOUX, vice-président

**M. le président.** La séance est reprise.

5

#### LOI DE FINANCES POUR 1989

##### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances pour 1989.

##### Industrie et aménagement du territoire

##### IV. - TOURISME (suite)

**M. le président.** Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le tourisme.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Oudin.

**M. Jacques Oudin.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, vivre sur des acquis sans anticiper les évolutions et sans mesurer les impacts de la concurrence, voilà le meilleur moyen de décliner et de régresser. Or, à considérer l'évolution du marché touristique et le solde de notre balance commerciale, nous sommes en droit de nous interroger et, bien entendu, monsieur le ministre, de vous interroger.

Nos rapporteurs ont excellemment décrit la situation, les craintes que celle-ci peut susciter ainsi que la politique qui est conduite en la matière.

Le tourisme, on l'a dit, constitue un marché considérable. Des efforts sont menés par la commission des comptes du tourisme pour le mesurer, bien que l'on sache qu'il y a, derrière les chiffres avancés, une grande marge d'appréciation, d'aléas, voire d'erreurs. Mais, en gros, c'est un secteur considérable dans notre économie. Il emploie plus de 1 600 000 personnes, il est créateur d'emplois - ce n'est pas la moindre de ses qualités - et il représente une part importante de notre produit intérieur brut : près de 500 milliards de francs en chiffre d'affaires. En outre, il a produit, en 1987, un solde positif au titre de notre balance commerciale d'environ 20 milliards de francs.

Voilà trois caractéristiques essentielles qu'il est intéressant de rappeler. Mais ces chiffres, *a priori* rassurants, masquent une réalité quelque peu différente. En fait - et ce jugement n'est pas trop sévère - nous régressons en valeur relative par rapport à nos principaux concurrents. En termes de fréquentation, nous ne sommes plus que le quatrième marché mondial, après avoir atteint le deuxième rang. Notre solde commercial est passé, vous l'avez rappelé, de 30 milliards de francs à 20 milliards de francs en deux ans, de 1985 à 1987. Une régression d'un tiers en une aussi courte période de temps ne peut quand même que nous inquiéter et présente des perspectives qui ne sont pas forcément réjouissantes.

Pourquoi une telle situation ? Comme toujours, les facteurs sont multiples et hétérogènes. Sans vouloir polémiquer, peut-on dire que la situation difficile des années 1985 à 1987 résulte de la politique menée de 1981 à 1985 ? Je n'irai pas jusque-là ! En s'en tenant à d'autres facteurs objectifs, on pourrait dire que l'évolution de notre propre marché et celle de la demande dépendent des progrès de nos concurrents car le tourisme est un marché qui devient de plus en plus concurrentiel, le champ des acteurs de ce secteur étant désormais mondial. Ce matin, M. Christian Bonnet a fort bien dit l'impact qu'ont pu aussi avoir les organisateurs de voyage et les compagnies de transport dans ce développement.

Comme dans toutes les industries - car le tourisme est une industrie - il y a donc un problème d'adaptation de l'offre à la demande et un problème de compétitivité. Il faut offrir, nous le savons, des produits touristiques de plus en plus nombreux, variés et performants en termes de rapport qualité-prix.

Or il semble que nous ayons perdu, dans ce domaine, une large part de nos ambitions d'antan. Nous avons développé de grands programmes de développement touristique : l'aménagement de la montagne, du Languedoc-Roussillon, de la côte d'Aquitaine sont autant de vastes chantiers qui ont été lancés dans le début des années soixante, mais ils sont maintenant en voie d'achèvement. Ils ont fait la preuve de leur réussite, mais ils atteignent désormais des paliers et la succession de ces programmes n'est pas évidente.

Nous sommes donc en droit de nous interroger sur l'exploitation réelle de notre potentiel touristique. Nous avons de grandes zones d'attrait comme notre littoral, nos montagnes, nos monuments et nos villes historiques.

Mais il existe aussi beaucoup d'autres zones : ce matin, nombre d'orateurs ont évoqué le milieu rural, qui pourrait faire l'objet d'aménagements touristiques considérables. Un

des intervenants a même apporté une note d'humour en citant tel plan d'eau qui devrait être financé sur des crédits exceptionnels ; je crois d'ailleurs savoir que ce plan d'eau serait situé dans le Nord, heureux département à qui l'on prête vraiment beaucoup d'attention !

**M. Xavier de Villepin.** Bravo !

**M. Jacques Oudin.** Mais il reste beaucoup de zones rurales dans lesquelles des efforts considérables pourraient être accomplis.

Il est vrai que nous arrivons avec retard sur le marché mondial, à l'heure où se développent des complexes touristiques nouveaux comme les parcs d'attraction géants, qui nous viennent des Etats-Unis et qui sont seulement en cours d'aménagement chez nous - nous avons dans ce domaine entre dix et quinze ans de retard - ou les centres de loisirs intégrés, dont certains nous viennent des Pays-Bas, comme le « Center Park » de Verneuil-sur-Avre.

Ces deux exemples montrent donc le retard patent que nous avons pris par rapport à certains de nos concurrents. Je pourrais citer également ces vastes complexes golfs et résidentiels qui se sont développés et se développent encore dans le sud de l'Espagne : n'y trouve-t-on pas des espaces de 600 hectares comportant trois terrains de golf intégrés, autant d'équipements dont nous ne disposons pas ?

Votre ministère a commencé à encourager le développement des golfs, mais avez-vous encore un plan golfique ? N'avons-nous pas mené, dans ce domaine, une politique vétilleuse en supprimant ou en réduisant considérablement les aides que nous avons commencé à accorder ?

Que dire, également, de notre politique nautique et d'aménagement des ports de plaisance, dont le développement a été interrompu bien avant que vous ne soyez responsable de ce département ministériel, c'est-à-dire dès 1979 ?

Actuellement, quelle impulsion réelle donnons-nous au développement de notre tourisme rural ? C'est une vaste question, évoquée par MM. Roger Chinaud et Paul Malasagne. En résumé, avons-nous réellement une politique de produits touristiques adaptés aux besoins d'une clientèle de plus en plus mobile, de plus en plus exigeante dans le cadre d'un marché qui est désormais à la dimension du monde ?

Certes, je ne demande pas que l'Etat fasse tout. Nous le savons, c'est malsain et ce n'est pas souhaitable. Comme l'a excellemment rappelé ce matin M. Christian Bonnet, le tourisme est d'abord l'affaire des professionnels. Mais c'est aussi l'affaire des élus : les gros équipements ne seront certainement pas réalisés sans l'aide et le soutien des collectivités locales et de l'Etat, tous les exemples le montrent. Vous l'avez d'ailleurs compris, comme votre prédécesseur, pour un équipement tel qu'Eurodisneyland ; mais, dans d'autres domaines, une impulsion plus rigoureuse et une politique plus cohérente seraient les bienvenues. Votre budget permet-il une telle politique ?

Je ne reviendrai pas sur les propos excellents tenus par nos rapporteurs. Il est intéressant, cependant, de constater que vos crédits augmentent de 15,6 p. 100 et que la priorité est accordée à l'effort de promotion puisque tous les moyens budgétaires nouveaux ont été concentrés sur cette action.

M. le Premier ministre, dans la lettre qu'il vous a adressée le 14 novembre 1988, a fixé les axes de la politique que vous devez mener : « L'éventail des moyens nouveaux ont été concentrés sur la participation de l'Etat aux dépenses de promotion. Nous avons en effet considéré que c'était en choisissant ce point d'application que nous donnions aux crédits publics l'efficacité la plus grande. Et le Premier ministre tire une conclusion lumineuse de cette orientation en écrivant : « Il nous faut maintenant tirer toutes les conséquences du choix de cette priorité commune. La première conséquence, et la plus évidente, consiste dans l'affirmation toute simple que les autres actions dont vous avez la charge, pour importantes qu'elles soient, ne sont pas budgétairement prioritaires. »

La discussion pourrait donc s'arrêter là. Cette directive amène pourtant deux observations complémentaires.

La première concerne la responsabilité de l'Etat. M. le Premier ministre précise, dans cette même lettre : « A l'Etat une responsabilité particulière pour les actions visant à amener en France une clientèle étrangère nouvelle et à inciter cette clientèle à prolonger ou à renouveler ses séjours ».

Là encore, l'intention est louable, mais est-ce satisfaisant ? Pour amener une clientèle nouvelle et pour prolonger ou renouveler les séjours d'une clientèle déjà fidélisée, il faut des produits touristiques nouveaux - je l'ai dit - des produits complémentaires, des produits concurrentiels.

La seconde observation, toujours extraite de cette lettre importante du Premier ministre, qui éclaire votre politique, est celle-ci : « Je suis bien conscient que cela implique un effort d'explication considérable en direction des élus et des professionnels. Cela implique, dès maintenant, une grande sélectivité pour le choix des opérations concernées par les contrats de plan. » Si nous comprenons bien, ces actions des contrats de plan ne seront donc pas prioritaires ?

Quoi qu'il en soit, la campagne d'explication est ouverte puisque le Premier ministre vous y a invité. Or, quelle meilleure occasion d'explication que le débat budgétaire ? Par conséquent, nous sommes au cœur du sujet et, dans ces conditions, vous me permettez de vous poser cinq questions.

La première a été largement développée par d'autres intervenants : quelle politique de formation professionnelle entendez-vous mener, en accord avec vos collègues du Gouvernement ? En particulier, quel développement envisagez-vous pour les baccalauréats professionnels, les brevets de techniciens supérieurs et les écoles spécialisées ? Tout cela nous paraît être une exigence essentielle. Pouvez-vous nous dire, par exemple, quel est le nombre d'élèves et de classes dans ces différentes disciplines et quelle sera leur évolution ?

En matière de formation professionnelle, tous les métiers du tourisme sont d'ailleurs concernés : l'hôtellerie, l'accueil, les agences. N'oublions pas non plus la formation continue, qui ne doit pas être en reste.

Deuxième question : quelle politique contractuelle entendez-vous mener avec les collectivités locales, c'est-à-dire les régions, les départements, les communes et les groupements de communes ? En effet, dans un contrat, il y a deux volontés : celle des collectivités et celle de l'Etat. Au titre des contrats de stations, quelles actions mènerez-vous, notamment pour moderniser et rénover ces stations balnéaires ou thermales qui ont fait notre gloire si longtemps ?

Troisième question : quelle politique incitative mettez-vous en œuvre pour développer, avec les professionnels et les collectivités, des produits qui sont actuellement particulièrement demandés par la clientèle ? Je pense aux golfs, aux centres nautiques, aux centres aquatiques, aux centres de loisirs, bref à tous ces centres qui ont actuellement la faveur du public.

Quatrième question : face à l'échéance de 1992, êtes-vous certain que la fiscalité appliquée à nos produits touristiques soit compétitive par rapport à celle de nos partenaires européens ? M. le rapporteur pour avis a brossé un tableau très complet et excellent des améliorations fiscales qui ont été opérées. Je ne citerai qu'un exemple qu'il a donné, à savoir l'abaissement du taux de la T.V.A. sur les locations de voitures de 33,33 p. 100 à 28 p. 100. Excellent ! bravo ! Mais, quand on sait que nos partenaires sont souvent à moins de 20 p. 100 et plus proches de 15 p. 100, on est en droit de s'interroger : certains touristes n'iront-ils pas en Belgique, au Luxembourg ou ailleurs louer leur voiture pour venir en France ?

Enfin, cinquième question : quelles sont les réflexions prospectives que vous allez lancer pour cerner au plus près les évolutions de nos marchés touristiques au cours du prochain Plan ? Où en sont ces réflexions sur l'évolution des professions du tourisme, sur l'évolution des marchés de nos concurrents, sur l'évolution des produits, etc. ?

J'ai dit, au début de mon propos, monsieur le ministre, que, dans le domaine du tourisme, nous semblions nous être assoupis sur nos acquis, que nous semblions avoir abandonné nos grandes ambitions d'équipement et d'aménagement.

Faire de la promotion, c'est bien, c'est indispensable, c'est souhaitable ; vous le faites et nous nous en félicitons. Mais encore faut-il promouvoir des produits compétitifs ; encore faut-il que ce soit tout un pays qui prenne davantage conscience du potentiel considérable que recèle le secteur touristique ; encore faut-il un effort de mobilisation de tous les acteurs et de tous les professionnels !

Etes-vous certain, monsieur le ministre, que votre budget soit vraiment mobilisateur dans tous ces domaines ? Nous attendons, bien entendu, vos réponses sur ces différents

points. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

**M. le président.** La parole est à M. Vidal.

**M. Marcel Vidal.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, intervenir dans la discussion sur le projet de loi de finances pour 1989 concernant le secteur touristique présente aujourd'hui quelque intérêt.

En effet, le projet de budget du tourisme est celui qui progresse le plus dans le budget global de l'Etat. Alors que la loi de finances de 1988 affectait 297 millions de francs au tourisme, le projet actuel s'élève à 343 500 000 francs, soit une progression de 15,6 p. 100. Cette évolution est, certes, spectaculaire, mais elle ne doit pas faire oublier que le budget du tourisme ne représente que 0,03 p. 100 du budget général.

La France dispose de virtualités importantes dont l'exploitation participe au développement économique du pays, avec plus de 36 millions de touristes étrangers, en 1987, et un apport de devises de 19 milliards de francs ; le tourisme emploie, en outre, près de 660 000 personnes.

Le projet de budget pour 1989 est à la mesure de l'enjeu. Plusieurs mesures nouvelles sont significatives, notamment en faveur de la promotion de la France touristique. Vous les avez évoquées dans votre propos introductif, monsieur le ministre, et nous vous en remercions.

A l'occasion de la discussion générale, je souhaiterais m'exprimer sur le tourisme en milieu rural.

De 1964 à 1984, une baisse continue de la fréquentation de ce milieu rural a été enregistrée, parallèlement à un afflux sur le littoral et dans les stations de sports d'hiver. Cette baisse a été compensée par l'accroissement du taux de départs en vacances durant ces vingt années.

Depuis maintenant quatre années, la situation paraît devoir évoluer. Les zones rurales gagnent de nouvelles parts du marché touristique français ; elles totalisent, en 1987, plus de 25 p. 100 du nombre de journées de vacances. Le volume des dépenses effectuées chaque année par les vacanciers français en milieu rural est évalué à plus de 20 milliards de francs, la dépense globale des touristes nationaux et internationaux s'élevant à environ 30 milliards de francs. C'est dire que le tourisme est créateur de richesses, qu'il est un facteur de développement économique essentiel à l'avenir de zones parfois peu favorisées.

Des efforts notables - nous l'avons constaté - ont été engagés. Toutefois, nous devons rester très lucides. Il y a quinze ans, la France était le second pays touristique après les Etats-Unis. Depuis, l'Espagne et l'Italie nous ont dépassés.

Le constat premier est que la promotion n'est pas suffisamment développée. De plus, concernant le tourisme rural, il faut admettre que les politiques menées en la matière n'ont pas toujours été très satisfaisantes.

En effet, trop longtemps, les investissements sont restés au stade de l'« amateurisme », sans vision globale à long terme. Il s'agissait souvent de petites structures, dispersées sur les territoires départementaux, mal adaptées aux demandes des usagers et peu intégrées à un réseau promotionnel réellement efficace.

Ces initiatives visaient à un double objectif : la diversification des sources de revenu au regard des difficultés rencontrées par les agriculteurs et la lutte contre l'exode rural. Ces initiatives valeureuses, certes, n'étaient pas à la mesure du nécessaire développement local, lié à une situation internationale de concurrence. Nous devons reconnaître aujourd'hui que nos homologues espagnols et italiens, notamment, ont été plus dynamiques pour atteindre leur objectif de promotion d'un tourisme de qualité.

Cette mutation incontournable constitue un changement d'état d'esprit. Face à une situation économique marquée par une baisse des revenus, par les mesures visant à la diversification des activités et à la mise des terres en jachère, il faut que les agriculteurs, associés aux professionnels de l'aménagement du territoire et du tourisme, s'interrogent et définissent les grandes orientations pour les vingt années à venir. Il en va de l'avenir du tourisme rural fondé sur une politique globale et coordonnée.

La première priorité, qui doit contribuer à inverser cet état de fait, c'est la formation, quasi inexistante à ce jour. Il s'agit-là d'un domaine fondamental, comme l'ont souligné, à juste titre, ce matin, nos collègues MM. Bœuf et Mouly.

Elle consisterait, sous l'égide des comités départementaux du tourisme, par exemple, à réunir les élus locaux, les conseillers généraux, les maires, les propriétaires de gîtes ruraux ou de campings, de bases d'activités, d'hôtels, de restaurants, les professionnels du tourisme, en général, et les techniciens sur le thème du développement local.

Des formations pratiques doivent être mises en place concernant la gastronomie, la promotion et la communication, les conditions d'accueil des vacanciers. Cet objectif doit rapidement être suivi d'effet dans le quotidien de l'ensemble des partenaires concernés.

Le second thème à aborder est celui du regroupement, sous l'impulsion des syndicats intercommunaux des pays d'accueil et des chartes intercommunales.

Regroupement, d'abord, des réalisations et des projets, qui doit dépasser les seules offres d'hébergement en vue de déterminer une dynamique plus globale liée aux notions d'accueil, de services rendus, de loisirs et d'animation. Mais regroupement aussi des investissements publics et privés autour de projets à vocation régionale.

Mes chers collègues, nous devons veiller à une gestion rationnelle des dépenses et des financements du tourisme, permettant d'éviter le saupoudrage, noté ici ou là, afin de ne pas disperser les forces qui sont à notre disposition.

A cet égard, je citerai l'exemple de la partie rurale du département de l'Hérault. Une politique volontariste et cohérente en matière d'hébergement - campôtels, gîtes communaux, gîtes ruraux, aménagements des plans d'eau, chambres d'hôtes, camping-caravaning - a été engagée depuis plus de dix ans afin de répondre à l'expansion du tourisme et de le stimuler.

En effet, si le littoral attire régulièrement une masse importante de vacanciers dans les stations nouvelles de la Grande-Motte et du Cap d'Agde, par exemple, le développement des cantons ruraux est notable. La participation des collectivités territoriales - conseil général et communes, en particulier - a été, à ce titre, déterminante. L'aide du F.I.D.A.R. tend à s'amenuiser, et nous le regrettons très vivement ; celle de l'Etat doit progresser afin de tenir compte des nouveaux besoins exprimés par les cantons ruraux du département de l'Hérault.

Monsieur le ministre, le financement des activités touristiques par les collectivités locales ne peut suffire à l'expansion des espaces éloignés des grands centres producteurs de plus-values ; l'engagement de l'Etat doit donc être accéléré.

Enfin, nous devons réfléchir aux mesures tendant à la valorisation de la spécificité agricole dans une perspective de promotion du tourisme rural. Il convient, en effet, d'associer les activités touristiques au marché des produits de la terre.

Je conclurai très rapidement en rappelant que les orientations ici développées sont autant de conditions préalables à l'avenir du tourisme dans notre pays. La progression du budget du tourisme pour l'année à venir devrait permettre l'amorce de la réalisation de ces objectifs.

Un travail considérable est à envisager, compte tenu des perspectives extraordinaires qu'offrent les échéances de 1992 et 1993, et bien au-delà. Le champ est immense.

Soyons réalistes, novateurs. Ayons la volonté, tous ensemble, de porter nos efforts sur une politique de qualité exemplaire, seul facteur de réussite à l'échelon national et européen.

Certes, il sera nécessaire, dans les lois de finances futures, de nous fixer des objectifs et des moyens plus ambitieux, plus importants.

Dans cette attente, conscients de l'importance de l'enjeu sur le plan économique, social et culturel, nous vous exprimons, monsieur le ministre, toute notre confiance. Nous voterons le budget que vous nous avez présenté. *(Applaudissements sur les travées socialistes ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

**M. Olivier Stirn, ministre délégué.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Olivier Stirn, ministre délégué.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, comme je m'y attendais, connaissant bien votre assemblée, où je suis d'ailleurs, il y a

maintenant quinze ans, intervenu pour la première fois en tant que membre du Gouvernement, ce débat a été extrêmement riche et instructif, car les orateurs, notamment les deux rapporteurs, se sont exprimés en connaisseurs de l'avenir du tourisme dans notre pays.

M. Roger Chinaud a d'abord évoqué - d'autres orateurs l'ont fait à sa suite - le solde touristique qui figure dans la balance des paiements. La France, il faut le souligner, n'a pas reculé à cet égard : nous n'avons pas, contrairement à ce que certains d'entre vous imaginent, pris de retard sur l'Italie. La balance fait ressortir un solde, ce qui signifie que les Français, eux aussi, sortent de France et je ne pense pas qu'il soit souhaitable de les en empêcher d'autant que, lorsque les Français sortent, il y a souvent un effet retour. Par exemple, en Grèce, cette année, il y a eu 600 000 Français et 1 500 000 Allemands. Résultat : les restaurateurs grecs, les guides grecs apprennent l'allemand et incitent donc une partie de leur clientèle à visiter la République fédérale d'Allemagne. C'est un fait. Par conséquent, il ne faut pas empêcher les Français de sortir de France car aujourd'hui une partie importante d'entre eux participent en effet au tourisme international.

Le solde est très important. Je disais ce matin que je comptais le porter de 23 milliards à 30 milliards de francs. Ce qui importe, ce qui est significatif, ce sont les rentrées de devises. Or, elles devraient être cette année de l'ordre de 73 milliards de francs, à égalité avec l'Italie - les Italiens sortent beaucoup moins que les Français de leur pays - la France n'étant pour le moment dépassée que par l'Espagne. Quant aux Etats-Unis, le solde de leur balance touristique est négatif. Par conséquent, ne dramatisons pas la situation.

Cette année, un redressement de notre balance touristique s'est produit, et le solde, qui est repassé au-dessus de 20 milliards de francs - il devrait avoisiner les 23 milliards de francs - doit pouvoir encore être amélioré, l'objectif essentiel étant d'augmenter les rentrées de devises pour arriver à un solde de 30 milliards de francs sur des entrées de 100 milliards de francs, soit à peu près ce que réalisent les Espagnols. La situation est donc loin d'être mauvaise pour notre pays. Elle traduit sans aucun doute un très fort attrait touristique.

S'agissant du problème des visas, qui préoccupe notamment MM. Chinaud et Millaud, il n'est pas de ma compétence directe mais de celle de l'ensemble du Gouvernement.

Effectivement, la décision prise en 1986, en raison de circonstances liées à la lutte contre le terrorisme, paraît aujourd'hui un peu dépassée. Le ministre du tourisme que je suis, souhaite, bien entendu, un assouplissement de cette mesure, notamment pour les ressortissants des pays de l'O.C.D.E.

Le Gouvernement étudie de près cette question. Une décision positive devrait être prise, mais il ne m'appartient pas de l'annoncer. Je souhaite toutefois qu'un assouplissement de la réglementation intervienne avant la fin de l'année.

Les Etats-Unis, pour leur part, envisagent également une modification sur ce point. Une nouvelle administration va se mettre en place, mais l'administration actuelle songeait déjà sérieusement à y procéder. Le visa ne sera - bientôt peut-être - plus nécessaire pour les Français qui iraient aux Etats-Unis. C'est là, bien entendu, une raison supplémentaire d'assouplir notre réglementation.

Un certain nombre d'entre vous, notamment MM. Chinaud et Malassagne, ont évoqué les agences de voyages. J'envisage effectivement une nouvelle législation pour ce secteur, et cela en étroite concertation avec la profession. Vous ne devez donc pas être inquiets. La profession nous a d'ailleurs donné mandat de poursuivre la réforme et l'amélioration de la législation. Ce sera fait.

Nombre d'entre vous souhaitent que la profession se regroupe. Le Gouvernement n'y est pas du tout hostile, mais laissons faire la profession. En effet, nous n'allons pas imposer aux agents de voyages de se réorganiser de telle ou telle manière. Le mouvement est en marche. Toutefois, des agences de voyages de petite taille mais à la clientèle très « ciblée » subsisteront. Pour d'autres, des regroupements s'imposent et se feront sans doute avant l'échéance de 1993.

De nombreux orateurs ont parlé du tourisme social, notamment MM. Chinaud, Malassagne, Millaud, Bœuf et Pagès.

Ce problème n'est pas nouveau, même s'il se pose aujourd'hui avec une certaine acuité. En effet, le tourisme social est une vieille, une noble tradition dans notre pays qui remonte à plus d'une dizaine d'années.

Effectivement, dans un certain nombre de cas, mais pas toujours, une rénovation est nécessaire. Je dis pas toujours, parce que certaines associations, grâce à une bonne gestion, ont pu assurer le renouvellement régulier de leurs équipements. Ces associations, qui sont assez nombreuses et importantes, ne connaissent pas de problème particulier. D'autres, en revanche, ont souffert soit d'une gestion insuffisante, soit de l'absence d'une politique de modernisation et de renouvellement des équipements. Il reste qu'un problème important de renouvellement d'une partie des équipements se pose.

Mon budget voit tout de même ses crédits augmenter en ce domaine puisqu'ils passent de 10 millions de francs pour l'année 1988 à 17 millions de francs pour l'année 1989. En outre, l'Assemblée nationale, à ma demande, a prévu une enveloppe supplémentaire sur sa réserve, ce qui n'est pas négligeable. Ainsi, l'effort qui peut être fait cette année sera très supérieur à ce qu'il a été les années précédentes.

Bien entendu, il ne suffira pas. De toute façon, il ne revient pas à l'Etat seul de rénover les équipements du tourisme associatif. Son action et ses crédits sont incitatifs. Il faut établir un plan pour les années suivantes et je rejoins sur ce point nombre d'entre vous. Par exemple, l'aide de la Caisse des dépôts pourrait être envisagée.

Quoi qu'il en soit, avec les dossiers que nous préparons avec soin, l'amorce du renouvellement du tourisme social se fera dans de bonnes conditions en 1989. Un de mes soucis majeurs aujourd'hui est que le tourisme social garde sa place dans les années à venir. Pour le moment, mieux vaut renouveler les équipements existants plutôt que d'en créer de nouveaux.

J'ai visité dans le Limousin, dans une commune gérée par un maire communiste, voilà une huitaine de jours, un village de vacances de qualité. Cet équipement est valable et je suis certain que c'est un bon investissement parce qu'il est moderne. Il est d'ailleurs prévu, autour du village de vacances, la remise en état d'un château, mais aussi des équipements sportifs, tennis, piscine, etc.

Un autre problème a été abordé par la plupart d'entre vous, c'est celui des contrats de plan. Les contrats de plan sont signés entre les régions et l'Etat. Il y a eu souvent dans ces contrats une priorité, les routes. Tous les responsables régionaux sont convaincus, à tort ou à raison - c'est un autre débat - que réaliser des routes à quatre voies ou des autoroutes, cela crée des emplois et des activités. Par conséquent, ils ont fait savoir très clairement au Gouvernement que ces aménagements, qui peuvent également servir au tourisme, d'ailleurs, étaient absolument vitaux. L'Etat a donc dû faire un effort considérable en matière de routes. Or, la construction de deux kilomètres d'autoroute en région parisienne, c'est l'équivalent des efforts touristiques de l'Etat pendant deux ou trois ans pour tout le pays. C'était toutefois une réponse aux régions.

On ne peut pas, d'une part, dire dans les contrats de plan qu'il faut développer le tourisme et, d'autre part, dans la discussion avec l'Etat affirmer que la priorité vitale ce sont les routes. Il faut tout de même ne pas oublier qu'un contrat de plan c'est un contrat entre l'Etat et des partenaires.

Par ailleurs, comme le tourisme jusqu'à présent n'était pas reconnu comme une activité fondamentale, l'essentiel des équipements touristiques était décidé par un autre ministre, qui était responsable de divers secteurs et accessoirement du tourisme. En fait, c'était le ministre de l'aménagement du territoire par le canal du F.I.A.T., parce qu'il gérait 80 p. 100 des dépenses, qui était le maître du jeu.

Comme le F.I.A.T. est appelé aujourd'hui, à juste titre, à orienter son action plutôt vers les zones de conversion, vers les zones où se posent des problèmes d'emploi très difficiles à régler, j'ai souhaité moi-même, pour éviter tout ralentissement dans l'affectation des crédits destinés, notamment en milieu rural, à réaliser certains aménagements nécessaires au développement touristique, créer un fonds dont j'ai la responsabilité.

Le Gouvernement l'a décidé voilà une dizaine de jours. Ce sera le F.I.T., fonds d'intervention touristique, dont les modalités de fonctionnement et le montant sont en cours de discussion. Toutefois, ce que je peux d'ores et déjà vous indiquer, c'est que l'utilisation de ce F.I.T. sera souple s'agissant des équipements touristiques.

Bien entendu, le F.I.T. s'efforcera de reprendre les propositions émises dans ce domaine dans les contrats de plan ; il pourra également intervenir en cours de plan et apporter le concours de l'Etat à tel ou tel équipement touristique significatif.

Le rôle de l'Etat ne consiste ni à intervenir en tout lieu, ni à se substituer aux investissements privés. N'oubliez pas qu'en principe les investissements touristiques sont rentables. Je le dis notamment à un certain nombre d'entre vous, en particulier à M. Oudin.

Tout à l'heure, M. Oudin a fait allusion aux centers parks. Il s'agit, dans ce cas, de crédits privés ; l'Etat n'y met pas un franc. Pourquoi voulez-vous que l'Etat intervienne alors que les entreprises privées gagnent de l'argent, le savent et investissent à cette fin ?

Ne vous y trompez pas. En milieu rural, il y aura de plus en plus d'investissements privés et j'en connais beaucoup, heureusement, qui sont en cours de réalisation. Dans certains cas, il faudra peut-être que l'Etat glisse en quelque sorte sa carte de visite, mais, dans l'ensemble, ces équipements répondant à des besoins réels se font et se feront.

Par conséquent, il ne revient plus à l'Etat d'assumer des tâches qui, autrefois, étaient de son ressort parce que ces investissements n'étaient pas rentables. Effectivement, pour sauver des régions, aménager le territoire, l'Etat donnait plus qu'il n'aurait dû, mais les temps ont changé.

Le tourisme est aujourd'hui rentable. Sachez que les Européens, notamment, sont nos principaux clients : ils constituent 85 p. 100, je le répète, des 37 millions de personnes que nous avons reçues cette année. Les Européens recherchent en effet de plus en plus la France de l'intérieur. Ils connaissent déjà, pour beaucoup d'entre eux, Paris et les principaux centres touristiques classiques. Ils ont maintenant envie, eux qui vivent dans des pays très industrialisés, et urbanisés, de connaître la France de l'intérieur.

A partir du moment où ce désir se manifeste de manière importante, il suscite des investissements privés et ce de plus en plus. Le phénomène sera bénéfique car l'Etat pourra concentrer ses efforts sur les points où son intervention est nécessaire.

Contrairement aux craintes de certains d'entre vous, notamment M. Mouly, le F.I.D.A.R. continuera d'intervenir, d'ailleurs en dehors des contrats de plan, le cas échéant. Je peux vous assurer, pour être en liaison étroite avec les responsables du F.I.D.A.R., et le ministère de l'agriculture, que le F.I.D.A.R. interviendra fortement pour apporter des crédits touristiques complémentaires à des investissements privés ou nécessaires pour que ceux-ci se réalisent.

En outre, un fonds nouveau aidera au développement des équipements touristiques : c'est le fonds régionalisé d'aide aux initiatives locales pour l'emploi, le F.R.I.L.E., doté de 250 millions de francs, qui interviendra également en milieu rural. Tous ces fonds me laissent penser - je le dis très sincèrement - que là où l'Etat doit intervenir, notamment en milieu rural, il le fera.

Je ne pense pas qu'il faille éprouver des craintes excessives pour nos équipements touristiques. Au contraire, toutes les mesures sont prises, notamment par le biais du fonds qui sera mis à la disposition du ministre du tourisme, pour que nous puissions poursuivre notre effort, y compris dans le milieu rural, qui, en effet, est très prometteur aujourd'hui pour notre pays et son tourisme.

Certains d'entre vous ont exprimé des regrets à propos du bicentenaire, notamment vos deux rapporteurs, MM. Chinaud et Malassagne. Chacun sait - et le déplore - que, successivement, les deux responsables de l'organisation de la célébration du bicentenaire ont disparu. M. Jeanneney, qui leur a succédé, a accompli en quelques mois un effort important pour rattraper le temps perdu.

Dans le secteur qui me concerne, beaucoup a été fait. Il faut savoir, d'abord, que les Européens ne prévoient pas leur voyage longtemps à l'avance. Nous allons donc entreprendre une campagne très active et, à mon avis, ils viendront encore plus nombreux en France, l'année prochaine, grâce au bicentenaire.

S'agissant des Japonais et des Américains, il est vrai que, si nous nous y étions pris un peu plus tôt, ils seraient venus en plus grand nombre. Mais, là aussi, nous faisons des efforts

importants. C'est ainsi que je me suis rendu moi-même au Japon voilà trois semaines ; j'ai réuni les responsables et contacté les compagnies aériennes. Nous allons rattraper en partie le temps perdu. De même, je suis allé aux Etats-Unis avec le Président de la République voilà un mois et j'y retournerai en janvier : grâce à un certain nombre d'actions, nous allons améliorer les perspectives.

Néanmoins, je me permets, puisque M. Malassagne, notamment, a posé la question, de dire que le Sénat, comme l'a fait l'Assemblée nationale pour le tourisme social, pourrait peut-être m'aider, sur sa réserve personnelle.

Pourquoi ? Parce qu'il se trouve que l'Organisation mondiale du tourisme va se réunir l'année prochaine en France, en raison précisément du bicentenaire. C'est la seule organisation internationale qui soit installée en Espagne, mais elle se réunira en France au mois d'août, au moment de la commémoration de la Déclaration des droits de l'Homme. A cette occasion, nous aurons donc, chez nous, une centaine de ministres du tourisme venus du monde entier, accompagnés de leurs équipes. Il serait souhaitable de bien les recevoir et de mettre parfaitement en valeur nos capacités touristiques auprès d'eux.

Ce sera une chance exceptionnelle et c'est pourquoi j'ai demandé à votre commission des finances, en la personne de son rapporteur général et de son rapporteur spécial, M. Roger Chinaud, de voir si, pour réussir cette opération, il ne serait pas possible de bénéficier de votre aide. Ce serait un moyen, pour le Sénat, de marquer l'intérêt qu'il porte à cette célébration du bicentenaire et à toutes les retombées qui pourront en découler pour le tourisme français en 1989.

M. Malassagne, et d'autres orateurs après lui, m'ont parlé plus spécialement du thermalisme. Celui-ci fait partie, en effet, des atouts touristiques de la France. Notre pays dispose d'une panoplie d'actions en ce domaine : le tourisme de la mer, le tourisme de la montagne, le tourisme de la campagne, le tourisme fluvial, auxquels s'ajoute le tourisme d'affaires, qui se développe beaucoup aujourd'hui et qui est l'un des secteurs qui rapporte le plus à la balance des paiements française. A cet égard, je vous signale que les deux formes de tourisme qui se sont le plus développées en 1988 sont le tourisme d'affaires et le tourisme de court séjour.

Il convient, effectivement, de ne pas oublier le thermalisme. Je travaille actuellement avec M. le ministre de la santé, qui exerce la tutelle essentielle dans ce domaine, à la détermination des mesures qui pourraient être prises pour relancer le thermalisme français, notamment dans un secteur qui répond à des besoins croissants, celui de la thalassothérapie. Nous devons lui réserver un soin particulier.

**M. Jacques Oudin.** C'est vrai !

**M. Olivier Stirn, ministre délégué.** Les deux rapporteurs, ainsi que M. Millaud, m'ont parlé de l'Europe. Elle est en train de construire le tourisme et le tourisme se construit beaucoup dans son cadre. Je ne crois pas qu'il faille éprouver d'inquiétude particulière à cet égard et tout le monde, à mon avis, peut être rassuré sur la position de la France au sein de l'Europe et sur la manière dont elle abordera le problème du tourisme.

M. Christian Bonnet m'a parlé de la Maison de France. Cette institution, qui assure la promotion de la France à l'extérieure a été créée par mon prédécesseur ; ce fut une bonne initiative, que j'ai poursuivie et renforcée. Je lui ai donné les moyens d'une action qu'elle attendait, doublant les crédits de l'Etat et permettant une aide accrue des professionnels.

Le budget du tourisme, a dit M. Bonnet, est inférieur à celui de la R.A.T.P...

**M. Christian Bonnet.** Au budget du comité d'entreprise de la R.A.T.P. !

**M. Olivier Stirn, ministre délégué.** C'est une image juste. Beaucoup d'entre vous se félicitent de l'augmentation du budget, qui sera encore accrue par la création du F.I.T., lequel va recevoir des crédits, notamment de la direction de l'aménagement du territoire. Cependant, en valeur absolue - M. Christian Bonnet a parfaitement raison - ce budget reste modeste.

Cela dit, il faut quand même remarquer que beaucoup d'autres ministères interviennent dans le tourisme, par la réalisation de routes, l'amélioration des transports et la remise

en valeur des monuments culturels importants. De même, le ministre du travail m'aide en matière de formation professionnelle, alors que le ministre de l'éducation nationale prépare avec moi un certain nombre d'actions de formation, auxquelles M. Christian Bonnet a fait également allusion. Enfin, les ministres des affaires étrangères et de l'intérieur m'écoutent, par exemple pour les visas.

Le fait qu'un ministre du tourisme soit présent à tous les conseils des ministres permet que l'optique touristique soit désormais prise en compte, ce qui n'était pas le cas jusqu'à la mise en place de ce gouvernement. Un certain nombre de mesures ont pu être obtenues pour cette raison. Ce sera probablement le cas pour les visas, mais ça l'est également pour la T.V.A. à 5,5 p. 100 dans l'hôtellerie. Il faut savoir que c'est le taux de T.V.A. le plus bas en Europe aujourd'hui, mais j'y reviendrai.

M. Bonnet a beaucoup parlé de la formation et de l'apprentissage des langues étrangères. Je rejoins tout à fait ses conclusions. En effet, si l'on veut recevoir des touristes, il est capital que la population, mais aussi les professionnels soient mieux formés qu'ils le sont. Je répète ce que j'ai dit ce matin : avec le ministre de l'éducation et celui de la formation professionnelle, nous étudions une espèce de « remise à plat » des professions touristiques et je peux dire qu'il va se passer beaucoup de choses en 1989.

C'est ainsi que plusieurs instituts supérieurs se créent et que nous les aiderons. De même, nous travaillons à l'instauration de nouveaux C.A.P. dans certaines formations touristiques. Je pense, au prochain budget, être en mesure, avec mes collègues du Gouvernement, de rassurer sur ce point bon nombre d'entre vous. M. Bonnet disait que le tourisme ne comportait que deux « S » ; qu'il m'aide à en ajouter un troisième : le succès... (*Sourires*).

J'en viens à l'intervention de M. Millaud. Je lui répondrai, d'abord, sur la T.V.A. Nous avons désormais la T.V.A. la plus faible d'Europe en matière d'hôtellerie et d'agences de voyages, puisque son taux est de 5,5 p. 100. C'était la Grèce qui, jusqu'à présent, avait le maillot jaune, avec 6 p. 100 ; maintenant, c'est nous. Certains d'entre vous craignaient que l'on ne revienne sur cette mesure. Non, la France a pris cette disposition pour inciter ses partenaires à la suivre.

Notre hôtellerie jouit aujourd'hui d'un atout d'autant plus important qu'elle bénéficie aussi des mesures favorables aux premiers emplois.

L'hôtellerie française, contrairement à une légende tenace - certains d'entre vous me paraissent un peu trop pessimistes - est, à l'heure actuelle, très compétitive, notamment en matière de prix. Cette légende correspondait peut-être à la réalité voilà quinze ans, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui, ainsi que je m'en rends compte en voyant les prix que pratiquent, à service égal, les hôtels d'autres pays d'Europe. C'est d'ailleurs ce qui explique que 37 millions de touristes soient venus en France cette année, qui est une année record. Les mesures que nous avons prises en matière de T.V.A. et de charges sont tout de même importantes.

Il est cependant un secteur où - c'est vrai - nous sommes encore un peu moins bien placés que certains de nos partenaires : celui des aides à la modernisation et des taux d'intérêt. Si la situation économique continue à s'améliorer, il faudra veiller à ce que la modernisation de notre parc hôtelier se fasse dans des conditions plus faciles.

M. Millaud a parlé d'un plan informatique. Je suis heureux de pouvoir lui répondre qu'un tel plan fait, à l'heure actuelle, l'objet d'une étude à la Maison de France.

Par ailleurs, il a évoqué la Polynésie française. Je pense pouvoir lui confirmer qu'un avion régulier assurera la liaison entre Tokyo et Papeete dès le printemps prochain ; c'est une nécessité. En effet, les Japonais sont, aujourd'hui, les meilleurs touristes du monde, ceux qui dépensent le plus d'argent. Or, la France est, en Europe, le pays qui en accueille le plus grand nombre. Je signale également que nous avons mis en service, en 1988, un second avion hebdomadaire - j'ai inauguré ce vol voilà trois semaines - entre Tokyo et Nouméa.

En ce qui concerne la promotion de la Polynésie aux Etats-Unis, je dirai à M. Millaud que, sauf erreur de ma part, jusqu'à présent l'office du tourisme polynésien souhaitait être le seul à l'assurer. Mais la Maison de France est tout à fait prête, dans le cadre du programme de promotion élargie qui

est le sien, à faire place à toutes les régions françaises - j'y insiste car la question m'a été posée - et, bien entendu, à la Polynésie.

M. Bonduel a mis l'accent sur le tourisme social ; j'en ai parlé et je n'y reviendrai pas. Il a souligné, au nom de M. Giacobbi, la nécessité de faire un effort en Corse. J'irai moi-même étudier sur place les conditions touristiques dans ces départements. Auparavant, je rencontrerai MM. Giacobbi et Bonduel. Je suis en train de préparer très soigneusement ce dossier qui est important, essentiel pour la Corse, mais je préfère l'avoir bien maîtrisé avant de me rendre sur place.

J'ai nommé un responsable du tourisme et je suis en train d'étudier les possibilités. Je suis très ouvert et disposé, à travers le F.I.T. ou par d'autres fonds, à intervenir pour faciliter le développement du tourisme dans les départements corses.

**M. François Giacobbi.** Je vous en remercie.

**M. Olivier Stirn, ministre délégué.** M. Gérard Larcher a parlé de la formation professionnelle et de la formation de haut niveau, tout comme M. Marc Bœuf et un certain nombre d'autres intervenants.

Il faut noter, d'abord, que, dans le précédent budget du tourisme, aucun crédit n'était prévu pour la formation professionnelle ; désormais, il y en a. De plus, le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle vient de me faire savoir qu'il m'accordait, sur son budget, un crédit supplémentaire de 3 millions de francs pour l'action touristique. Par conséquent, nous démarrons-là une action qui répond au souci tout à fait légitime de nombre d'entre vous.

M. Marc Bœuf, qui a été satisfait de constater que le budget augmente et qu'une action de promotion est entreprise, s'est inquiété d'un plan de rénovation en faveur du tourisme social. Je crois l'avoir rassuré voilà quelques instants. Mais il a soulevé aussi, comme M. Mouly, un autre problème qui est réel : l'organisation de l'administration touristique elle-même. La clarification qu'ils souhaitent, l'un et l'autre, est en cours. L'étude que j'ai demandée au Conseil national du tourisme sur ce sujet permettra de dire qui fait quoi en matière touristique, au sein des régions et des départements.

MM. Bœuf et Mouly m'ont fait remarquer qu'il n'y avait pas suffisamment de représentants de l'Etat à l'échelon départemental. En réalité, il n'y en a aucun, en dehors du préfet. A l'heure actuelle, le ministère du tourisme n'a qu'un représentant au niveau régional.

Pour pallier cette insuffisance sans créer de charges supplémentaires, j'ai obtenu de M. le ministre de l'intérieur la désignation, à partir de janvier 1989, d'un sous-préfet dans chaque département, qui aura pour mission, en plus de la gestion de son arrondissement, de s'occuper du tourisme au sein du département. Ce correspondant de l'Etat pourra donc travailler tant avec les responsables départementaux du tourisme qu'avec le représentant régional du ministère du tourisme.

Cette mesure devrait faciliter, à mon avis, le dialogue entre tous les élus et l'Etat.

M. Pagès a évoqué le droit aux vacances. Le droit aux vacances existe pour tous les Français, contrairement à une vieille légende. Je rappelle que 58 p. 100 des Français partent aujourd'hui en vacances, alors que beaucoup d'entre eux sont satisfaits de leur lieu d'habitation. Ce pourcentage est l'un des plus élevés du monde et il est comparable à celui de nos voisins européens. Il n'est donc pas exact de dire que les Français partent peu en vacances.

Je signale d'ailleurs à M. Pagès que 67 p. 100 des enfants de moins de quatorze ans partent en vacances et que ce chiffre est en augmentation. On peut, bien sûr, espérer faire mieux et atteindre ce même pourcentage pour les adultes ; j'en conviens ; mais ne dramatisons pas : les Français partent de plus en plus en vacances, y compris à l'étranger.

Il est vrai que, comme M. le rapporteur spécial l'a indiqué, le nombre de Français prenant leurs vacances en France n'augmente plus, notamment parce que nos concitoyens partent pour l'étranger. Mais le tourisme français a encore de beaux jours devant lui, ne serait-ce que grâce aux nombreux étrangers venant en France, dont le nombre ne fera d'ailleurs que progresser.

S'agissant du tourisme social, je partage tout à fait le propos tenu par M. Pagès. Mais j'ai déjà répondu sur ce point et je n'y reviens donc pas.

M. de Villepin a attiré mon attention sur la Caisse des dépôts et consignations. Il est vrai que cet organisme intervient dans le tourisme en tant que membre du conseil d'administration d'un certain nombre de grandes sociétés touristiques, comme le Club Méditerranée, les hôtels Arcade, les Wagons-Lits. Elle intervient également dans de nombreuses sociétés d'économie mixte, généralement à la demande des élus, d'ailleurs ; elle joue donc un rôle moteur. Mais cela fait partie de sa mission en matière de développement touristique de la France. Il n'y a donc pas lieu, à mon avis, de s'en formaliser.

J'ajoute que, s'agissant du tourisme social, la Caisse des dépôts et consignations aide beaucoup l'Etat et les associations en facilitant, par des conditions de prêts avantageuses, la remise en ordre du tourisme. Nous ne devons donc pas, à mon avis, regretter cette intervention en matière de tourisme ; en effet, c'est pour moi un atout extrêmement important et utile.

Je vais d'ailleurs créer, dans quelques jours, un conseil du commerce extérieur touristique, qui dépendra du Conseil national du tourisme ; ce nouveau conseil sera composé de tous les grands représentants du tourisme favorisant les exportations touristiques, parmi lesquels figurera le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations.

L'intervention de M. de Villepin m'a paru intéressante sur nombre de sujets abordés. Je rejoins, par exemple, son désir de voir la promotion concentrée sur cinq pays. J'ai moi-même indiqué que je souhaitais la diriger vers sept pays - dont les cinq pays qu'il a cités - à savoir nos cinq principaux clients européens - la République fédérale d'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne - ainsi que le Japon et les Etats-Unis. La promotion, concentrée sur ces pays, intégrera la promotion de toutes les régions de France : elle se fera non pas de Paris, mais en liaison étroite avec tous les élus de l'ensemble du pays ; nous nous efforcerons de bien présenter la France et d'abandonner le côté quelque peu artisanal de promotion que certains d'entre vous ont dénoncé.

S'agissant du maintien du taux de la T.V.A. à 5,5 p. 100, j'y crois et je le souhaite.

M. Georges Mouly a évoqué l'emploi saisonnier. Je prépare un texte sur ce sujet ; en effet, sur 1 600 000 personnes travaillant dans le secteur du tourisme, 300 000 à 400 000 le font de manière saisonnière ; par conséquent, un texte de loi est nécessaire, tant pour la protection de ces personnes que pour le bon fonctionnement du tourisme en France ; ce texte vous sera soumis lors de la prochaine session parlementaire.

Je partage tout à fait l'avis de M. Mouly sur le Fonds d'intervention touristique et sur sa nécessité. J'essaierai de rendre ce fonds aussi efficace que le Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire le fut naguère ; ce sera, à mon avis, un outil tout à fait adapté aux besoins actuels, qui permettra d'agir non seulement dans le cadre des contrats de plan, mais également en liaison avec les communes, les groupements de communes et les départements, en vue de favoriser le développement d'aspects touristiques nouveaux.

Monsieur Oudin, je vous ai trouvé très pessimiste : la France était au deuxième rang, elle est maintenant au quatrième ; mais tout dépend des critères ! La France est restée deuxième ou troisième pour le nombre de touristes étrangers et les perspectives restent extrêmement fortes à cet égard.

On ne peut pas vouloir une économie libérale et souhaiter, par ailleurs, que l'Etat intervienne dans tout. L'Etat ne peut pas devenir hôtelier...

**M. François Giacobbi.** Très bien !

**M. Olivier Stirn, ministre délégué.** ... restaurateur et mettre en place, lui-même, avec des crédits publics, tel ou tel équipement. Il y a là une certaine contradiction.

Les équipements touristiques sont rentables, ou alors c'est qu'ils sont mauvais et mal choisis. Lorsque ces équipements sont modernes et adaptés, ils sont rentables. Par conséquent, ne vous y trompez pas : les capitaux privés s'investiront de plus en plus dans nombre de ces équipements.

Vous avez eu raison d'insister sur la formation professionnelle, monsieur Oudin ; j'ai d'ailleurs déjà répondu sur ce point. Dans ce domaine, les crédits de mon ministère ont augmenté et ceux du ministère de la formation professionnelle viennent s'ajouter aux miens.

Par ailleurs, je suis, bien entendu, d'accord sur la nécessité de mener une politique contractuelle.

S'agissant de la fiscalité, j'ai indiqué tout à l'heure que la T.V.A. s'appliquant, en France, à l'hôtellerie et aux agences de voyage était la plus faible d'Europe. Certes, pour les locations de voitures, bien que le taux de la T.V.A. applicable dans ce domaine ait baissé, il reste encore un peu élevé - il faut le reconnaître. Toutefois, la fiscalité forme un tout. Nous ne pouvons pas baisser tous les taux, en les comparant à chaque fois avec le pays qui a le taux le plus bas. Sinon, nous risquerions de ne plus avoir les moyens nécessaires pour poursuivre l'action que vous souhaitez me voir mener.

Je signale d'ailleurs que 150 millions de francs supplémentaires sont prévus, cette année, au titre de la taxe de séjour perçue par les communes touristiques. Par ailleurs, l'Etat a inscrit pour les communes touristiques, au titre du fonds de péréquation, une somme de 850 millions de francs pour 1989. Par conséquent, ne dramatisons pas la situation.

M. Vidal a bien montré l'importance de chacun des fonds dans l'action touristique et la place du tourisme en milieu rural. Il a eu raison d'évoquer ce point, comme beaucoup d'entre vous l'avaient d'ailleurs fait. Ce sujet montre bien l'équilibre qui existe au sein de notre pays en matière touristique.

Notre pays dispose, en effet, d'une panoplie formidable d'actions touristiques à offrir. L'Etat, à mon avis, en est aujourd'hui conscient. Je me félicite d'ailleurs de constater que beaucoup d'entre vous sont présents au Sénat, un samedi après-midi, pour parler du tourisme. C'est pour moi un encouragement important ; en effet, l'opinion publique française - je l'ai déjà indiqué ce matin - ne connaît pas encore l'importance que revêt le tourisme dans les perspectives économiques de la France. Si le Sénat apporte sa contribution à cette meilleure appréciation des réalités en matière de création d'emplois, de réaménagement du territoire et de rentrées de devises, il justifiera, dans ce domaine comme dans d'autres, la confiance qui lui est portée. Mesdames, messieurs les sénateurs, je vous remercie de m'avoir aidé dans cette tâche. (*Applaudissements sur les travées socialistes ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique. - M. Millaud applaudit également.*)

**M. le président.** Je rappelle au Sénat que le vote sur les crédits du tourisme est réservé jusqu'après l'examen de l'ensemble des crédits du ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

Toutefois, je vais appeler en discussion les amendements nos II-15 et II-16, présentés par M. Chinaud, au nom de la commission des finances.

#### ETAT C

**M. le président.** « Titre V. - Autorisations de programme, 140 596 000 francs.

« Crédits de paiement, 62 008 000 francs. »

Par amendement n° II-15, M. Chinaud, au nom de la commission des finances, propose :

I. - De réduire les autorisations de programme figurant au titre V de 112 000 francs ;

II. - De réduire les crédits de paiement figurant au même titre de 112 000 francs.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Roger Chinaud, rapporteur spécial.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai eu l'occasion ce matin, à la fin de mon exposé oral, de vous faire part de la philosophie de ces amendements nos II-15 et II-16 ; je la rappellerai brièvement.

Tout d'abord, la commission des finances du Sénat a un comportement dont je suis sûr que vous apprécierez la logique. En effet, elle a recommandé, d'une manière générale, des réductions de crédits dans la première partie de la loi de finances. Il est donc opportun, si j'ose dire, qu'elle s'applique à elle-même les règles qu'elle souhaiterait voir retenues par le Gouvernement sans se faire, au demeurant, d'ici à la fin de la discussion budgétaire, d'excessives illusions.

Par ailleurs, monsieur le ministre, j'ai eu l'honneur, au nom de la commission des finances du Sénat, de dire que nous approuvons votre projet de budget, qui nous paraît bon. Je constate d'ailleurs que l'ensemble des groupes politiques du Sénat qui se sont exprimés, à l'exception d'un seul, vous ont dit qu'ils se réjouissaient de ce projet de budget de continuité et que les efforts d'amélioration des crédits budgétaires et l'orientation de ceux-ci correspondaient aux vœux que nous avons maintes fois exprimés ici même au Sénat et que votre commission des finances a toujours soutenus.

La philosophie des amendements nos II-15 et II-16 étant la même, bien que les points d'application soient légèrement différents, je les exposerai en même temps : ces amendements visent à revenir sur trois des amendements que vous avez fait adopter par l'Assemblée nationale, au cours de la seconde délibération de votre projet de budget.

J'examinerai, tout d'abord, le troisième amendement, qui correspond à l'amendement n° II-16. Vous avez obtenu à l'Assemblée nationale - c'était utile et demandé par l'ensemble des groupes politiques - une amélioration sensible des crédits mis à votre disposition en faveur du tourisme social ou associatif, soit 6 810 000 francs.

Nous nous sommes aperçus, en regardant les choses de près, que si 5 810 000 francs étaient effectivement consacrés à l'amélioration de vos possibilités d'interventions en faveur du tourisme social et associatif, en revanche, il subsistait un reliquat de crédits de un million de francs - c'est ce que je propose, au nom de la commission des finances, de supprimer - ayant pour objet d'aménager un plan d'eau qui se trouvait d'ailleurs classé comme « opération expérimentale ou innovante », ce qui est loin de correspondre - vous en conviendrez avec moi - à la réalité objective du vocabulaire. Par conséquent, l'amendement n° II-16 tend à supprimer ce reliquat.

L'amendement n° II-15 vise à revenir également sur un crédit supplémentaire de 112 000 francs que vous avez obtenu de l'Assemblée nationale afin de financer l'étude d'un projet touristique. Je vous ai fait remarquer ce matin, au cours de la discussion générale - je me suis d'ailleurs permis de vous renvoyer notamment aux pages 16 et 17 du rapport de la commission des finances - que ces crédits d'étude posaient un problème, même si vous aviez fait un effort pour mieux en cerner l'utilisation afin d'éviter qu'ils ne servent à rien ou qu'ils participent aux opérations trop classiques de saupoudrage, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles sont éloignées de la volonté de mieux étudier les efforts à réaliser en matière touristique.

J'ai constaté, en outre, que ces crédits d'étude, tout à fait utiles, étaient déjà en accroissement, dans votre projet de budget, de 17 p. 100.

Dans cette période de contrainte budgétaire, que nous avons choisie en ce qui nous concerne, ces 112 000 francs, qui serviront à l'étude d'un projet touristique dont nous ne connaissons ni l'implantation ni la motivation, nous paraissent superflus.

Pour éviter toute ambiguïté, je tiens à dire que nous approuvons les efforts qui sont faits en faveur du tourisme social et associatif.

Les deux dépenses que nous proposons de supprimer nous paraissent totalement superfétatoires et ne pas s'insérer dans la logique financière adoptée par la Haute Assemblée.

C'est pourquoi la commission des finances, qui a voté à une large majorité ces deux amendements, vous demande de bien vouloir les adopter. Il s'agit donc de réduire de 112 000 francs les crédits de paiement et les autorisations de programme figurant au titre V et de un million de francs les autorisations de programme et les crédits de paiement figurant au titre VI.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement sur les amendements nos II-15 et II-16 ?

**M. Olivier Stirn, ministre délégué.** Le Gouvernement est opposé à ces amendements. J'espère que M. Chinaud, à la suite des explications que je vais lui donner, acceptera de les retirer pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, l'Assemblée nationale, sur sa réserve parlementaire, a décidé de financer certaines actions en faveur du tourisme. Il n'est pas traditionnel qu'une assemblée juge ce que, sur sa propre réserve, une autre assemblée a décidé de faire.

**M. François Giacobbi.** Très bien !

**M. Olivier Stirn, ministre délégué.** C'est le droit de chaque assemblée de faire ce qu'elle veut avec sa réserve. Je n'ai pas à intervenir.

J'ai suggéré au Sénat de m'accorder sur sa réserve des crédits pour une action déterminée. Mais, s'il préfère les affecter à un autre usage, je m'en remettrai à sa sagesse. C'est la tradition républicaine habituelle.

**M. Marcel Vidal.** Très bien !

**M. Olivier Stirn, ministre délégué.** Ensuite, M. Chinaud, qui ne m'avait pas consulté avant ce débat, manque d'un certain nombre d'informations. Connaissant depuis longtemps son sens du dialogue, je pense qu'au vu de mes réponses il devrait retirer ses amendements.

En ce qui concerne l'amendement n° II-15, l'augmentation de 112 000 francs décidée par l'Assemblée nationale porte sur les crédits du chapitre 56-01, qui font déjà l'objet d'une hausse de 500 000 francs.

Ces 500 000 francs financeront, ce que M. Chinaud ne sait peut-être pas, une action capitale, l'enquête aux frontières. Elle n'avait pas eu lieu depuis sept ou huit ans et j'ai demandé qu'elle soit rétablie.

Cette enquête aux frontières permet de mieux apprécier les raisons pour lesquelles les touristes viennent et reviennent chez nous. Ce sont des renseignements tout à fait essentiels pour bien apprécier le tourisme.

Je finance cette enquête sur mon propre budget. Par conséquent, il s'agit simplement d'une affectation spécifique.

L'amendement n° II-16, proposé par M. Chinaud, concerne un plan d'eau, qui me paraît très utile. Je suis désolé de le lui dire, mais j'ai étudié de près le dossier. Ce plan d'eau est installé dans une région difficile pour le tourisme, mais prometteuse, et que je ne veux pas décourager : le Nord-Pas-de-Calais. Il permettra de développer le tourisme de court séjour. Les touristes belges, hollandais et anglais réclamaient cette installation pour passer deux ou trois jours dans cette région, dépourvue en matière touristique.

Beaucoup d'entre vous, M. Chinaud en particulier, m'ont fait remarquer qu'il fallait développer le tourisme en milieu rural et qu'il ne fallait pas concentrer le tourisme sur les grandes plages ou les grandes stations de montagne.

J'ai étudié de près ce dossier et je suis à la disposition du Sénat pour lui donner tous les détails nécessaires. L'Assemblée nationale a fait un choix qui me paraît cohérent et utile à cette région. Alors que vous critiquez l'insuffisance de crédits, je ne comprends pas pourquoi vous proposez une diminution très injuste de ceux-ci pour cette région, et pour le projet en question.

L'étude demandée n'est pas superfétatoire. Elle est utile, elle a été décidée par l'Assemblée nationale. Je comprends mal que le Sénat, même s'il approuve l'effort fait en faveur du tourisme, revienne, par deux amendements qui n'ont pas été très étudiés, sur un budget qui n'est pas gigantesque et qui, tronqué par le Sénat, serait encore plus réduit. (*Applaudissements sur les travées socialistes et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. Roger Chinaud, rapporteur spécial.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Roger Chinaud, rapporteur spécial.** Je ne peux pas laisser dire que la commission des finances n'est pas capable d'étudier sérieusement les amendements. Je pense, monsieur le ministre, que vos propos ont dépassé votre pensée.

**M. Olivier Stirn, ministre délégué.** Je n'ai pas dit cela !

**M. Roger Chinaud, rapporteur spécial.** Vous affirmez, monsieur le ministre, que je ne vous ai pas consulté. Ne confondons pas ! C'est au Gouvernement d'informer l'assemblée et de répondre complètement aux questions qu'elle lui pose. Vos services ont répondu à des questionnaires. Ce n'est pas de mon fait si le ministre n'a pas pris contact avec le rapporteur spécial.

J'ai appris par hasard l'existence de ce plan d'eau et l'utilisation des 112 000 francs dont nous parlons. Excusez-moi de vous le dire, mais vous n'avez pas répondu comme il convient aux questions précises que la commission des finances vous a posées.

Je constate que, sur ce crédit de 112 000 francs, qui n'est certes, si j'ose dire, qu'une goutte d'eau dans le budget total de l'Etat, vous ne venez pas nous informer. Moi, ce que je sais, c'est que ce crédit figure à un chapitre qui, aux termes du fascicule budgétaire, a pour objet de contribuer au financement des études de faisabilité pour le développement de nouveaux produits touristiques.

On me dit que ce crédit servira à financer l'étude d'un projet touristique. Or, vous ne nous avez toujours pas dit lequel. Alors, ne venez pas nous dire qu'on ne vous consulte pas, puisque, lorsqu'on vous donne l'occasion de vous exprimer, vous ne répondez pas !

La commission des finances ayant adopté cet amendement, je ne peux pas envisager de le retirer. Il est donc maintenu. J'appelle la majorité sénatoriale, comme elle l'a fait en commission des finances, à adopter cet amendement.

S'agissant de la suppression du crédit de un million de francs, la situation est la même. Nous sommes tout à fait favorables à une augmentation des crédits en faveur du tourisme social ou associatif.

En fonction de notre logique, nous ne tenons pas à ce qu'il y ait encore un surcroît de crédits attribués à des opérations dont vous venez enfin de dire officiellement de quoi il s'agit. Jusqu'à présent, la commission des finances du Sénat, malgré les questions qu'elle avait posées, n'avait pu obtenir une réponse.

Enfin, ce sera ma dernière remarque, vous avez - involontairement, je n'en doute pas - laissé supposer que le Sénat aurait pris une position contraire au fait qu'il était utile d'avoir 500 000 francs de crédits pour mener cette étude d'enquête aux frontières.

Monsieur le ministre, dans les propositions de la commission des finances, ces crédits n'ont pas été remis en cause et ils nous paraissent tout à fait nécessaires. J'ose espérer que l'enquête que vous demanderez aux frontières sera mieux conduite que celle que j'ai été amené à évoquer dans mon rapport aux pages 16 et 17, en fonction des documents qui m'ont été remis. Le moins qu'on puisse dire c'est que, de temps en temps, vous commandez des études à des services dont on se demande s'ils ont vraiment une capacité à traiter les questions qui leur sont transmises.

Aussi, mes chers collègues, sans retarder le débat, j'indique que les amendements nos II-15 et II-16 sont maintenus et je demande à la majorité sénatoriale, au nom de la commission des finances, de bien vouloir les adopter.

**M. Olivier Stirn, ministre délégué.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Olivier Stirn, ministre délégué.** Je voudrais rassurer M. Chinaud. Je n'ai mis aucune polémique dans mes propos. Je n'ai pas mis en cause la commission des finances du Sénat.

Si mes services n'ont pas répondu, c'est parce que ces crédits ont été ajoutés par l'Assemblée nationale, au titre de sa réserve parlementaire.

Par conséquent, mes services ne pouvaient pas réagir voilà trois semaines, alors que l'Assemblée nationale a décidé de l'affectation de ces crédits voilà quelques jours. Je n'incrimine pas la commission des finances du Sénat. Mais n'incriminez pas mes services.

Par ailleurs, monsieur Chinaud, l'enquête aux frontières coûte non pas 500 000 francs, mais 4 millions de francs. Les 500 000 francs en question, je les ai prélevés sur les crédits d'études pour que cette enquête soit menée dans de bonnes conditions.

**M. Roger Chinaud, rapporteur spécial.** Nous sommes au courant !

**M. Olivier Stirn, ministre délégué.** Par conséquent, il n'y a pas une augmentation des crédits d'études. L'Assemblée nationale a souhaité ajouter 120 000 francs pour une étude visant la vallée de l'Escaut. Le choix est tout à fait justifié puisqu'il concerne un lieu où se développe le tourisme de court séjour.

**M. François Giacobbi.** Très bien !

**M. Olivier Stirn, ministre délégué.** Je vois mal comment, sur un détail, le Sénat pourrait se prononcer sans même avoir approfondi ce dossier préparé par l'Assemblée nationale.

Aussi, supprimer cette étude reviendrait à porter un mauvais coup à cette région, qui fait actuellement des progrès importants en matière de courts et de moyens séjours touristiques. Je demande donc au Sénat de maintenir les crédits qui sont ainsi visés.

**M. le président.** Je vais mettre aux voix l'amendement n° II-15.

**M. Robert Laucournet.** Je demande la parole, contre l'amendement.

**M. le président.** La parole est à M. Laucournet.

**M. Robert Laucournet.** Depuis ce matin, tous les groupes, à l'exception d'un seul, ont approuvé la politique du tourisme, qui nous a été très bien exposée par M. le ministre, aussi bien dans son exposé liminaire que dans les réponses très précises qu'il nous a apportées avec pertinence et clarté.

A ce point du débat, il nous paraît particulièrement mesquin de ne pas faire confiance à M. le ministre sur un point précis. Fallait-il qu'il vienne en séance publique chargé de la totalité de ses dossiers ?

Il faut donner au ministre tous les moyens d'exercer ses responsabilités. Le Sénat n'a pas à se prononcer sur chaque dossier. Ce n'est pas l'objet d'une discussion budgétaire.

Le Sénat ne peut pas retirer au ministre les crédits que l'Assemblée nationale lui octroie sur sa réserve.

Nous avons entendu à l'instant M. le rapporteur spécial s'ériger en procureur. Cette attitude nous semble tout à fait déplacée. Le groupe socialiste votera contre les deux amendements proposés par la commission des finances.

**M. Jacques Oudin.** Je demande la parole, pour explication de vote.

**M. le président.** La parole est à M. Oudin.

**M. Jacques Oudin.** L'essentiel du débat vient du fait que les explications qui nous ont été fournies ne sont pas satisfaisantes, et M. Chinaud l'a parfaitement fait observer.

Monsieur le ministre, vous avez déformé les propos que j'ai tenus.

Vous avez indiqué que l'Etat n'avait pas à être hôtelier et à intervenir dans les équipements. Au même moment, vous avez rappelé que l'Etat avait lancé des équipements considérables. J'ai cité le Languedoc-Roussillon, le plan montagne et l'aménagement de l'Aquitaine. Vous avez ensuite souligné que l'Etat devait intervenir à propos de ce plan d'eau de la région Nord - Pas-de-Calais. Je ne comprends plus : ou l'Etat intervient sur les équipements ou il s'abstient.

En tout état de cause, l'Etat doit avoir une politique dynamique en la matière. Croyez-vous, par exemple, que les collectivités locales n'interviennent pas pour générer et aider certains équipements tels que les golfs, les équipements nautiques, etc. ?

Dans ces conditions, votre réponse, en la matière, n'est pas satisfaisante, surtout lorsque vous ajoutez que nous sommes trop pessimistes sur l'évolution du budget. L'Etat a un rôle essentiel à jouer dans les contrats à réaliser avec les collectivités locales. Sur tous ces points, je ne suis pas persuadé que les explications qui ont été données à notre assemblée soient entièrement satisfaisantes. Ainsi, je vous ai posé cinq questions très précises. Je conçois que vous ne puissiez pas répondre à tous les orateurs qui interviennent au cours d'un débat, car c'est très difficile. J'apprécierai, cependant, de recevoir sur ces cinq points des explications écrites détaillées.

Pour toutes ces raisons et eu égard à l'atmosphère dans laquelle a évolué ce débat budgétaire, je voterai ces amendements.

**M. Stéphane Bonduel.** Je demande la parole, pour explication de vote.

**M. le président.** La parole est à M. Bonduel.

**M. Stéphane Bonduel.** Je ne me sens absolument pas lié par la démarche de la majorité concernant la réduction des crédits de la première partie du projet de loi de finances, ne l'ayant pas approuvée.

Notre excellent collègue de la commission des finances, avec qui j'entretiens les meilleurs rapports, ne s'étonnera pas de ma position. En effet, en commission, je n'ai pas voté ses amendements pour deux raisons.

S'agissant de l'amendement n° II-15, M. le ministre précise qu'un crédit supplémentaire, augmenté d'ailleurs par l'Assemblée nationale, lui est nécessaire pour mener une étude, aux frontières, concernant les motivations des étrangers entrant en France. Par conséquent, cette étude est tout à fait utile au développement de l'économie touristique nationale. Aussi, dans quelle mesure peut-on réduire les crédits sur ce point ?

Quant aux crédits concernant l'aménagement d'un plan d'eau, j'y vois deux éléments tout à fait positifs. D'une part, il peut s'agir d'une première démarche du futur fonds d'intervention touristique pour des aménagements touristiques d'intérêts régional et national. D'autre part, j'en appelle sur ce point au président de la Fédération des parcs nationaux et régionaux, qui est ici présent, M. Giacobbi, pour dire que la mise en place de ce plan d'eau est parfaitement utile à l'environnement touristique du Nord. *(Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique et sur les travées socialistes.)*

**M. François Giacobbi.** Absolument d'accord !

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-15, repoussé par le Gouvernement.

*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président.** Le vote sur le titre V est réservé.

« Titre VI. - Autorisations de programme, 4 688 188 000 francs.

« Crédits de paiement, 1 918 538 000 francs. »

M. Roger Chinaud, au nom de la commission des finances, a déposé un amendement, n° II-16, ainsi rédigé :

« I. - Réduire les autorisations de programme figurant au titre VI de 1 million de francs.

« II. - Réduire les crédits de paiement figurant à ce même titre de 1 million de francs. »

La commission et le Gouvernement se sont déjà exprimés. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-16, repoussé par le Gouvernement.

*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président.** Le vote sur le titre VI est réservé.

Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi de finances relatives au tourisme.

### III. - COMMERCE ET ARTISANAT

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire : III. - Commerce et artisanat.

La parole est à M. le ministre.

**M. François Doubin, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du commerce et de l'artisanat.** Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les sénateurs, le secteur de l'artisanat et celui du commerce, si l'on considère de façon privilégiée les petites entreprises qui les composent, sont souvent perçus par nos concitoyens comme des secteurs fragiles, voire en déclin.

La réalité est tout autre. L'artisanat est en développement et délimite de façon assez précise le site sur lequel naissent les nouvelles entreprises dans notre pays. Le commerce, après avoir atteint une zone d'équilibre entre petit et grand commerce, est en plein effort de modernisation et voit ses techniques et son ingénierie largement exportées.

Sur un plan strictement quantitatif, on sous-estime trop souvent le poids considérable que représentent ces deux secteurs : 850 000 entreprises artisanales, 500 000 entreprises

commerciales. Ces chiffres sont importants, même s'il faut tenir compte des doubles affectations : 2 500 000 Français travaillent dans le commerce, 2 300 000 occupent une place dans l'artisanat. La densité du réseau consulaire est un élément structurant de ce secteur. Au-delà de l'importance quantitative, nous devons être conscients que le commerce et l'artisanat jouent un rôle dominant depuis plusieurs années pour le développement de l'emploi. Ce sont, en effet, aujourd'hui les petites entreprises et les entreprises de services qui sont les plus créatrices d'emplois en France, alors même que les grandes entreprises, les industries traditionnelles, ont un solde d'emplois régulièrement négatif.

Force est de constater que, s'il est important de stimuler l'emploi dans le tissu industriel, c'est le tissu commercial et artisanal qui manifeste dans ce domaine, et de loin, le plus grand dynamisme.

Puis - on le dit souvent, sans parfois en tirer toutes les conséquences - le commerce et l'artisanat constituent une part essentielle de notre vie quotidienne et contribuent pour beaucoup à la qualité de notre vie. Qu'il s'agisse des villes ou des zones rurales, leur fonction de rencontre, leur rôle d'animation ou de communication et de rapprochement entre l'acheteur et le vendeur, le producteur et le consommateur font du commerce et de l'artisanat des acteurs privilégiés de la vie et de la cohésion sociale.

Mais il nous faut également prendre pleinement en compte et valoriser tous les atouts que ces secteurs possèdent pour le développement économique de notre pays. On oublie trop souvent qu'une large partie des entreprises qui occuperont, demain, le premier rang, naissent aujourd'hui sous une forme artisanale.

De même, en ce qui concerne le commerce, on raisonne trop sur des schémas anciens selon lesquels le commerce était moderne lorsqu'il était grand - la grande distribution - et « traditionnel » lorsqu'il était petit. Or aujourd'hui, les besoins des consommateurs, l'évolution démographique - cette population, à la fois plus âgée mais aussi plus compétente et plus riche, plus exigeante - et le progrès de la technique rendent ces distinctions désuètes. Le commerce est moderne lorsqu'il incorpore des services de qualité répondant aux besoins des consommateurs, qu'il s'agisse de grandes surfaces ou de commerces de proximité.

**M. François Giacobbi.** Très bien !

**M. François Doubin, ministre délégué.** Je tenais, dans ce préambule, à situer les lignes de référence et de priorité qui guident l'action de mon département et qui sous-tendent le projet de budget que j'ai l'honneur de présenter devant vous.

A cette occasion, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais vous dire à quel point j'ai été attentif aux observations contenues dans les rapports de MM. Ballayer et Brun, qui sont d'ailleurs tous deux membres du conseil national d'orientation de l'aménagement des structures artisanales. Je regrette vivement que l'état de santé de M. Brun ne lui ait pas permis d'être parmi nous et, si vous le permettez, je lui adresse mes vœux de prompt rétablissement tout en me félicitant de pouvoir entendre M. François en son lieu et place.

Dès ma prise de fonctions, j'ai défini mes priorités d'action : formation, qualification et adaptation, développement de l'emploi, animation des cadres de vie ruraux et urbains. Si ces priorités sont au cœur de l'action gouvernementale telle qu'elle a été définie par le Premier ministre, elles sont aussi - si j'ose dire - de façon éminente, au cœur de l'action que j'entends conduire. Une des fonctions essentielles de ce ministère est, en effet, d'animer et de mobiliser, au profit de l'évolution du commerce et de l'artisanat, des forces et des moyens financiers qui existent mais qui sont épars, puisqu'ils sont répartis entre les compagnies consulaires, les autres ministères, notamment la D.A.T.A.R. - Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale - et le fonds de la formation professionnelle, et les régions dans le cadre des contrats de plan.

Je conçois mon rôle comme devant s'attacher à développer les synergies, à initier des méthodes et, bien entendu, à apprécier des résultats sans qu'il s'agisse en quoi que ce soit d'une démarche inquisitoriale. C'est plutôt une méthode de contrôle établie en commun et menée comme une méthode de gestion avec les organismes consulaires considérés.

Le projet de budget du commerce et de l'artisanat pour 1989 demeure stable à structure constante et en francs courants ainsi que vos rapporteurs l'ont noté. Mais, selon la façon dont on l'utilise, il entraîne, par un effet de levier considérable, des masses bien plus importantes que celles qui sont reprises dans le budget *stricto sensu*. C'est vrai des 185 chambres de commerce et d'industrie et de leurs 23 000 agents - même si tous ne s'occupent pas de commerce - comme des 102 chambres de métiers et de leurs 7 500 agents.

Les chambres de commerce et d'industrie disposent - vous le savez - d'un budget important, dont une part considérable, au moins un milliard de francs, est consacrée au commerce, notamment à travers l'assistance technique au commerce et les aides diverses que lui consent le réseau consulaire.

Vous connaissez du reste tout le débat qui s'est instauré à propos des chambres de commerce et d'industrie et de leur revendication de liberté budgétaire. Ainsi que vous le savez, le Conseil constitutionnel a jugé que la loi ne pouvait pas laisser aux chambres de commerce et d'industrie une totale liberté pour fixer le taux de leur imposition.

Il faut donc encadrer la détermination de ce taux. Je souhaite que cela puisse se faire sur la base d'accords pluriannuels, permettant aux chambres de commerce de construire dans le temps leur action, accords passés entre le Gouvernement et les chambres et qui pourront définir à la fois les moyens à donner aux chambres, ce que l'on attend d'elles en termes d'actions et de résultats et les procédures permettant d'apprécier la bonne adéquation entre les actions menées et les objectifs précisés en commun.

Il doit être bien clair que le Gouvernement considère les chambres de commerce et d'industrie, établissements publics, comme un moyen fondamental de soutenir ses priorités en termes de formation, d'emploi, d'animation de l'espace économique.

Je rappelle pour mémoire que, pour l'année 1989, sans préjuger ce qui sera mis en place dans un cadre contractuel pour les exercices futurs, il a été décidé la fixation d'un plafond d'augmentation de l'imposition, de l'ordre de 6,9 p. 100, variable selon chaque chambre, en fonction de l'évolution des bases et de la pression fiscale.

Ce plafond, relativement élevé - j'en suis conscient - doit permettre aux chambres de répondre dès 1989 à l'attente du Gouvernement, à savoir qu'elles jouent pleinement leur rôle.

Les chambres de métiers, quant à elles, consacrent, par définition, la totalité de leur budget à l'artisanat. Le budget consolidé des chambres de métiers représente 1 700 millions de francs. Les efforts menés dans le cadre du budget de 1989, et qui trouvent une matérialisation dans le contrat de Plan entre l'Etat et l'assemblée permanente des chambres de métiers, doivent permettre de mieux préciser la coordination des efforts de l'Etat et des compagnies consulaires, en particulier sur l'emploi et la qualification.

Cependant, les chambres de commerce et d'industrie ou les chambres de métiers ne sont pas les seuls partenaires de l'Etat. Elles ne constituent pas le seul appui de l'effet de levier que j'évoquais tout à l'heure.

Les régions, dans le cadre des contrats de plan, sont des partenaires actifs pour l'Etat. Elles pourront se permettre, avec une dotation annuelle de mon département de l'ordre de 50 millions de francs, une dépense de l'ordre du double, soit 100 millions de francs, pour chacune des cinq prochaines années. Il s'agit donc d'un montant de 500 millions de francs au total.

Au demeurant, ces chiffres ne tiennent pas compte des sommes qui pourront être engagées hors de la contractualisation au sens strict, dès l'instant où elles seront affectées à des projets précis mobilisant les crédits des régions et ceux des fonds spécialisés, tels le F.I.D.A.R.

Sur ces différents points, je sais que vos rapporteurs se sont interrogés quant à l'évolution des crédits pour 1989.

Les autorisations de programme affectées au commerce progressent. Elles connaissent une augmentation supérieure à 40 p. 100, notamment dans les zones sensibles. On peut noter, c'est vrai, une légère contraction des crédits de paiement, mais cette contraction est légitime, compte tenu de l'existence des reports de l'année précédente et de ce que le besoin en crédits de paiement est naturellement moins fort la première année du contrat de plan. Elle n'indique aucune orientation pour l'avenir.

Je serai amené à préciser ce point à l'issue de vos interventions car je crois savoir qu'un certain nombre d'entre vous s'interrogent sur la programmation du prochain contrat de plan.

Il me faut aussi évoquer l'effet multiplicateur incontestable des prêts bonifiés : plus de 3 milliards de francs de prêts bonifiés et 6,5 milliards de francs de prêts conventionnés sont placés à la disposition de l'artisanat, ce qui représente au total près de 10 milliards de francs de prêts aidés. Le renforcement du critère de qualification dans leur attribution, critère auquel je tiens tout particulièrement, interviendra dès le début de 1989.

Enfin, l'apprentissage reçoit aussi une contribution considérable au titre du secrétariat d'Etat à la formation professionnelle. Le montant de cette contribution s'élève à 220 millions de francs.

Sans me livrer au jeu des additions, puisqu'il s'agit d'un ensemble de données de nature différente, je constate néanmoins que le véritable effort public au titre du commerce et de l'artisanat se monte, compte tenu de l'analyse qui précède, à au moins 3 milliards de francs, sans tenir compte de l'enveloppe globale des prêts bonifiés.

Il m'appartient de faire en sorte que les différentes sources de financement et les moyens d'action soient pleinement utilisés en faveur des axes politiques qui structurent mon projet de budget pour 1989.

En ce qui concerne la formation et la qualification dans l'artisanat, mon ambition - j'ai eu l'occasion de le dire dès mon entrée en fonctions - est d'instaurer une véritable voie professionnelle de formation qui soit, à l'instar de ce qui se passe chez notre principal client, lequel est aussi notre principal concurrent, la République fédérale d'Allemagne, choisie pour elle-même par les jeunes et non pas de façon négative à la suite d'un échec dans un système qu'on tiendrait pour plus noble. En face des aux 220 000 apprentis que nous avons en France, il y en a plus de 1 700 000 en R.F.A. Les deux tiers d'une classe d'âge, parmi les jeunes d'outre-Rhin, passent par la formation professionnelle, ce qui est loin d'être le cas chez nous. Cela explique d'ailleurs plus d'un décalage en matière de compétitivité et en matière d'efficacité.

La mise en place de cette filière fait bien évidemment l'objet de réflexions prioritaires. Aussi avons-nous constitué un groupe de travail commun au ministère du travail, à mon département et au secrétariat d'Etat à la formation professionnelle.

Au titre du budget, trois priorités sont clairement affichées : des actions de sensibilisation, des actions de développement de l'apprentissage et des actions de développement de la formation dans l'artisanat.

Ces priorités justifient l'augmentation de 15 p. 100 des crédits de formation dans l'artisanat pour 1989.

La qualification est, bien entendu, le corollaire de l'effort de formation. A cet égard, l'instauration et la promotion des titres de maître artisan constituent une étape indispensable.

C'est pourquoi l'accroissement de près de 50 p. 100 de mes crédits d'actions d'information de l'artisanat, qui a été noté par vos rapporteurs, constitue une action politique importante. Elle servira à cofinancer une campagne sur ce sujet menée de janvier à mai 1989 avec les professionnels et destinée à valoriser, de façon décentralisée, les titres d'artisan et de maître artisan.

Il ne faut pas, cependant, s'agissant de qualification, négliger l'importance des métiers d'art.

C'est pourquoi, ainsi que je l'ai exposé au conseil des ministres du 23 novembre dernier, il est indispensable de promouvoir des opérations spécifiques de transmission du savoir sur les vieux métiers, ferronnerie, lutherie par exemple, voire de reconstitution de ce savoir. Ces actions, outre leur contribution aux comptes extérieurs, peuvent également constituer l'élément essentiel d'un contrat de développement local lorsqu'il y a, comme c'est souvent le cas, coïncidence entre une culture de métier et un bassin d'emploi.

Des actions particulières seront menées à ce titre en collaboration avec les régions, éventuellement dans le cadre des contrats de plan. Un concours sera également organisé entre les villes qui accueillent ces activités.

Par ailleurs, j'ai l'intention, en liaison avec mon collègue ministre de l'éducation nationale, de mettre en œuvre pour les jeunes élèves, à l'image des « classes vertes » ou des « classes de patrimoine », des « classes de métier d'art »...

**M. François Giacobbi.** Très bien !

**M. François Doubin, ministre délégué.** ... qui permettront à ces jeunes de se familiariser avec l'artisanat et le travail direct sur les matériaux, dans une atmosphère valorisante, de qualité et d'attention au métier.

D'autre part, afin de mieux promouvoir à l'étranger la qualité de notre artisanat, je compte proposer à mes homologues européens la création d'un grand prix européen des métiers d'art en association avec la réflexion engagée sur le diplôme de meilleur ouvrier de France.

Dans le secteur du commerce, la formation constitue également la condition *sine qua non* de la modernisation.

Pendant trop longtemps, en effet, on a considéré que le métier commercial n'exigeait pas une formation poussée. Il faut que le pays en prenne conscience : les fonctions commerciales sont des métiers à part entière qui demanderont toujours plus de qualification tandis que nos concitoyens demanderont toujours plus de services.

D'ores et déjà, l'évolution de la demande de formation dans un certain nombre de branches professionnelles ne laisse planer aucune équivoque sur ce point. C'est pourquoi le développement de la formation initiale et continue est décisif pour la modernisation du secteur du commerce.

Au cours de la dernière décennie, le monde du commerce, resté longtemps très déficitaire, malgré des exceptions remarquables, a enregistré en matière de formation des progrès importants. La loi de 1971, à laquelle le nom de Jacques Delors est associé, a permis un essor considérable de la formation professionnelle continue.

L'assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie, ainsi que les différentes compagnies consulaires qui ont bénéficié d'un effort financier important de l'Etat constituent la deuxième grande structure de formation du pays après l'éducation nationale.

Il est légitime, sur ce point, de rendre hommage à tous ceux qui ont été parties prenantes de cette grande entreprise d'intérêt national, les élus consulaires, bien sûr, et, au-delà, les hommes et les femmes responsables de centres de formation, animateurs de formation, qui ont su, avec imagination et opiniâtreté, mettre en pratique cette politique de promotion de la formation professionnelle.

Je ne vous donnerai que quelques exemples des avancées effectuées dans la formation continue : en 1987, les chambres de commerce et d'industrie ont dépassé le chiffre de 10 000 stagiaires « nouveaux commerçants » ; en trois ans, plus de 5 000 commerçants se sont initiés à l'informatique et à la gestion.

Dans les formations longues, les instituts de promotion commerciale - les I.P.C. - au financement desquels mon ministère participe pour une part appréciable, apportent depuis longtemps une contribution irremplaçable à la formation de professionnels qualifiés ; ceux-ci sont près de 2 000 chaque année à en bénéficier.

En matière de formation initiale, les progrès ne sont pas en reste. L'éducation nationale a entrepris ces dernières années - c'est une bonne chose - de rénover son dispositif en la matière : mise en place du C.A.P. de vente ; création du baccalauréat professionnel « vente et représentation », mise à l'étude de la création d'un autre baccalauréat professionnel « commerce et services » ; développement des B.T.S. « action commerciale » et « commerce international » ; mise en place d'un B.T.S. « force de vente » ; enfin, multiplication des sections « techniques de commercialisation » des I.U.T. dotées d'un programme actualisé et des sections « gestion des entreprises et des administrations ».

Le secteur consulaire a également fait preuve de dynamisme en développant plusieurs réseaux de formation initiale : le réseau des écoles de gestion et de commerce, les instituts consulaires des forces de vente au nombre d'une soixantaine, et les écoles du commerçant.

*A fortiori*, l'enseignement consulaire peut s'enorgueillir de réussites encore plus éclatantes : H.E.C., E.S.S.E.C., Sup. de Co.-Paris et tout le réseau des E.S.C.A.E., les écoles supérieures de commerce et d'administration des entreprises. Il ne se passe pas d'année sans que plusieurs de ces E.S.C.A.E. soient ouvertes.

Or, dans la période de mutations économiques, sociales et culturelles que nous vivons, les gestionnaires font la différence entre les entreprises qui déclinent et celles qui s'adaptent et se développent.

Je pense d'ailleurs, mesdames, messieurs les sénateurs, que l'on distinguera de plus en plus les entreprises non par leur taille mais par le niveau moyen de la qualification de leur personnel.

Quels que soient les progrès enregistrés, il faut aller plus loin en matière de formation, et je voudrais lancer quelques idées pour baliser ce chemin. Leur mise en œuvre est tantôt de mon ressort quasi exclusif, tantôt du ressort conjoint de plusieurs départements ministériels.

Il faut s'appuyer sur ce qui existe. Cela signifie à mon sens qu'il n'y a pas matière à une querelle à la fois désuète et sans intérêt entre l'enseignement consulaire et l'éducation nationale. Nous avons mieux à faire. Pour commencer, il faut encourager les convergences et la complémentarité.

Le développement des formations dans les secteurs du commerce suppose d'ailleurs en amont - nous le savons tous - un certain nombre de modifications du système éducatif relevant de l'éducation nationale. Je ne prendrai qu'un exemple : la nécessité pour les jeunes Français d'un apprentissage efficace des langues vivantes dans un monde décloisonné, où l'on a, à juste titre, parlé du « village planétaire », où les échanges se démultiplient, où la communication explose. Or le Gouvernement, sur les propositions de M. Lionel Jospin, a précisément choisi de faire démarrer cet apprentissage dès l'école primaire. Cette décision va dans la bonne direction, même si l'on sait que la réalisation de ce progrès prendra du temps.

D'autres efforts seront sans doute nécessaires à l'avenir. Sur ce point, comment ne pas penser aux I.U.T., notamment à la place des langues dans les sections « techniques de commercialisation » ?

En ce qui concerne l'apprentissage dans le commerce, je ne reviens pas sur les objectifs quantitatifs globaux ; ils sont connus. Toutefois, il faut considérer qu'avec 25 000 apprentis seulement dans le secteur du commerce, un vaste champ est ouvert au développement de l'apprentissage dans les P.M.E. commerciales, pour peu que les professionnels en aient la volonté. Je m'attacherai, pour ma part, à desserrer les freins qui relèvent des mentalités et des pratiques plus que de la réglementation car ils limitent le recours à l'apprentissage dans certaines professions, tel le commerce des fruits et légumes, ainsi que le commerce non sédentaire, qui seraient ainsi beaucoup plus performantes.

En ce qui concerne plus spécialement la formation professionnelle continue, j'exprimerai, avant tout, ma volonté de poursuivre l'action de soutien financier de l'Etat au large éventail d'actions déjà mises en œuvre. Ce soutien financier passe par l'intermédiaire non seulement de crédits propres au ministère du commerce et de l'artisanat, mais aussi de crédits transférés du fonds de la formation professionnelle.

Il est vital que cet effort soit maintenu et accentué. La plupart des formations ainsi financées donnent une qualification et débouchent sur des emplois d'agents de maîtrise et de cadres moyens - gestionnaires de rayon ou de points de vente, créateurs d'entreprise, notamment - c'est-à-dire d'emplois tout à fait indispensables aux besoins actuels des différentes branches du commerce.

Deux aspects méritent d'être approfondis, et je vais m'y employer.

Nous devons, tout d'abord, faire bénéficier plus largement les entreprises du secteur du commerce du dispositif de crédit impôt-formation qui a été mis en œuvre dans la loi de finances de 1987, qui sera amélioré dans le projet de budget pour 1989 mais dont on mesure encore mal les retombées concrètes aujourd'hui.

Nous devons, ensuite, favoriser les mécanismes de développement de la formation dans les entreprises de moins de dix salariés qui ne sont pas assujetties à la participation obligatoire au financement de la formation professionnelle continue, soit 1,2 p. 100 de la masse salariale.

Je pense ici au rôle des « engagements de développement » permettant un développement contractuel de la formation dans les petites entreprises ou à la relance des fonds d'assurance formation des travailleurs indépendants. Toutes ces for-

mules - la liste n'est pas limitative - méritent plus d'attention de la part des entreprises et des organisations professionnelles du commerce.

Enfin, former, informer, c'est aussi éclairer les artisans et les commerçants sur leur avenir. A cet égard, quelle information pourrait avoir plus d'importance que celle qui touche à l'évolution européenne ?

Nous avons à répondre clairement aux doutes et aux interrogations sur l'Europe qui se font jour chez les artisans et les commerçants.

La dimension européenne doit trouver sa place dans la formation professionnelle, aussi bien pour les aspects techniques, tels que la normalisation, que pour les problèmes généraux ou pour ceux qui touchent plus particulièrement à la petite entreprise.

L'apprentissage doit, lui aussi, trouver sa dimension européenne. C'est pourquoi je compte engager très rapidement, par échanges bilatéraux avec nos partenaires de la C.E.E., une expérience de compagnonnage européen consistant à envoyer dans un pays étranger de jeunes apprentis pour leur dernière année d'apprentissage. Ils apprendront ainsi au moins les rudiments d'une langue européenne et ils prendront contact avec d'autres systèmes d'organisation et d'autres pratiques sociales. Cela ouvrira leur esprit dans un domaine que nous devons promouvoir avec beaucoup de rigueur.

L'autre priorité porte sur la modernisation. Elle suppose à la fois une restructuration, une aide à la transmission et un certain nombre d'actions spécifiques.

Nous encourageons la restructuration dans le cadre des O.R.A.C. - opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce - qui ont pour objectifs de recréer l'emploi à l'échelon local et de redynamiser des bourgs-centres par l'amélioration des services rendus aux habitants.

La restructuration, c'est aussi l'aide aux groupements, dont les crédits s'accroissent sensiblement, ainsi que les fonds régionaux d'aides au conseil, qui sont désormais accessibles aux entreprises de commerce de gros. Il s'agit d'une mesure importante pour un secteur composé essentiellement de P.M.E. qui doit affronter une véritable mutation.

Le commerce de gros n'a pas seulement pour objectif la mise à la disposition d'un certain nombre de produits ; il joue aussi un rôle pilote entre l'industrie et le commerce, il impose des produits nouveaux et permet les évolutions du secteur final de distribution.

On assiste à une mutation des structures par le jeu des concentrations indispensables pour atteindre la taille européenne mais aussi à une mutation des activités avec l'élargissement de leur rôle.

Je citerai, par exemple, l'action spécifique de restructuration menée en faveur des détaillants en carburants, grâce au fonds de modernisation.

Le maintien d'un maillage suffisant du réseau de distribution de carburants est indispensable à un approvisionnement satisfaisant de la population. L'enquête de l'I.N.S.E.E. sur l'équipement des communes révèle que la proportion des communes équipées en pompes à essence est passée de 44 p. 100 en 1980 à 35 p. 100 en 1988.

Ce phénomène me préoccupe. En effet, il contribue à la désertification de nos campagnes et il compromet non seulement le confort, mais aussi, dans un certain nombre de cas, la sécurité des automobilistes sur les routes car, la nuit notamment, ils ne trouvent plus de point de ravitaillement. Les rapports de la gendarmerie sont très significatifs à cet égard.

Il était donc nécessaire de conserver le système mis en place en 1984, en maintenant non seulement les aides au départ, mais surtout les aides à la modernisation.

La première mesure qui j'ai prise dès mon entrée en fonctions a consisté à rétablir l'aide à la modernisation.

Aujourd'hui, il vous est proposé de proroger la taxe parafiscale qui permet à la caisse nationale de l'énergie de financer les aides au départ et à la modernisation.

Le terme de modernisation doit être entendu au sens large afin d'englober aussi bien des acquisitions de matériels plus performants que des actions de diversification ou de déspecialisation des fonds de commerce.

Le montant de la subvention pourra atteindre 130 000 francs à raison de 50 p. 100 de l'investissement projeté.

Les dossiers seront examinés selon une procédure analogue à celle des multiples ruraux et le dispositif sera concentré sur les zones rurales.

La transmission d'entreprise reste, elle aussi, un moyen essentiel de préserver l'emploi. Il s'agit à la fois d'assouplir les règles de transmission, d'en réduire le coût et de mettre en contact les vendeurs et les repreneurs.

Mesdames, messieurs les sénateurs, nous devons non seulement maintenir et moderniser le capital, mais aussi remplir une sorte de mission morale vis-à-vis de nombreux commerçants ou artisans dont le fonds de commerce représente la seule épargne à la fin d'une vie de travail ; on ne saurait, sans y prendre garde et sans essayer d'y porter remède, les laisser perdre ainsi une partie de leur capital.

L'abaissement des droits de mutation sur les fonds de commerce prévu dès 1989 est un premier pas vers la réduction de deux points du coût de la transmission. C'est le début d'une évolution qui doit se poursuivre. Cette mesure spécifique aux petites entreprises témoigne bien de l'intention du Gouvernement à leur égard.

Les opérations d'aide à la transmission menées à l'initiative du département ministériel de l'artisanat - les A.T.R.A. - sont un exemple de ce que l'on peut faire pour rapprocher les vendeurs des repreneurs.

Il s'agit là, j'y insiste comme pour les O.R.A.C., d'expériences dont les résultats seront analysés avant d'être étendus et proposés à la contractualisation des régions.

Ces vingt expériences A.T.R.A. et ces vingt expériences O.R.A.C. répondent bien à la méthode que j'ai évoquée tout à l'heure, laquelle consiste à vérifier le bien-fondé d'un dispositif avant de le généraliser et de lui apporter tout l'appui de fonds publics plus importants.

Dans le domaine du commerce, de nombreuses chambres de commerce et d'industrie ont monté, dans cet esprit, des opérations intéressantes.

Il faut aujourd'hui se donner des objectifs plus ambitieux et à la mesure des besoins. Lorsque l'on observe l'âge moyen des professionnels du commerce et de l'artisanat dans certaines régions, on comprend à quel point la transmission d'entreprise est essentielle au maintien de l'activité et de l'emploi.

Au-delà des aspects proprement budgétaires, il est bien évident que cet effort d'adaptation du commerce et de l'artisanat aux profondes mutations à venir passe, entre autres, par une application rigoureuse de la loi Royer. Je vous rappelle que cette loi a été jugée compatible avec le droit communautaire et je confirme que, en l'appliquant, j'ai la volonté de poursuivre une politique de vigilance.

Depuis mon entrée en fonctions, j'ai signé 84 autorisations représentant 395 000 mètres carrés ; 122 000 mètres carrés accordés par des C.D.U.C., commissions départementales d'urbanisme commercial, ont été annulés ; 71 000 mètres carrés qui avaient été refusés localement ont été autorisés ; il reste un solde négatif de 51 000 mètres carrés.

De même j'apporterai une vive attention à l'émergence d'un certain nombre de formes nouvelles de commerce. Je songe, en particulier, à la télévente qu'on peut également appeler « téléahat », selon que l'on se place du point de vue du consommateur ou du distributeur.

M. Brun, dans son rapport, a eu tout à fait raison d'accorder de l'importance à ce phénomène. Cette forme de commerce est encore peu répandue et ne représente même pas 1 p. 100 du chiffre d'affaires du commerce français, la vente par correspondance, dans son ensemble, totalisant tout juste 2,6 p. 100.

Son développement est tiré en avant par un certain nombre de facteurs, notamment la croissance des services qui se prêtent très bien à cette forme de distribution. C'est ce qui ressort clairement d'un rapport extrêmement dense que le contrôleur d'Etat M. Dominique Brault, qui était chargé d'une mission sur la télévente dans la perspective du marché unique européen, vient de me remettre. Cette étude met en exergue les nombreuses questions de nature technique, juridique, économique et sociale que soulève l'introduction de cette nouvelle technique de distribution.

Nous devons bien évidemment veiller aux répercussions inévitables sur le tissu commercial et artisanal que ces formes nouvelles ne manqueront pas d'entraîner.

Nous devons y être attentifs, car le développement de nouveaux réseaux de communications, qu'il s'agisse des satellites ou des réseaux câblés, va profondément modifier notre approche de ces problèmes, et dans un délai plus rapproché qu'on n'a pu le penser jusqu'à présent. Ces nouveaux réseaux poseront des questions de concurrence en Europe mais donneront également aux détaillants de proximité l'accès à un média particulièrement performant qui leur permettra de rétablir certains éléments de concurrence en leur faveur.

Je ne terminerai pas cette intervention générale sur l'action de mon département sans évoquer les problèmes sociaux des commerçants et des artisans, en particulier certaines mesures qui ont été prises.

On entend parfois les travailleurs indépendants dénoncer le caractère excessif des charges sociales qui pèsent sur eux.

Je rappelle qu'ils bénéficient, à cotisations égales, des mêmes prestations que les ressortissants du régime général en matière d'assurance vieillesse et de prestations d'allocations familiales.

Le Gouvernement a cependant voulu encourager l'emploi dans les petites entreprises en prenant une mesure d'exonération très significative.

En effet, dans le plan pour l'emploi du Gouvernement, rendu public le 14 septembre 1988, il a été décidé d'exonérer, pendant deux ans, de charges patronales de sécurité sociale - assurances maladie, vieillesse, allocations familiales, accidents du travail - pour l'embauche d'un premier salarié, notamment dans les entreprises inscrites au répertoire des métiers ou au registre du commerce.

Cette mesure est particulièrement importante puisqu'elle concerne 500 000 entreprises n'employant aucun salarié, soit 20 p. 100 de l'ensemble des entreprises.

D'un point de vue général, s'agissant des problèmes sociaux, il reste encore du chemin à parcourir pour parvenir à l'harmonisation complète entre salariés et non-salariés, dont le principe avait été évoqué par la loi Royer.

A cet égard, je souhaite, en étroite liaison avec le ministère de la solidarité, m'attacher à quelques dossiers essentiels, en particulier à une demande réitérée concernant l'indemnité journalière en cas de maladie ou d'accident.

L'absence d'indemnité journalière en cas d'arrêt de travail est, en effet, une des disparités les plus importantes entre les prestations servies par le régime des travailleurs non salariés et le régime général de la sécurité sociale. Je souhaite parvenir à une solution prochaine sur ce problème essentiel.

La réduction d'autres disparités est en bonne voie.

Par exemple, la retraite progressive, instituée par la loi du 5 janvier 1988, s'applique, pour les travailleurs salariés relevant du régime général de la sécurité sociale, aux pensions de vieillesse prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1988. Cette retraite progressive est théoriquement applicable aux non-salariés non agricoles, mais elle ne pourra entrer en vigueur pour eux qu'après la publication de décrets particuliers.

Cependant, bien que la retraite progressive consécutive à la réduction d'une activité commerciale ne puisse encore être étendue aux non-salariés, les commerçants et artisans pourront, dès le 1<sup>er</sup> juillet 1988, percevoir une fraction de pension acquise dans leur régime, dès lors qu'ils auront obtenu du régime général une retraite progressive du fait de la poursuite d'une activité à temps partiel, conformément aux dispositions de la loi du 5 janvier 1988.

Il reste à étendre ces dispositions aux non-salariés non agricoles qui n'ont jamais été salariés.

Le Président de la République a tenu à souligner, à la suite de ma dernière communication en conseil des ministres, l'utilité de l'artisanat pour le maintien et le développement de l'emploi et pour l'animation de la vie urbaine et rurale.

Cette observation peut évidemment être étendue au bénéfice du commerce.

Mesdames et messieurs les sénateurs, pour cette première intervention devant vous, peut-être ai-je été un peu long. Je vous demande de me pardonner cet excès. Je me suis efforcé, au cours de ce premier contact, de vous convaincre, de la façon la plus détaillée possible, que l'acte essentiel que repré-

sente pour le ministre du commerce et de l'artisanat la présentation de son budget ne peut être dissocié d'une approche globale de ce secteur.

Cette approche repose sur la conviction que le commerce et l'artisanat sont essentiels à la préservation de notre équilibre économique et social et que, bien au-delà de cette préservation, ils sont porteurs d'un dynamisme qu'il faut libérer.

Ce sont deux secteurs injustement méconnus par les chiffres autant que par l'opinion publique. Il faut les rendre « manœuvrants », si vous me permettez cette expression, pour que le pays en tire tout le profit possible. Je sais que cette évolution ne sera pas simple. Elle pose même un certain nombre de problèmes. J'aurai sans doute l'occasion d'y revenir lorsque je répondrai aux questions que vous aurez bien voulu me poser. (*Applaudissements sur les travées socialistes, de l'union centriste et de la gauche démocratique. - MM. les rapporteurs applaudissent également.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. René Ballayer, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le ministre, laissez-moi d'abord vous dire, puisque c'est votre première intervention au Sénat, que vous avez fait une démonstration passionnée et convaincante de votre dossier.

J'ai le sentiment, comme vous, que le budget du commerce et de l'artisanat, au-delà de son aspect financier, concerne surtout l'allègement des contraintes fiscales, juridiques et sociales. Je suis heureux de vous avoir entendu dire que vous vous engagez dans cette voie complexe, difficile, qui est de nature à satisfaire les artisans et les commerçants. Je vous en remercie par avance.

Le projet de loi de finances pour 1989 contient un certain nombre d'articles prévoyant des mesures d'allègement fiscal qui vont dans le droit-fil de votre exposé, monsieur le ministre, notamment - nous ne pouvons que nous en féliciter - dans le plan pour l'emploi présenté au conseil des ministres du 14 septembre dernier, dont, je le sais, vous vous êtes fait le vigoureux défenseur. Ce plan prévoit notamment que les entrepreneurs individuels seront exonérés des charges sociales patronales pendant deux ans pour l'embauche du premier salarié.

Votre budget, monsieur le ministre, est relativement modeste. Ses crédits sont en légère diminution, puisqu'ils s'élèvent à 612,5 millions de francs contre 617,1 millions de francs dans la loi de finances pour 1988. Cette différence tient à la suppression de la subvention de fonctionnement à la commission des marchés à terme. Le nouveau conseil du marché à terme relève directement du ministère de l'économie, des finances et du budget.

Le montant de cette subvention, 4,6 millions de francs, est légèrement supérieur à la différence entre les 612,5 millions de francs d'aujourd'hui et les 617 millions de francs d'hier, si bien que votre budget n'augmente que de 0,02 p. 100 en francs courants. Cela représente tout de même une régression, compte tenu de la légère inflation que nous connaissons actuellement.

Je le dis chaque année, car je rapporte ce budget depuis treize ou quatorze ans, je ne sais plus, il est vrai que l'effort budgétaire en faveur du commerce et de l'artisanat ne se limite pas aux seuls crédits inscrits dans votre budget. Certains crédits sont évidemment relatifs au commerce et à l'artisanat, à l'industrie et à l'aménagement du territoire, mais d'autres relèvent d'autres départements ministériels comme la formation professionnelle et l'agriculture.

J'évoquerai tout d'abord les deux mérites que nous pouvons reconnaître à votre budget, que vous avez d'ailleurs excellemment présentés tout à l'heure. C'est la raison pour laquelle je serai assez bref.

Il s'agit d'abord de l'effort en faveur de la formation et chacun sait bien que, dans ce pays, tout passe par la formation, que l'avenir appartient à ceux qui auront une formation professionnelle poussée et d'ailleurs évolutive, d'où la complexité. Je note que l'amélioration de la formation professionnelle dans l'artisanat enregistre un relèvement de crédits de 6 millions de francs, soit une augmentation de 15 p. 100, relèvement dont les deux tiers sont destinés à accentuer les actions pour le développement de l'apprentissage.

Tous, ici, nous ne pouvons que nous en réjouir. Ce dernier poste passe de 27 millions à 31 millions de francs, soit une augmentation de 14 p. 100. Il devrait permettre un renforcement de ces actions dans le cadre de la loi du 23 juillet 1987 relative à l'apprentissage et pour la formation professionnelle dans l'artisanat.

Vous avez évoqué les premiers effets de l'entrée en vigueur de cette loi. Je n'y reviendrai donc pas, mais je tiens tout de même à souligner que les aspects sont tout à fait positifs.

Dans le secteur du commerce, les chambres de commerce et d'industrie qui ont souhaité ouvrir de telles sections ont parfois rencontré des difficultés pour obtenir l'agrément des régions. Faute de moyens financiers peut-être de la part de celles-ci, faute peut-être d'une synchronisation entre votre ministère et la région, je ne sais pas, on constate un hiatus auquel il faudra sans doute remédier.

La formation professionnelle des travailleurs indépendants et leurs salariés dans les branches commerciales et artisanales profite également d'un certain effort financier. Pour les commerçants, au titre des stages d'initiation à la gestion des débutants, un crédit supplémentaire de 400 000 francs est prévu.

Pour l'artisanat, la dotation augmente de 1 670 000 francs. Par conséquent, voilà un aspect tout à fait positif.

La stabilisation de l'enveloppe des prêts bonifiés à l'artisanat et du taux de bonification constitue le deuxième aspect positif de ce budget, et vous l'avez tout à l'heure mis en évidence. Ce poste est particulièrement important au sein du budget du commerce et de l'artisanat puisqu'il représente plus de la moitié des crédits : 55,8 p. 100.

L'enveloppe des prêts bonifiés à l'artisanat se situera, pour 1989, à un volume au moins égal à celui de 1988, soit 3,2 milliards de francs à un taux de bonification inchangé - ce qui est bien - de 1,25 p. 100. Cette stabilisation était, me semble-t-il, nécessaire.

En effet, la réforme des marchés financiers a permis aux grandes entreprises de se procurer directement des ressources à un moindre coût sans passer par l'intermédiaire des banques. Mais il est certain que les petites entreprises ne peuvent autant bénéficier de cette évolution et qu'elles restent plus dépendantes du système bancaire.

Aussi, les entreprises artisanales ne pouvant bénéficier des meilleurs taux sur le marché pour emprunter, il était souhaitable, comme je l'avais indiqué l'an dernier, que fût maintenu un certain effort de l'Etat. Il jouera pour des prêts strictement conditionnés à des créations d'entreprises ou d'emplois et à un niveau de qualification professionnelle certifié par le titre d'artisan ou de maître artisan.

Si ces aspects du budget du commerce et de l'artisanat me semblent devoir emporter l'adhésion - encore plus maintenant après vous avoir entendu - je m'interroge en revanche sur la prise en compte du commerce et de l'artisanat dans le contenu des contrats de plan Etat-région - j'y ai fait allusion tout à l'heure.

Certes, il est difficile de dresser un bilan global des propositions des régions relatives au commerce et à l'artisanat, qui sont souvent présentées dans le cadre de programmes d'aménagement concerté du territoire concernant plusieurs secteurs. Mais ces propositions semblent bien reprendre les thèmes prioritaires de contractualisation définis par le précédent Premier ministre et confirmés par l'actuel chef du Gouvernement.

En ce qui concerne le commerce, il s'agit de l'accès des entreprises du commerce de gros à l'aide au conseil - avec les fonds régionaux d'aide au conseil, les F.R.A.C. - des opérations de maintien ou de modernisation des entreprises commerciales en zone rurale, des actions d'aide à la transmission et à la reprise des entreprises commerciales, plus particulièrement en zone rurale. Là encore, vous avez mis l'accent sur cette difficulté.

Pour ce qui est de l'artisanat, il s'agit de la formation professionnelle avec des programmes d'accompagnement de la modernisation de l'apprentissage et, dans le cadre du renforcement de la compétitivité des entreprises, d'abord de la modernisation des entreprises avec le recours à des conseils - dans le cadre des F.R.A.C. - la création de groupements d'entreprises, les actions permettant l'accès aux technologies modernes et l'amélioration des fonctions commerciales ; ensuite, de la structuration du tissu, par le biais d'opérations

coordonnées d'amélioration et de rénovation des entreprises commerciales et artisanales, d'actions de transmission et de reprise et, enfin, des plans d'actions de développement des entreprises par filières ou zones géographiques.

Cependant, il semble d'ores et déjà que le montant des financements requis progresserait fortement - 60 p. 100 en moyenne - et que la dotation budgétaire qui serait nécessaire en 1989 n'est guère en rapport avec vos ambitions ni avec les moyens qui peuvent y être consacrés. Je sais, monsieur le ministre, que vous aurez de rigoureux arbitrages à effectuer.

Au vu de la dotation du fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, le F.I.D.A.R., et malgré les modifications apportées à l'Assemblée nationale au budget de l'aménagement du territoire, on peut s'interroger sur le montant des crédits que cet organisme pourra consacrer à l'appui des opérations concernant l'artisanat et le commerce. Je reviendrai tout à l'heure sur le secteur rural, mais le F.I.D.A.R. est un fonds extrêmement important et les élus ruraux sont très sensibles à ses interventions.

Il semble que le budget du commerce et de l'artisanat pour 1989 risque fort de ne pas être suffisant, même avec la majoration des crédits provenant des budgets régionaux, pour donner une réelle consistance aux opérations en faveur du commerce et à l'artisanat au sein des futurs contrats de plan Etat-région.

Par ailleurs, la gestion des crédits de votre budget appelle des remarques qui ne sont pas nouvelles.

Des opérations sont effectuées sur différents chapitres. Je ne voudrais pas entrer dans le détail : il figure dans le rapport écrit. On peut se demander quels sont les pouvoirs et les prérogatives du Parlement en matière de loi de finances quand on songe aux virements qui sont effectués à l'intérieur des chapitres.

Monsieur le ministre, le Sénat a voté un amendement que j'avais présenté lors de l'examen de la loi de finances. Il tendait à exonérer de la taxe professionnelle les artisans durant la première année de l'embauche d'un premier salarié.

Cette disposition, à mon sens, compléterait harmonieusement l'exonération des charges sociales que vous aviez obtenue. Je suis persuadé - vous l'avez dit vous-même - que l'artisanat recèle un gisement d'emplois pour peu que soit favorisé son essor. A partir du moment où est exonérée, pendant deux ans, l'embauche du premier salarié, psychologiquement, pour obtenir un effet positif certain, il faut faire un pas de plus. Les bases de la taxe professionnelle étant déjà allégées à concurrence de 75 p. 100 pour le premier salarié, un tout petit pas reste à franchir pour prendre une mesure qui donnerait satisfaction, et vous donnerait sans doute aussi satisfaction, monsieur le ministre.

J'avais également proposé d'exclure de la taxe professionnelle les emplacements fixes de plein air utilisés par les commerçants non sédentaires, ces emplacements n'étant accordés qu'à titre précaire et révoquant. Cet amendement a été retiré à la suite de l'intervention de M. Charasse, mais le rapporteur que je suis serait heureux, monsieur le ministre, si vos services pouvaient étudier attentivement cette question qui donnerait - je puis vous le dire d'avance - satisfaction à tous les commerçants non sédentaires. J'ai reçu moi-même le président de ces commerçants non sédentaires et il attache beaucoup d'importance à cette question.

En conclusion, monsieur le ministre, si le Gouvernement poursuit la politique d'allègement des contraintes, nous ne pouvons que le soutenir dans cette voie. Même si votre budget est relativement modeste cette année, vous vous êtes exprimé avec tant d'éloquence, de chaleur et d'enthousiasme que je suis persuadé qu'il sera l'année prochaine à la hauteur de vos ambitions.

Vous avez également fait allusion - le président de conseil général que je suis ne peut que s'en féliciter - au secteur rural. Vous avez indiqué votre souhait, votre ambition de revitaliser les bourgs-centres. Mais cette revitalisation est incompatible avec la suppression en secteur rural de services tels que le bureau de poste, l'école, le bureau de tabac.

Existe-t-il une coordination entre les ministères ? On peut se le demander : d'un côté, on accorde des bonifications, des subventions pour revitaliser le secteur rural et, de l'autre, on supprime les services publics dans ce même secteur rural. C'est parfaitement incompatible, c'est même du gaspillage financier !

Par ailleurs, on ne peut nier le rôle social des communes rurales. Sa reconnaissance implique, à mon avis, la prise en charge par la collectivité nationale du surcoût des services de proximité. On parle très souvent de « solidarité ». Celle-ci doit aussi s'exercer au profit du secteur rural ! Je souhaite, monsieur le ministre, que vous alliez dans cette voie et je vous remercie de ce que vous déciderez de faire en ce sens.

En tant que rapporteur spécial de la commission des finances, je ne peux que souscrire, surtout après vous avoir entendu, à ce budget du commerce et de l'artisanat, en souhaitant que vous pourrez prendre en considération les quelques suggestions que je vous ai présentées. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Philippe François, en remplacement de M. Raymond Brun, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, l'inopportunité des circonstances m'amène à remplacer notre collègue M. Raymond Brun, qui se consacre habituellement avec talent aux questions qui nous préoccupent aujourd'hui. Vous comprendrez sûrement qu'étant donné l'accident de santé qui lui interdit de s'exprimer, je prenne la responsabilité d'exposer à la Haute Assemblée les observations de la commission des affaires économiques et du Plan. Je suis néanmoins certain, monsieur le président, que vous accepterez que je lui transmette, en votre nom et au nom de la Haute Assemblée, tous nos vœux, joints à ceux qu'a exprimés tout à l'heure M. François Doubin, de prompt rétablissement.

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget du ministère du commerce et de l'artisanat, qui, avec 613 millions de francs, ne représente que 0,05 p. 100 du budget de l'Etat, est à un double titre un budget de continuité.

Du fait de ses crédits, tout d'abord, qui sont reconduits au niveau fixé par la loi de finances pour 1988, mais aussi du fait des priorités retenues, qui marquent la permanence de l'action du ministère dans deux directions : le développement de la formation et le maintien d'un équilibre satisfaisant de l'activité artisanale et commerciale sur le territoire par une politique particulière pour les zones dites sensibles.

Les professions du commerce et de l'artisanat ne revendiquent pas une intervention financière directe accrue de l'Etat. Elles sont bien plus attachées à ce que le Gouvernement leur assure, par la réglementation ou la fiscalité, le libre exercice de leur activité.

Le gouvernement de M. Jacques Chirac avait accompli un effort très important dans ce sens, dont il faut ici rappeler quelques points marquants : la réduction du taux de l'impôt sur le revenu et de la taxe professionnelle, la suppression de la taxe sur les frais généraux et l'extension des avantages accordés aux adhérents des centres de gestion agréés.

A ces mesures fiscales se sont ajoutées des mesures de simplification et d'allègement des procédures et des dispositions particulières propres à faciliter la transmission des entreprises.

Le projet de loi de finances pour 1989 s'engage dans la même voie puisqu'il propose un certain nombre de mesures en faveur de la création d'entreprises et de l'allègement des charges fiscales et sociales, parmi lesquelles il convient notamment de citer l'extension aux activités commerciales et artisanales de l'exonération d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés pour les entreprises nouvelles créées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1989, l'allègement des droits de mutation sur les cessions de fonds de commerce, ou encore l'exonération totale de charges fiscales et sociales sur les rémunérations d'apprentis pour les entreprises qui emploient au plus dix salariés. On ne peut que s'en réjouir !

La commission des affaires économiques et du Plan souhaiterait toutefois que vous indiquiez, monsieur le ministre, les suites qui seront données aux conclusions de la commission de réflexion présidée par notre excellent collègue et rapporteur de la commission des finances, M. René Ballayer, sur la réforme de la taxe professionnelle.

Le budget du ministère du commerce et de l'artisanat est en diminution de 0,7 p. 100 par rapport à 1988. Si l'on tient compte, cependant, de l'économie résultant de la suppression

de la commission des marchés à terme, l'évolution des crédits se résume en une reconduction en francs courants du budget de 1988.

Il se caractérise par une grande permanence, qui touche aussi bien la disproportion entre les crédits du commerce, qui représentent moins de 8 p. 100 du total, et ceux de l'artisanat, qui représentent plus de 87 p. 100, que la part prépondérante des bonifications des prêts à l'artisanat, qui se montent à 340 millions de francs.

L'examen des différents chapitres du budget fait apparaître deux mouvements de sens contraire que je tiens à souligner.

Qu'il s'agisse du commerce ou de l'artisanat, on constate une progression assez sensible des crédits des actions de formation. Cette remarque vaut notamment pour la formation professionnelle et le perfectionnement dans l'artisanat ainsi que pour les stages d'initiation à la gestion des commerçants.

Cependant, la commission des affaires économiques regrette la diminution inquiétante des crédits destinés aux actions économiques dans l'artisanat et aux aides au commerce dans les zones sensibles. En effet, ces chapitres budgétaires doivent permettre le financement des contrats de plan Etat-région qui entreront en application en 1989. Or nous constatons, de manière générale, une forte progression des besoins budgétaires exprimés par les régions pour les actions de soutien du commerce et de l'artisanat. La diminution ou la simple reconduction en francs courants des crédits contractualisés me semble donc remettre en cause l'exécution correcte des nouveaux contrats de plan.

Je voudrais enfin attirer votre attention, monsieur le ministre, sur deux problèmes particuliers : d'une part, l'ouverture dominicale des commerces ; d'autre part, la sous-traitance dans le secteur du bâtiment.

Le problème de l'ouverture des magasins le dimanche reste d'actualité, même si la polémique de l'automne 1986 s'est, fort heureusement, apaisée.

Les faits prouvent pourtant que l'ouverture des magasins le dimanche se développe, alors que l'on constate de grandes disparités entre les départements du fait d'un système de dérogations particulièrement complexe qui entre dans les compétences des préfets. Je crois que, à l'heure de l'achèvement du marché intérieur européen, il est temps de réexaminer sans *a priori* et sans préjugés notre réglementation, ou du moins son application, afin de mettre en place un système cohérent qui respecte à la fois la libre concurrence, les droits des salariés et la demande des consommateurs. Je suis persuadé, monsieur le ministre, que vous serez sensible à ce propos.

Ma seconde observation concerne le problème de la sous-traitance dans le secteur du bâtiment.

La loi du 31 décembre 1975 a prévu des dispositions qui régissent les rapports en matière de sous-traitance et précisent que le sous-traitant bénéficie de garanties de paiement consistant en un paiement direct par le maître d'ouvrage ou en une action directe contre le maître d'ouvrage lorsque celui-ci est une personne privée.

Mais, si les dispositions législatives sont protectrices de la situation du sous-traitant, il faut constater qu'elles ne sont souvent pas respectées dans les rapports contractuels entre l'entrepreneur principal et les sous-traitants dans les marchés privés, ce qui favorise le développement d'une sous-traitance occulte et rend précaire la situation de sous-traitants en cas de défaillance de l'entrepreneur général.

Ces défaillances ne sont pas théoriques et de nombreux entrepreneurs généraux, notamment des constructeurs de maisons individuelles qui refusent d'appliquer la loi de 1975, ont déposé leur bilan au cours des derniers mois, entraînant des difficultés graves pour des centaines, sinon des milliers de sous-traitants.

Le Gouvernement a écarté la demande émanant de syndicats professionnels qui proposaient de créer des sanctions pénales en arguant de l'inefficacité de telles sanctions.

Je crois que, dans ces conditions, il serait opportun, monsieur le ministre, de réexaminer la loi du 16 juillet 1971 relative au contrat de construction de maisons individuelles pour y insérer des modalités particulières de protection des sous-traitants.

Je souhaite, monsieur le ministre, que vous engagiez dès aujourd'hui une action en ce sens afin de mettre un terme à une situation pour le moins difficile, qui inquiète à juste titre la profession du bâtiment.

En définitive, considérant l'orientation satisfaisante de la politique du commerce et de l'artisanat grâce aux mesures d'allègement des charges et de la fiscalité des entreprises, mais regrettant l'insuffisance des dotations prévues pour les prochains contrats de plan Etat-région votre commission des affaires économiques et du Plan a décidé de s'en remettre à la sagesse du Sénat pour l'adoption des crédits du commerce et de l'artisanat.

**M. le président.** J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

- Groupe de l'union centriste, 17 minutes ;
  - Groupe socialiste, 15 minutes ;
  - Groupe de la gauche démocratique, 15 minutes ;
  - Groupe communiste, 5 minutes.
- La parole est à M. Le Jeune.

**M. Edouard Le Jeune.** Monsieur le ministre, vous exercez incontestablement une responsabilité très importante, dans la mesure où relèvent de votre ministère plus de 500 000 entreprises commerciales et 850 000 entreprises artisanales, qui représentent un chiffre d'affaires cumulé de 3,5 milliards de francs et comptent plus de 4 800 000 actifs.

Le commerce est aujourd'hui un secteur économique majeur, tant par les évolutions considérables qu'il a connues, gérées et maîtrisées que par sa place dans l'économie française et par la richesse de sa composante humaine.

De leur côté, les entreprises artisanales jouent un rôle irremplaçable, qu'il s'agisse de leur importance pour l'emploi, pour la formation des jeunes, pour l'animation de nos villes et de nos villages, ou du maintien d'un certain nombre de valeurs auxquelles nous sommes tout particulièrement attachés : le goût de l'effort et du travail bien fait, le souci de la transmission du savoir aux jeunes générations et le sens de la responsabilité personnelle.

Dynamisme, volonté de redressement, confiance dans l'avenir, le commerce et l'artisanat français ont choisi de se situer résolument dans cette logique et ont salué avec faveur la rupture avec l'économie administrée, engagée dès 1983, comme un progrès irréversible.

Cette réforme fondamentale s'inscrit également dans la volonté politique d'allègement des contraintes pesant sur les entreprises commerciales et artisanales. A cet égard, il convient, en premier lieu, de renforcer les acquis.

Tout d'abord, des mesures très importantes ont été prises, notamment au travers de la loi sur la transmission des entreprises, mais tout cela semble encore insuffisant. Il conviendrait donc d'inciter les dirigeants à préparer la transmission de leur entreprise et surtout à en alléger le coût financier et fiscal.

A cet égard, les droits de succession sur l'outil de travail devraient être substantiellement réduits et le statut social du gérant majoritaire de S.A.R.L. devrait être aligné sur celui des autres dirigeants sociaux. Par ailleurs, en cas de reprise d'entreprise, les droits de succession devraient faire l'objet d'une exonération et l'imposition des plus-values suspendue ou supprimée à condition, bien entendu, que le repreneur s'engage à assurer l'exploitation durant une période minimale.

Enfin, l'extension de la donation-partage aux tiers devrait pouvoir profiter à tous les types d'entreprises commerciales ou artisanales.

Les commerçants ont à faire face à un certain nombre de préoccupations, s'agissant notamment de l'utilisation frauduleuse des chèques, qu'ils soient perdus ou volés. Pourquoi ne mettrait-on pas en place un fichier national des chèquiers perdus ou volés auquel les commerçants auraient un accès permanent et qui permettrait de supprimer l'utilisation de ces chèques, alors que toute autre formule à l'assurance institutionnalise et alourdit, en réalité, les coûts supportés par le commerce mais également par le consommateur ?

Autre préoccupation : la monétique. Si le commerce a, dès l'origine, contribué à la dynamique d'intégration et de développement du paiement électronique en France, les défis économiques et technologiques ne seront remportés que si les relations entre banques, commerçants et consommateurs sont équilibrées dans un cadre réellement concurrentiel, indépendamment de la taille des entreprises, ce qui n'est manifestement pas le cas à l'heure actuelle.

S'il convient de renforcer les acquis - je viens d'en parler - il faut également éliminer un certain nombre de discriminations.

Il existe, en effet, certaines inégalités de traitement entre le commerce, l'artisanat et les autres secteurs de l'économie qu'il convient de faire disparaître au plus vite. Vous en avez traité, monsieur le ministre, et je vous en remercie, mais je me permets d'insister.

C'est ainsi qu'il faut réformer la législation fiscale afin que l'ensemble du secteur commercial et artisanal puisse, de plein droit, et non plus en vertu d'une simple tolérance administrative, bénéficier de l'amortissement dégressif pour tous les biens qui concourent à l'exercice de la profession.

De même, la prise en compte de l'investissement immatériel devrait se concrétiser par l'amortissement des fonds de commerce.

Le préjudice subi par le commerce du fait de l'exercice d'actes de commerce par des acteurs économiques qui ne sont pas soumis aux mêmes obligations - le « paracommercialisme » - vient essentiellement de l'activité quelquefois abusive de certains groupements, d'administrations ou encore d'associations lorsqu'ils s'adressent à d'autres consommateurs que leurs propres membres.

Leur situation privilégiée dans la concurrence découle, la plupart du temps, de subventions d'avantages fiscaux ou sociaux qui constituent une concurrence déloyale vis-à-vis des commerçants et des artisans.

Par ailleurs, les taxes calculées sur le nombre de salariés pénalisent la création d'emplois. Il serait donc souhaitable de prévoir les modalités permettant, au moyen d'abattements, de corriger cette situation particulièrement anti-économique et préjudiciable au commerce et à l'artisanat, qui sont essentiellement des activités de main-d'œuvre.

De son côté, la taxe professionnelle, tant décriée, devrait faire l'objet d'un réexamen afin de se voir enlever son caractère anti-économique et anti-démocratique.

Il faut, en outre, tout faire pour maintenir les activités commerciales et artisanales dans les zones rurales. M. le rapporteur spécial de la commission des finances s'en est expliqué longuement ; je serai donc très bref à ce sujet.

Ces activités sont, en effet, essentielles à l'aménagement du territoire et à la préservation du tissu économique dans ces zones qui ont tendance à se désertifier. Des initiatives doivent donc être prises pour que les activités commerciales et artisanales indispensables à la satisfaction des besoins des consommateurs ruraux soient assurées et adaptées. Le regroupement des activités, dans des conditions fiscales et financières favorables, pourrait éventuellement constituer l'une des réponses aux attentes de ces catégories de population.

Mais, dans le même temps, il faut également mettre un terme à la désertification des centres-villes.

De tout temps, le commerce a, en effet, maintenu la vie au cœur des villes. Mais les économies réalisées par l'implantation, à la périphérie, souvent de grandes surfaces et, à l'inverse, le coût des investissements en centres villes s'ajoutant aux difficultés de circulation et de stationnement alourdissent les charges et les contraintes des petits commerçants en milieu urbain.

Il est indispensable de mettre un terme à cette évolution. Seule une politique incitative de l'Etat, en liaison avec les responsables des collectivités territoriales, peut permettre d'inverser ce mouvement particulièrement préoccupant.

L'égalité sociale et fiscale, inscrite en lettres d'or dans la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat, qui date - convient-il de le rappeler ? - du 27 décembre 1973, n'a, semble-t-il, toujours pas été réalisée.

Le Conseil économique et social, qui a dressé un bilan de la loi Royer, a constaté, en effet, que, si les orientations définies par cette loi avaient été largement prises en compte, ses objectifs n'ont été que partiellement atteints.

C'est ainsi qu'il convient, en ce qui concerne l'impôt sur le revenu, de poursuivre le rapprochement du régime de l'impôt applicable aux artisans et aux commerçants avec celui qui est applicable aux salariés. Faut-il souligner, en effet que la parité de traitement avec les salariés n'est pas complète puisque l'abattement de 20 p. 100 ne s'applique pas dans les mêmes conditions ?

Par ailleurs, les droits de mutation devraient être ramenés de 16,60 p. 100 à 4,80 p. 100, comme pour les cessions de parts de S.A.R.L. et d'E.U.R.L. - entreprises unipersonnelles

à responsabilité limitée. A cet égard, il convient de saluer la mesure d'abaissement de ces droits, certes trop timide, contenue dans les articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1989, en regrettant que soient mises à contribution les collectivités territoriales alors que le taux de leur taxe additionnelle est dérisoire comparé à celui de la taxe encaissée par l'Etat.

L'harmonisation des régimes sociaux des commerçants et artisans avec le régime général a été réalisée en grande partie demeure - vous l'avez dit - le difficile problème des indemnités journalières en cas de maladie, mais je crois avoir compris, monsieur le ministre, qu'une solution devrait y être apportée dans quelque temps.

Les non-salariés non agricoles qui souscrivent une assurance complémentaire devraient pouvoir déduire leur prime d'assurance ou leur cotisation à une mutuelle de leur revenu imposable, au même titre qu'une cotisation sociale obligatoire.

Enfin, ce qui concerne l'indemnité de départ, il conviendrait de mettre en place une révision régulière des plafonds de ressources et d'augmenter son montant moyen et son montant maximal.

Dans votre projet de budget, monsieur le ministre, dont les crédits sont en légère régression, seul l'apprentissage semble bénéficier d'une dotation supplémentaire. Je crois pouvoir dire qu'il en a bien besoin. La France ne comporte que 220 000 apprentis alors qu'ils sont plus de 1 200 000 en République fédérale d'Allemagne.

C'est la valeur des formateurs et le placement des stagiaires qui redonneront à l'apprentissage français ses lettres de noblesse. Un meilleur artisanat, demain, passe par la formation de meilleurs apprentis, aujourd'hui, ce qui suppose un enseignement renouvelé et fondé sur des bases pédagogiques solides.

Dans la perspective du Marché unique, il faut absolument que le secteur de l'artisanat devienne plus performant pour pouvoir lutter à armes égales avec celui de nos voisins européens.

Ultime préoccupation : je souhaiterais me faire l'écho de l'inquiétude exprimée par la chambre régionale de commerce et d'industrie de Bretagne, au cours de sa toute récente assemblée générale, face à la forte réduction des crédits du F.I.D.A.R. et à la diminution annoncée de 1 200 000 francs des crédits de votre ministère affectés au commerce dans le futur contrat de Plan.

Il faut tout mettre en œuvre, monsieur le ministre, pour effacer cette réduction et reconduire intégralement, au même niveau que dans le plan précédent, les crédits prévus à cet effet. Il faut également que la modernisation de l'outil artisanal de production s'impute en totalité sur les crédits du fonds régional pour le développement des initiatives locales et de l'emploi.

Enfin, pour mener à bien l'ensemble des six opérations le concernant proposées au prochain contrat de plan, le commerce breton devrait être doté du même niveau de subventions qu'au 9<sup>e</sup> Plan, soit 53 millions de francs, dont 6 millions de francs pour deux opérations nouvelles : la transmission des fonds commerciaux et artisanaux et les nouvelles technologies dans le commerce.

Monsieur le ministre, je serai particulièrement attentif aux réponses que vous voudrez bien apporter à mes préoccupations et à mes interrogations. Dans cette attente, vous me permettrez de réserver mon vote sur votre budget. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste et de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Mouly.

**M. Georges Mouly.** Monsieur le ministre, vous êtes en charge - est-il besoin de le souligner ? - d'un secteur important et sensible de l'économie du pays, un secteur à la santé duquel tous les gouvernements se sont déclarés ou se déclarent attachés.

Le commerce et l'artisanat sont et peuvent être davantage encore source d'emplois. Qui, depuis que notre pays est atteint dramatiquement par le chômage, n'a pas, un jour ou l'autre, déclaré que l'artisanat était un secteur prometteur en la matière ?

Le commerce et l'artisanat, c'est aussi le maintien de ce minimum de vie locale dans bien des régions menacées par la désertification.

L'intérêt pour ce secteur a été manifesté par le précédent gouvernement. Il s'est également traduit par quelque vingt lois, six décrets, un arrêté - si je ne me trompe - depuis la loi d'orientation de décembre 1973.

Il est vrai que le maintien - que ne peut-on parler de franc développement ? - du commerce et de l'artisanat, c'est, par la qualité du service rendu, pour une part au moins, l'aménagement du territoire ; rien de moins !

Or, paradoxalement, le budget de votre ministère représente une part infinitésimale du budget de l'Etat. Alors, on le voudrait plus important, même si chacun sait bien que la solution aux problèmes du commerce et de l'artisanat ne passe pas toujours par des moyens budgétaires, tant il est vrai que, parmi ces problèmes, figure, par exemple, la faiblesse du revenu de beaucoup de commerçants et d'artisans ou la distorsion, frappante, à bien des égards, entre la situation sociale des intéressés et celle des autres travailleurs.

On le voudrait plus important, ce budget, mais comparaison est parfois raison. On peut, comparativement au budget précédent, le qualifier de stable, bien qu'il y ait une très faible diminution. Ayant approuvé le budget de 1988, monsieur le ministre, j'approuverai, pour cette raison aussi, le budget de 1989.

Je l'approuverai d'autant plus qu'un effort souhaitable est fait en faveur de la formation et de la bonification des prêts aux artisans.

Cela étant dit, je me permettrai seulement quelques réflexions ou interrogations guidées par le seul intérêt que, comme tout un chacun, je porte à des personnes dont l'activité fait aussi - je le dis sans forcer le trait - la qualité de la vie, réflexions ou interrogations auxquelles vous avez peut-être déjà partiellement répondu, monsieur le ministre, car elles rejoignent une grande partie des préoccupations que vous avez manifestées dans votre intervention, intervention et préoccupations que j'ai apprécées.

J'ai pris connaissance de la réponse apportée - elle figure au *Journal officiel* du 24 novembre dernier - par vous-même à un collègue qui vous avait demandé de dresser le bilan des mesures prises depuis le vote de la loi montagne pour ce qui concerne les activités commerciales et artisanales : soutien au développement, encouragement aux regroupements, conseils spécialisés, rapprochement des cédants et des repreneurs. Vous en avez parlé tout à l'heure. Tout cela est bien.

J'ai noté ce que vous avez dit voilà un instant des efforts faits ou envisagés pour le commerce et l'artisanat en milieu rural - efforts que l'on ne saurait qu'approuver - où tout ce qui va dans le sens de la pluriactivité est à encourager par des dispositions sociales et fiscales, au moins dans toutes les zones sensibles, hors zones de montagne. Vous en conviendrez, monsieur le ministre.

S'agissant de la formation, j'ai dit le bien que j'en pensais. Mais, pour ce qui concerne la formation des formateurs, j'exprime le regret que l'aide à l'assistance technique et économique dans l'artisanat diminue. Cela me paraît regrettable alors que chacun reconnaît que l'artisan a toujours autant besoin d'aide et de conseils.

Sur le plan de la protection sociale, je formulerai quatre réflexions ou questions.

Premièrement, j'avais pensé que le problème des prestations en espèces, abordé par vous-même, monsieur le ministre, et par mon collègue M. Le Jeune à l'instant, pourrait peut-être trouver une solution dans l'instauration d'une déduction fiscale portant sur les cotisations volontaires. Vous nous avez fait part, tout à l'heure, de votre volonté d'arriver, de ce point de vue, à une solution. Je m'en réjouis et je souhaite, monsieur le ministre, succès à votre entreprise.

Deuxièmement, le décalage entre l'assiette des cotisations et l'année d'appel a été réduit à un an. C'est un progrès. Mais souvent ce décalage, bien que réduit - vous le savez sans aucun doute - est à l'origine de difficultés pour le nouveau retraité. Ma question, dût-elle paraître ridicule, puisque la mesure dont je fais état a été prise tout récemment, est la suivante : ne pourrait-on pas procéder à une nouvelle réduction ? Si je pose cette question, c'est qu'il y a toujours problème sur le terrain.

Troisièmement, le plafond des ressources ouvrant droit au versement de l'indemnité de départ ne pourrait-il être relevé ?

Quatrièmement, enfin, le revenu à ne pas dépasser pour que puisse être autorisé par dérogation le cumul emploi-retraites ne pourrait-il, lui aussi, être relevé ? Il y a en effet

tout intérêt, me semble-t-il, sur le plan économique, à inciter au départ le plus tôt possible pour que soit facilitée la succession ou la mutation.

Le secteur dont vous avez la charge, monsieur le ministre, est un secteur important, vital, qui susciterait bien d'autres réflexions. Je m'en tiens à ces quelques points précis.

J'ai lu qu'une campagne de promotion en faveur de l'artisanat doit être organisée en 1989, qu'une action destinée à mieux faire connaître la récente mesure, heureuse, d'ailleurs, d'exonération des cotisations patronales pour l'embauche d'un premier salarié doit être conduite en liaison avec les chambres de commerce et d'industrie et les chambres de métiers. Je souhaite que tout cela et d'autres mesures encore portent des fruits en faveur d'un secteur de l'économie qui est, je l'ai dit, dans les zones rurales en particulier, une manifestation de la vie même de ces zones.

Je suis persuadé que votre budget lui-même, monsieur le ministre, y contribuera, de même que doivent y contribuer les actions que vous conduisez par ailleurs. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique, de l'union centriste et sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Laucournet.

**M. Robert Laucournet.** Vous l'avez dit, monsieur le ministre, comme MM. les rapporteurs, vous êtes à la tête d'un département qui a un budget modeste : la moitié du budget des chambres de métiers, le vingtième du budget des chambres de commerce. Cependant, il n'en demeure pas moins qu'une politique ne se caractérise pas simplement par des crédits publics. Elle se caractérise par leur bonne affectation, par la détermination d'impulsions efficaces données au développement du secteur et par l'appui ou le relais qu'apportent, dans la concertation, les établissements publics qui perçoivent à titre obligatoire des contributions de leurs ressortissants et donc des impôts.

Je note dans ce budget des aspects très positifs et d'abord la priorité accordée aux actions de soutien à la formation et à l'apprentissage dans le secteur de l'artisanat ainsi qu'aux actions d'assistance technique et d'aide au commerce et à l'artisanat, notamment dans les zones sensibles et en milieu urbain.

Quatre priorités essentielles ressortent de ce budget.

Je mentionnerai tout d'abord les efforts en faveur du développement de la formation artisanale. Les crédits progressent de 17 p. 100 et permettront à l'Etat de jouer un rôle d'impulsion, notamment en ce qui concerne l'apprentissage.

Cette progression devrait permettre notamment de moderniser les centres de formation pour apprentis, d'accélérer l'introduction des nouvelles technologies dans la formation dispensée et, enfin, de contribuer globalement à faire de l'apprentissage une voie de formation à part entière.

J'ajoute que ces orientations ne manqueront pas d'avoir un effet d'entraînement sur les actions régionales, puisque la région est aujourd'hui le maître d'œuvre de l'apprentissage et que des efforts sur ce point sont tout particulièrement nécessaires.

La deuxième priorité apparaît dans le maintien d'importantes enveloppes de prêts bonifiés en faveur des artisans. Ces prêts sont destinés aux artisans désireux d'investir et de moderniser leur entreprise, notamment en y incorporant plus de « matière grise » et de nouvelles technologies.

A ce propos, il faut insister sur la nécessité de renforcer les liens entre l'attribution de ces financements et les efforts consentis par les professionnels pour améliorer leur qualification. Vous en avez parlé, monsieur le ministre, en insistant sur l'aspect de l'informatique au service des professions couvertes.

La troisième priorité se traduit par l'effort réalisé en faveur des zones sensibles. Dans le projet de budget, les autorisations de programme du fonds d'aménagement des structures artisanales sont maintenues et les crédits de paiement progressent de 21 p. 100.

Pour le commerce en zone sensible, que ce soit le domaine rural ou la montagne, les crédits en augmentation pourront permettre la mise en place d'actions de restructuration commerciale et artisanale et le renforcement des « actions de transmission-reprise artisanale », si nécessaires en milieu rural notamment.

La quatrième priorité porte sur le soutien au commerce de gros, dont vous avez parlé à la fin de votre intervention.

Nous apprécions, s'agissant de ce maillon décisif, son accession aux fonds régionaux d'aide au conseil, fonds jusque-là réservés aux P.M.I.

En effet, même si cette ouverture est limitée, chacun sait que ce commerce a besoin de se moderniser et, pour cela, a besoin d'investissements intellectuels, permettant une meilleure maîtrise de sa restructuration.

Tout cet ensemble de mesures me semble indispensable pour favoriser les créations d'entreprises et le développement d'investissements de modernisation pour renforcer les capacités d'intervention du commerce et de l'artisanat.

C'est là l'essentiel pour permettre à ces acteurs originaux du développement de valoriser leurs propres ressources pour affronter les mutations inévitables, pour faire des entreprises du commerce et de l'artisanat de réels partenaires des collectivités territoriales dans la création d'emplois et réaliser un développement plus harmonieux de l'aménagement du territoire.

Je voudrais cependant rappeler maintenant les inquiétudes des chambres de métiers en ce qui concerne la modestie des crédits du fonds d'aménagement des structures artisanales - F.A.S.A. - le faible élargement de l'artisanat sur le F.I.D.A.R. et l'insuffisante prise en compte du volet artisanat des contrats de plan Etat-régions.

A cette tribune, je me fais le porte-parole de mon président de chambre de métiers qui n'a pas manqué de me demander d'évoquer ce problème qui le préoccupe.

Je tiens également à souligner l'importance du rôle de l'Etat en matière d'assistance technique : nous souhaitons qu'un effort soit poursuivi dans ce sens et que vous nous précisez, monsieur le ministre, ce que vous comptez faire pour réorienter, ainsi que vous le souhaitez, les missions de l'assistance technique.

Monsieur le ministre, vous voulez engager une politique ambitieuse pour une transformation durable et profonde du secteur de l'artisanat. Nous approuvons votre action et, en particulier, la promotion, que vous entendez développer, d'une conception rénovée de l'artisanat au service de l'emploi.

J'ai noté avec plaisir votre intervention sur les métiers d'art. Leur bonne image profite au secteur tout entier. J'ai noté aussi votre intention d'évoquer ce problème au niveau européen. Dans ce domaine, avec nos partenaires de la C.E.E., nous aurions les moyens, ensemble, de réaliser une sorte de jumelage de l'artisanat et des métiers d'art... (*M. le ministre fait un signe d'assentiment.*)

**M. François Giacobbi.** Très bien !

**M. Robert Laucournet.** ... qui va bien avec les préoccupations que le Gouvernement exprime.

J'ai également appris de votre bouche, à l'instant, que vous aviez l'intention de créer des classes de métiers d'art. En tant que maire, j'organise des classes de neige, des classes vertes, des classes de mer, et je trouve cette idée excellente. De la sorte, nous pourrions enseigner à nos enfants et à nos petits-enfants le contact du métier manuel. Orienter des classes entières vers ces belles professions du passé serait œuvrer utilement pour la formation de notre jeunesse.

**M. François Giacobbi.** Excellent !

**M. Robert Laucournet.** Je souligne également que la mise en place du fonds régional d'aide aux initiatives locales pour l'emploi permettra - je le crois - la création de « pépinières d'entreprises artisanales ».

Et puis, il y a la technologie : la recherche serait-elle étrangère aux métiers de l'artisanat ? Vous avez, bien sûr, répondu par la négative, monsieur le ministre, et avec raison. Nous ne le pensons pas non plus, bien au contraire, et il importe en la matière de faciliter le transfert systématique de technologie au profit du secteur de l'artisanat.

Vous avez proposé de créer un institut supérieur des métiers, ouvert sur l'université, les organismes de recherche et les grandes entreprises ; vous avez récemment évoqué la création d'une fondation de l'artisanat afin d'aider les jeunes artisans porteurs de projets novateurs. Nous nous en réjouissons et souhaitons que ce projet aboutisse.

Avant de conclure, j'évoquerai une question qui paraît peut-être insignifiante ou marginale mais qui concerne très directement de nombreuses zones rurales ou dépeuplées. Je suis un élu de la plus petite région de France, le Limousin, et c'est un problème qui nous touche beaucoup. Il s'agit de la situation des commerçants ambulants, dont l'activité est essentielle dans de nombreuses zones. Il peut s'agir de livraisons de pain, d'épicerie, de tissus ou de vêtements, par exemple. Le maintien de ces structures commerciales est très important dans nos régions. Elles peuvent contribuer à un arrêt relatif de la désertification de nombreux secteurs.

Monsieur le ministre, je sais que vos services réfléchissent à cette question : elle me paraît sérieuse, tant elle peut toucher des personnes âgées ou simplement isolées. Ces commerçants rendent un service de qualité et à des prix souvent identiques à ceux des commerces fixes.

Je souhaite que la réflexion que vous menez aboutisse pour favoriser le maintien de ce commerce indispensable pour l'animation rurale ou même péri-urbaine dans nos départements.

Peut-être pourrions-nous réfléchir sur ce sujet aux modalités d'une détaxation de la taxe intérieure sur les produits pétroliers qui s'appliquerait à des zones sensibles et qui porterait, par exemple, sur une partie des consommations de combustible à l'instar de ce qui se passe déjà pour les chauffeurs de taxi. Je pense que le ministre délégué, chargé du budget, élu du département du Puy-de-Dôme et maire d'une commune rurale, pourrait être réceptif à cette proposition.

Monsieur le ministre, je terminerai mon propos en soulignant les grands axes de votre politique, qui consiste, d'une part, à mettre fin aux inégalités qui frappent encore les professionnels et les entreprises du commerce et de l'artisanat dans un secteur par nature fragile, d'autre part, à aider le secteur à se moderniser et à se former afin de lui assurer les moyens de résister à une concurrence renforcée par la libération des prix et l'accroissement des échanges. De même, il faut poursuivre un vigoureux effort pour veiller au développement du tissu commercial et artisanal dans nos régions.

Monsieur le ministre, votre projet de budget est, certes, modeste en volume, mais vos orientations sont dynamiques. Le groupe socialiste approuvera vos crédits. Il apporte son soutien total aux initiatives que vous avez prises, que vous prenez et que vous serez appelé à prendre, telles que vous avez bien voulu les définir cet après-midi devant le Sénat. *(Applaudissements sur les travées socialistes et sur celles de la gauche démocratique.)*

**(M. Etienne Dailly remplace M. Jean Chérioux au fauteuil de la présidence.)**

## PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY,

vice-président

**M. le président.** La parole est à M. Pagès.

**M. Robert Pagès.** Monsieur le ministre, votre budget pour 1989 stagne en francs courants par rapport à celui de 1988, ce qui, compte tenu de l'inflation, traduit une baisse. Par rapport à celui de 1987, il régresse de 4,65 p. 100. Cependant, nous pouvons remarquer la progression des crédits destinés à la formation ; cela dit, il convient de noter qu'ils n'avaient pas augmenté en 1988.

La politique d'austérité menée par les gouvernements successifs, en réduisant le pouvoir d'achat des familles et en restreignant la consommation, a aggravé les difficultés ressenties par le commerce indépendant et l'artisanat. Certes, l'intervention budgétaire de l'Etat en faveur du commerce et de l'artisanat ne se limite pas aux seuls crédits inscrits au budget de votre ministère, mais ceux-ci sont tout de même le reflet de choix politiques.

Ainsi, le petit commerce et l'artisanat reculent-ils en zones de montagne, mais le montant des aides spécifiques diminue et l'extension de la pluriactivité pour les zones de plaine ne semble pas être à l'ordre du jour.

Depuis l'adoption de la loi d'orientation de 1973, dite « loi Royer », petits commerçants et artisans n'ont pu constater que peu d'améliorations.

Sur le plan social, l'harmonisation avec le régime général s'est arrêtée au taux des cotisations. Ainsi, l'invalidité ne donne-t-elle pas lieu au versement d'indemnités journalières. Les risques importants et le petit risque ne sont toujours pas couverts concernant l'assurance maladie. Quant au régime de retraite, les pensions perçues sont réduites à la portion congrue. Certes, la baisse du nombre de cotisants provoque des difficultés, mais nous ne pensons pas qu'elles soient insurmontables.

Nous proposons d'assurer aux travailleurs indépendants une protection sociale équivalente à celle du régime général, mais sans abaissement de celui-ci. Cela pourrait être rendu possible par le déflonnement des cotisations pour les plus gros revenus ou par l'instauration d'un taux identique de cotisation sur les placements spéculatifs et financiers des centrales d'achats et des grandes surfaces.

Quelles sont vos intentions, monsieur le ministre, concernant l'harmonisation en matière fiscale et sociale ? Il ne nous semble pas que ce soit l'une des priorités du Gouvernement, qui privilégie plutôt, à notre avis, les intérêts du grand capital.

**M. François Giacobbi.** Ah !

**M. Robert Pagès.** Qu'en est-il de l'amélioration du statut des conjoints ? Les entreprises artisanales et commerciales sont victimes de distorsions dans leurs conditions d'achat, lesquelles peuvent atteindre jusqu'à 40 p. 100 de différence avec celles qui sont offertes dans les grandes surfaces. Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner que le petit commerce et l'artisanat ne soient plus en position de concurrence vis-à-vis de la grande distribution.

Cette situation, qui provoque une concurrence déloyale, ne risque-t-elle pas de s'aggraver ? En effet, le grand marché de l'Europe de 1992 - sous prétexte d'un niveau de concentration et de profits supérieurs, de façon à atteindre ceux d'Italie ou d'Allemagne - n'engendrera-t-il pas de nouvelles concessions aux grandes surfaces et aux centrales d'achat ?

Enfin, monsieur le ministre, permettez-moi de vous rappeler notre hostilité à l'ouverture des grandes surfaces le dimanche. Certes, vous avez rappelé votre hostilité à une liberté totale en la matière, mais d'un autre côté vous proposez d'augmenter le nombre actuel des dérogations annuelles.

Aujourd'hui, certains violent délibérément le code du travail et passent outre les décisions de justice, sous prétexte que l'amende à verser « égratigne » à peine le chiffre d'affaires réalisé. La rentabilité et la course aux profits prévalent donc, et ce aux dépens des salariés qui se voient contraints de travailler le dimanche.

Toujours plus de flexibilité, ce n'est pas cela le modernisme ! Et pendant ce temps, le pouvoir d'achat des salariés du commerce et des travailleurs indépendants ne cesse de diminuer. Ils mesurent chaque jour davantage le risque que le grand marché unique européen, que certains appellent défi, ne soit pour eux qu'un marché de dupes.

Aussi, votre budget n'apportant aucune solution positive, et contenant même des orientations négatives, les sénateurs communistes ne le voteront pas.

**M. le président.** La parole est à M. Besse.

**M. Guy Besse.** Monsieur le ministre, je vous adresserai, tout d'abord, un vif encouragement pour que vous puissiez lutter efficacement contre ce fléau que représente la disparition des petites entreprises commerciales et artisanales.

Je me permettrai de rappeler l'une de vos convictions, que je partage pleinement : « Nous devons développer, et c'est une condition de réussite de toutes les autres actions, une solidarité active en faveur des personnes, pour lutter contre les effets de la désertification et de l'urbanisation accélérée, lesquelles produisent les mêmes distorsions. »

Vous disposez d'un budget en régression, puisqu'il passe de 617 millions à 613 millions de francs. C'est un handicap qui nous préoccupe beaucoup. Votre confiance en l'aide budgétaire des chambres de commerce et des chambres de métiers, ainsi que dans les appuis des régions à travers les contrats de plan Etat-régions, n'est-elle pas aléatoire ?

Je me bornerai simplement, en tant qu'ancien commerçant et artisan, à vous soutenir dans la relance que vous allez engager vis-à-vis de notre économie nationale.

Face à la perspective de 1992, vous allez réhabiliter l'apprentissage en augmentant de 15 p. 100 les crédits octroyés à ce secteur. Cet engouement pour la formation de nos jeunes vous honore, surtout lorsque l'on s'aperçoit que nombre de métiers d'art disparaissent. Seulement, pour qu'ils héritent d'un véritable savoir-faire, ne pensez-vous pas qu'il serait souhaitable que l'on redonne ses lettres de noblesse au compagnonnage ?

Vous envisagez vous-même un système de formation qui déboucherait sur un stage chez un maître d'apprentissage installé hors de France. Ce système d'échange des connaissances et des pratiques à l'intérieur de notre Communauté européenne est un projet que j'ai défendu auprès du secrétaire d'Etat chargé de la formation professionnelle, car je pense qu'il est tout à fait viable.

Monsieur le ministre, vous avez la responsabilité de 500 000 entreprises commerciales et de 830 000 entreprises artisanales, qui représentent un chiffre d'affaires cumulé de 3,5 milliards de francs et comptent plus de 4 800 000 actifs. Trouvez-vous normal que des services publics paralysent totalement l'économie du pays, en faisant perdre de l'argent aux P.M.I. et P.M.E. ?

Que comptez-vous faire à ce sujet ?

**M. Robert Pagès.** Négociez !

**M. Guy Besse.** L'Indre n'atteint pas encore le niveau d'attractivité de certaines régions où se sont créés de nouveaux foyers d'innovation.

Dans cette optique, s'il est important aujourd'hui d'avoir de bons investisseurs, il est primordial de convaincre ceux qui viennent d'ailleurs qu'ils trouveront, chez nous, toutes les conditions de leur réussite économique et de leur développement à l'échelle nationale et européenne. Sur ce point, je crois que le pari est bien engagé.

En tant que sénateur de l'Indre, je tiens particulièrement à remercier l'Etat et l'Aérospatiale ainsi que les partenaires du département qui nous permettent de profiter d'un splendide aéroport, qui, à travers les périodes alternées d'expansion et de récession, a su percer. En effet, Châteauroux-Deols peut espérer prendre une place importante parmi les aéroports spécialisés en fret, tout cargo, ou charter, notamment pour les liaisons intra-européennes où il occupe une position géographique privilégiée.

Grâce aux efforts accomplis dans mon département, nous pouvons constater la création d'une opération relais qui représente un système de détection et d'accompagnement des cédants et des repreneurs d'entreprises de tous les secteurs d'activité. C'est l'une des premières opérations de cette nature lancée en France, sur l'initiative de la D.A.T.A.R. et sous la tutelle de l'observatoire économique de l'Indre. Elle s'adresse à une zone essentiellement rurale. Elle a pour objectif de stopper la dévitalisation du tissu économique par le maintien d'entreprises commerciales, industrielles, artisanales et agricoles « viables », dont la succession n'est pas assurée dans les années à venir.

Lorsque le commerçant ou l'artisan prend sa retraite, il préfère abandonner son fonds et rester chez lui. Le repreneur est obligé de trouver un autre lieu de travail et donc, très souvent, de renoncer à son projet. Quand il arrive à reprendre cette suite, les deux premières années sont les plus difficiles. Je pense qu'un conseiller de la chambre de commerce ou de la chambre de métiers devrait les suivre dans leurs démarches pour leur faire apprécier les risques encourus. La réussite du jeune pourrait être mieux garantie.

Quant à la simplification administrative des charges des commerçants et artisans, elle est attendue avec une vive impatience. C'est une vieille revendication qui trouvera - je l'espère - un jour ou l'autre, une issue heureuse. Voilà un an, le groupe de la gauche démocratique du Sénat, dont je suis membre, avait déposé une proposition de loi, tendant à simplifier les déclarations relatives à diverses taxes que doivent souscrire artisans, commerçants, petites et moyennes entreprises. Malheureusement, cette proposition de loi n'est pas encore venue en discussion et c'est bien dommage. Monsieur le ministre, où en est ce dossier ?

Quant à l'ouverture, les dimanches, des grandes surfaces, constitue-t-elle véritablement un progrès social ? Améliorer la loi Royer et accorder six permissions dans une année au lieu de trois ne revient-il pas à remettre en cause toute la législa-

tion sur le droit du travail ? Le dimanche représente une journée religieuse pour les uns, un jour de détente pour certains, mais aussi une journée comme les autres pour les travailleurs dépendants des métiers de la bouche, des transports, etc. Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, que cette mesure pourrait entraîner un profond déséquilibre de nos marchés et de notre vie quotidienne ?

Ce qui fait la valeur du commerçant, c'est qu'il a toujours offert des services de bon conseil, un très bon accueil et une qualité des produits tout à fait remarquable. Si le pouvoir d'achat de la société baisse, ce n'est pas essentiellement la cause de la mévente qui se produit, à l'heure actuelle. D'autres critères sont prépondérants.

Le premier concerne la présence de la femme dans la vie professionnelle. La femme s'est intégrée dans nombre de branches professionnelles et les horaires de ses travaux ne coïncident plus avec ceux des femmes au foyer. Il serait donc nécessaire que les commerçants prennent en compte cette mutation et aménagent de nouveaux horaires d'ouverture, soit en établissant des formules de journée continue, soit en ouvrant de douze heures à quatorze heures ou de dix-huit heures à vingt heures.

Cette incitation ne pourrait être que profitable aux petits commerçants, car on serait face à un « achat-loisir » qui permettrait aux secteurs piétonniers et aux centres-villes disposant de vitrines accueillantes de pouvoir lutter à armes égales avec les grandes surfaces.

A la suite de mon intervention du 12 novembre 1987, ainsi que lors de l'examen des crédits du budget pour 1988, où je rappelais l'importance que détiennent le textile et la confection dans la région Centre - en particulier dans le département de l'Indre, que j'ai l'honneur de représenter au Sénat - votre prédécesseur, monsieur le ministre, m'avait fait entrevoir une possible relance et, surtout, le maintien des ateliers de confection souvent situés en milieu rural, d'où leur importance pour l'activité dans la vie économique de nos communes.

Malheureusement, à ce jour, cette relance ne s'est pas fait sentir, bien au contraire, et la situation empire. Les marchés deviennent de plus en plus concurrentiels, entraînant un développement inquiétant de la sous-traitance à l'étranger ainsi que du travail clandestin, ce qui se traduit par une érosion sérieuse de la main-d'œuvre. La situation actuelle favorise l'importation de produits par les centrales d'achats et les négociants, ce qui détruit l'emploi et va à l'encontre des petits commerçants et artisans, qui, eux, sont créateurs de main-d'œuvre.

Aussi, je pense que la vraie solution, dans cette période, pour certaines entreprises, est la délocalisation partielle. Bien sûr, cette décision relèverait uniquement des chefs d'entreprise. Seule la confection du produit se ferait à l'étranger ; donc, nous n'importerions que le prix de façon. Chacun sait que le salaire d'un Français, charges comprises, à temps de travail égal et production équivalente, équivaut à celui de neuf Marocains, quinze Egyptiens et vingt-cinq Chinois.

Même si cette solution peut, dans un premier temps, nous coûter des emplois, elle en maintiendrait beaucoup d'autres dans l'industrie de l'habillement, mais aussi en amont, comme dans le textile et les fournitures. Il faut avoir le courage de regarder la réalité en face : produire en France certains produits de bas de gamme est devenu impossible. Pourquoi ne pas essayer de contrôler une fabrication par ce système ? En revanche - je le répète - nous devons laisser ce choix aux chefs d'entreprise, c'est impératif. Qu'en pensez-vous, monsieur le ministre ?

C'est un ancien commerçant et artisan qui vient d'intervenir et qui est à l'écoute de ses ex-collègues. Aussi, j'attendrai les réponses aux questions que je viens de vous poser pour déterminer mon vote sur ce projet de budget du commerce et de l'artisanat. (*Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique et sur les travées socialistes.*)

**M. François Doubin, ministre délégué.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. François Doubin, ministre délégué.** Monsieur le président, monsieur le rapporteur, mesdames, messieurs les sénateurs, m'efforçant de faire une rapide synthèse des interven-

tions sur mon projet de budget, je dirai que je vois se dessiner autour de certaines actions essentielles un certain consensus.

Vous me permettrez maintenant de répondre précisément à la majeure partie des questions qui ont été posées ou des suggestions qui ont été faites.

J'ai été très sensible à tout ce qui a été dit par vos deux rapporteurs et par plusieurs intervenants sur la nécessité de reconnaître une priorité à la formation et à la qualification, mais aussi sur les difficultés que cela comportait.

En ce qui concerne la formation initiale des jeunes, je rappellerai ici, à l'attention de M. Besse, les orientations dégagées lors des journées nationales de l'apprentissage, tenues à Agen, le 11 octobre dernier, qui furent l'occasion de lancer un mouvement dynamique et volontariste en faveur de l'apprentissage dans l'artisanat.

Ces orientations se sont traduites pour mon département ministériel en termes d'objectifs quantitatifs, de moyens et stratégie.

Les objectifs quantitatifs retenus consistent à accroître, pour le secteur des métiers, de 30 000 en quatre ans le nombre d'apprentis formés par le système actuel et à délivrer 5 000 brevets de maîtrise supplémentaires.

S'agissant des moyens, je rappelle que, si le projet de budget du ministère dont j'ai la charge connaît, en 1989, une relative stabilité, les crédits consacrés à l'apprentissage augmentent de 15 p. 100. Cette hausse traduit dans les faits la priorité que j'entends donner à la formation.

En termes de stratégie, il m'est apparu indispensable de développer ce programme dans un cadre interministériel. Le groupe mis en place à l'issue des journées d'Agen répond à cette attente et doit permettre à Jean-Pierre Soisson, Robert Chapuis et moi-même d'élaborer, en concertation étroite avec le secteur des métiers, un plan d'action pluriannuel visant notamment la modernisation des niveaux IV et III, c'est-à-dire l'ouverture vers le haut de la formation professionnelle, l'amélioration du statut des maîtres d'apprentissage allant de pair. Je suis d'ailleurs sur ces questions en liaison avec Henri Nallet, car une synergie importante doit être établie avec l'enseignement agricole.

Ces orientations opérationnelles pourront être relayées par les régions au cours du 10<sup>e</sup> Plan, et assorties de propositions législatives dès le printemps de 1989.

En réponse aux observations du rapporteur pour avis, M. François, et de MM. Mouly et Laucournet relatives à la contraction des crédits d'assistance technique à l'artisanat, je dirai que la baisse de 5 500 000 francs est induite par la réduction du nombre de postes à pourvoir. Cette tendance, à mon sens, n'est pas définitive, même si, aujourd'hui, nous relayons la tendance ancienne par des formes de conseils plus spécialisés, tels que le F.R.A.C., le Fonds régional d'aide au conseil, ou le conseil des universités.

Notre objectif est, aujourd'hui, de donner toute son efficacité au dispositif d'assistance technique pour respecter les priorités du développement économique de l'artisanat. Un groupe de travail a été constitué avec les représentants des artisans. Il me remettra ses conclusions d'ici à la fin de l'année.

Il fait partie de nos priorités de mieux utiliser les capacités d'emploi que détiennent les petites entreprises, particulièrement l'artisanat.

Dans ce sens, mon ministère créera, ainsi, que je l'ai annoncé au conseil des ministres du 23 novembre dernier, l'Institut supérieur des métiers, auquel vous faisiez allusion, monsieur le sénateur, voilà quelques instants.

Cet institut prendra en charge l'étude prospective des activités artisanales et la recherche de nouvelles professions issues de l'évolution technique en réponse à de nouvelles demandes.

Il est important que nous disposions de cette étude sur le moyen terme pour mieux orienter la formation, mais aussi pour mieux conseiller tous ceux qui, aujourd'hui, ont une capacité et ne savent pas exactement dans quel secteur elle pourra s'appliquer.

Il s'agit moins dans ce domaine de créer des moyens que de redéployer ceux qui existent, et d'irriguer le secteur avec une information pratique sur l'évolution des technologies.

En ce qui concerne la diffusion des technologies dans l'artisanat, compte tenu du caractère moléculaire de sa structure, je souhaite que tous les moyens soient mis à la disposition des entreprises artisanales lorsqu'il s'agit de moderniser, de délivrer de nouveaux brevets, de choisir de nouveaux équipements. Ainsi, le secteur de l'artisanat, comme c'est d'ailleurs le cas pour le secteur du commerce, pourra être légèrement pénétré par les flux technologiques d'aujourd'hui et de demain.

Cet institut reprendra donc, en les rénovant, les missions de formation des agents et des cadres de l'artisanat. Il organisera également le transfert des technologies auxquelles je faisais allusion en faisant appel aux universités, aux centres de recherche et - pourquoi pas ? - aux grandes entreprises, qui sont en amont des filières professionnelles dans lesquelles se situe l'artisanat. C'est une solution très courante chez nombre de nos partenaires européens et je ne vois pas pourquoi nous n'arriverions pas à la développer dans notre pays.

Je voudrais revenir sur le maintien du volume et du taux de bonification des prêts bonifiés, à propos duquel M. Balayer est intervenu à juste titre.

Il convient de ne pas se dissimuler que le maintien d'une procédure de bonification d'intérêts est une décision tout à fait exceptionnelle et dérogatoire par rapport à ce que doivent être les circuits normaux de financement de l'économie.

Ces bonifications doivent donc être strictement utilisées pour favoriser le développement de la qualification et aider à la modernisation de l'appareil artisanal.

C'est la raison pour laquelle le lien entre la qualification et l'octroi des prêts bonifiés sera renforcé et amélioré au profit des maîtres artisans.

J'ai demandé au conseil du crédit à l'artisanat, qui regroupe, ainsi que vous le savez, sous l'autorité du président Mattéoli, les représentants du secteur des banques, des institutions financières et des administrations, d'étudier un projet en ce sens.

A MM. les rapporteurs, MM. Laucournet, Le Jeune, Pagès, je dirai que j'ai bien entendu leurs questions et senti dans certains cas leurs inquiétudes sur les problèmes des contrats de plan Etat-région et du développement local.

Je tiens à cet égard à vous rassurer pleinement. Non seulement il n'y a aucun relâchement dans l'effort à fournir dans ce domaine, mais il y a, au contraire, une volonté de dépasser ce qui a été fait jusqu'à présent et de donner une efficacité particulièrement forte aux procédures qui existent actuellement.

Nous nous organisons à trois niveaux.

D'abord, dans le cadre des contrats de plan Etat-région, je rappelle que les sommes engagées annuellement seront de l'ordre de 47 millions de francs. Dans le 9<sup>e</sup> plan, il avait été contractualisé au titre du commerce et de l'artisanat 42 millions de francs. Les 47 millions de francs seront engagés en priorité. D'autres crédits budgétaires seront octroyés au fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, au fonds régional d'aide aux initiatives locales pour l'emploi et au fonds d'investissement des territoires d'outre-mer. Nous disposons de 5 millions de francs supplémentaires, avant même d'avoir engagé les crédits destinés à la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale et au fonds régional d'aide aux initiatives locales pour l'emploi.

En ce qui concerne les crédits de paiement de l'année 1989, les observations que vous avez formulées doivent être tempérées par deux éléments.

Tout d'abord, 1989 étant la première année du contrat de plan, nous aurons relativement moins besoin de crédits de paiement, compte tenu des délais inhérents à l'engagement des dossiers la première année. Ensuite, il faut tenir compte des reports des années précédentes, dus à la signature tardive de contrats particuliers relevant du plan précédent.

Ainsi, nous disposons en crédits de paiement de 4 500 000 francs supplémentaires pour les régions sensibles dans le domaine de l'artisanat, ce qui porte de 16 400 000 francs à 21 millions de francs le montant des dotations réellement disponibles. C'est tout à fait suffisant, à mon sens, compte tenu des besoins pour 1989.

Au total, les reports utilisables pour les contrats de plan au titre du commerce et de l'artisanat sont de 23 millions de francs. Il n'y a pas lieu d'avoir de craintes sur l'un de ces deux sujets.

Dans la mesure où, ainsi que je vous l'ai dit dans ma première intervention, les crédits de mon ministère doivent constituer essentiellement un effet de levier à l'égard des crédits des collectivités locales, des autres ministères, des organisations consulaires, il convient d'être particulièrement attentif à la sélection des programmes qui nous seront présentés.

Une large partie des crédits qui doivent servir à majorer mes propres crédits et à entrer également dans la dynamique des contrats de plan - je veux parler du fonds interministériel de développement et d'aménagement rural et du fonds d'investissement des territoires d'outre-mer - sont affectés non pas à des programmes, mais au cas par cas à des projets.

Il m'est donc paru indispensable de réserver des crédits hors contractualisation sur programme, afin de les affecter à une contractualisation sur « projet » susceptible de bénéficier d'un apport au titre des crédits du fonds interministériel de développement et d'aménagement rural.

Comme, d'une part, les crédits de ce fonds vont aux zones sensibles, et que, d'autre part, ils ont fait l'objet d'une augmentation de 100 millions de francs à l'issue du débat à l'Assemblée nationale, vous voyez que nous nous sommes conservé une marge d'action considérable, qui permettra, le moment venu, de répondre aux besoins prioritaires des zones sensibles, des zones rurales et des zones de montagne que vous avez évoquées.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur la mise en place du fonds régional d'aide aux initiatives locales pour l'emploi, qui permettra également d'engager des actions au profit du commerce et de l'artisanat, en application de projets de développement économique local. Le volume total contractualisable à ce titre représente 1 170 millions de francs pour les cinq prochaines années.

Je voudrais vous indiquer, monsieur Le Jeune, que l'ensemble de ces procédures permettra de répondre à des problèmes tels que ceux que vous avez évoqués pour la Bretagne. Le contrat de plan 1984-1988 comprenait 7 140 000 francs. Il a été complété par 5 millions de francs hors contrat, ce qui représente au total 12 140 000 francs. Pour 1989-1993, le contrat de plan initial s'élève déjà à 13 500 000 francs. Ne doutez pas qu'il fera l'objet d'augmentation dans le cadre de la mise en œuvre, notamment, des crédits du F.I.D.A.R., et ce d'autant plus - je tiens à le signaler - que la conduite de ces opérations dans le plan précédent concernant la Bretagne était tout à fait exemplaire. L'expérience menée dans les départements bretons constitue, à plus d'un titre, un modèle que nous devons avoir à l'esprit lorsque nous souhaitons la réussite de la procédure du contrat de plan.

Dès cette première phase de contractualisation, et avant d'avoir fait jouer les procédures F.I.D.A.R. ou F.I.D.O.M., le taux de contractualisation de mon ministère est un des plus élevés puisqu'il dépasse les 75 p. 100.

MM. Ballayer et Laucournet ont, à très juste titre, mis l'accent sur le rôle essentiel des commerçants non sédentaires, notamment dans les zones rurales sensibles. Le commerce non sédentaire - est-il besoin de le redire ? - est indispensable à la vie et à l'animation de nos campagnes. Il représente plus de 100 000 personnes, auxquelles il faut ajouter 60 000 commerçants et industriels forains, et un chiffre d'affaires supérieur à 25 milliards de francs.

Les commerçants non sédentaires rencontraient des problèmes complexes d'exercice de leur profession. Aussi une commission interministérielle a-t-elle été mise en place, dont la direction du commerce - placée sous mon autorité - assure le secrétariat et qui a résolu, au cours des dernières années, de nombreuses difficultés qui entravaient l'activité du commerce ambulancier.

J'ai adressé, le 12 octobre, une circulaire aux préfets pour les inviter à réunir les commissions départementales du commerce non sédentaire, que je considère comme un outil efficace de concertation et de réglementation à l'amiable des différends locaux.

Des avancées sont assurément nécessaires, sans pourtant, à mes yeux, qu'il soit question d'élaborer un « statut », source de rigidités et de corporatisme. Je suis résolu à réfléchir, en concertation avec les professionnels - à l'occasion notamment de la prochaine réunion en janvier de la commission nationale interministérielle, à laquelle j'ai fait allusion - aux mesures nouvelles qui pourraient être envisagées en faveur de ce type de commerce.

Mais, tout aussi fondamentalement, je compte mettre également à l'étude les aspects spécifiques de la taxe professionnelle des commerçants non sédentaires sur lesquels M. Ballayer a fait des propositions dans le cadre de la commission qu'il a présidée sur le thème de la réforme de la taxe professionnelle.

Vous proposez en particulier, monsieur le rapporteur, que les commerçants non sédentaires ne soient assujettis qu'à raison de leur installation principale au titre de la taxe professionnelle.

M. Laucournet propose également une détaxation partielle pour les véhicules de tournée dans les zones rurales.

Je suis très sensible à ces propositions, qui convergent dans leur objet. Je vous en reparlerai.

**M. Robert Laucournet.** Très bien !

**M. François Doubin, ministre délégué.** Monsieur le rapporteur, vous proposez également - je l'ai noté avec le plus grand intérêt - de porter à 100 p. 100 l'abattement de taxe professionnelle applicable aux artisans lors de l'embauche du premier salarié que le Gouvernement a voulu favoriser par l'exonération de charge sociale. Il y a, là aussi, à l'évidence convergence de nos préoccupations.

Je vous remercie de ces propositions et je sais qu'elles ont été, sinon acceptées immédiatement, du moins écoutées attentivement par mon collègue le ministre du budget. Nous savons tous que c'est là quelque chose d'important. Soyez certain que je suis conscient de l'atout que représentent, pour le secteur dont j'ai la charge, des observations de cette nature formulées par votre Haute Assemblée.

Enfin, je voudrais attirer votre attention sur le fait que les opérations O.R.A.C. et A.T.R.A. sont - comme je l'avais brièvement dit lors de ma première intervention - des opérations expérimentales. Elles visent, en particulier pour les A.T.R.A., à favoriser la transmission d'entreprises, à laquelle ont fait référence MM. Besse et Le Jeune.

Les crédits dont je dispose à ce titre sur le F.A.S.A. sont loin d'être faibles, comme certains d'entre vous ont pu le craindre ; et je reviendrai tout à l'heure sur les chiffres. Ils sont au contraire tout à fait conséquents.

Pour permettre un développement harmonieux de l'économie locale, pour préserver le tissu économique de service et de production, il convenait de répondre spécifiquement aux besoins des artisans et commerçants.

Deux types d'actions ont été conçus.

En premier lieu, la transmission et la reprise d'entreprises artisanales. C'est le système A.T.R.A. : 200 000 chefs d'entreprises ont plus de cinquante-cinq ans sur les 850 000 environ. L'enjeu est donc de taille, et j'en suis parfaitement conscient.

Il s'agit non pas de monter une simple bourse d'offre et de demande « passive », où l'on se soucierait simplement de mettre face à face des demandes et des questions, mais de constituer un véritable outil d'action économique en vue d'orienter vers les marchés existants et à venir - je pense à 1992 - le secteur des métiers. Il s'agit de faciliter les politiques de solidarité à l'égard des repreneurs chômeurs. Il s'agit de préparer des politiques locales spécifiques de formation et de conseil aux entrepreneurs et de leur assurer enfin un accompagnement pendant les premières années.

Nous avons parlé de pépinières. Lorsque le système de la pépinière n'est pas possible, un conseil est nécessaire pendant les premières années. En effet, 50 p. 100 des entreprises créées disparaissent dans les cinq ans. Ce taux de mortalité est inacceptable et constitue pour la communauté nationale une perte que nous devons absolument réduire.

En second lieu, la restructuration de l'artisanat et du commerce par les O.R.A.C. s'inscrit sur un territoire défini, par exemple sur un bassin d'emplois. Ces opérations ont pour objectifs particuliers de renforcer et de restructurer les entreprises artisanales de production - notamment la sous-traitance -, de développer les services de proximité fournis par des artisans et des commerçants, en particulier au sein d'une politique globale de développement des collectivités locales concernées.

L'importance des enjeux nous a donc conduits à donner dans un premier temps à ces actions un caractère expérimental. C'est seulement après analyse et compte rendu public de ses conclusions que nous généraliserons. Les crédits dans

le projet de loi de finances initial sont de 10 millions de francs en autorisations de programme, de 3 millions de francs en crédits de paiement. Viennent s'y ajouter des reports importants de 24 millions de francs en autorisations de programme et de 18 millions de francs en crédits de paiement dus au fait que les appels d'offres sur ces opérations expérimentales n'ont été lancés qu'au début de l'été 1988, en juillet, si ma mémoire est bonne.

Les propositions des régions ne sont donc parvenues qu'en fin d'année, mais l'intérêt qu'ont suscité ces opérations devrait nous permettre d'engager l'intégralité des crédits sur 1989.

Enfin, sur ce problème fondamental du rôle du commerce et de l'artisanat dans les zones rurales, je crois qu'il est temps maintenant d'aborder une nouvelle étape de notre réflexion. Dans de nombreuses zones, c'est plus le commerce et l'artisanat que l'activité agricole qui maintiennent l'activité. Mais cette situation se heurte souvent aux difficultés que rencontrent ces petites entreprises, compte tenu de leur faible nombre de clients, si elles se limitent à une seule activité.

Nous savons que la pluriactivité constitue une réponse particulièrement adaptée au problème des zones rurales faiblement peuplées. Cela étant, les législateurs avertis que vous êtes, mesdames, messieurs les sénateurs, savent que les droits et obligations liés à l'activité professionnelle sont généralement organisés autour de l'exercice d'une activité unique, tendant à un véritable statut.

Ce principe prend difficilement en compte les personnes exerçant plusieurs activités professionnelles, alors même que la pluriactivité demeure un moyen essentiel de maintenir l'activité et l'emploi dans les zones rurales.

Les pluriactifs sont très souvent du reste agriculteurs, d'une part, commerçants ou artisans, d'autre part. C'est donc en étroite concertation avec M. Nallet que j'ai entrepris l'étude qui nous mènera aux moyens de lever les obstacles pratiques à la pluriactivité et de permettre de la développer, comme le souhaite justement votre rapporteur spécial, M. Ballayer.

En ce qui concerne d'autres sujets plus spécifiques, j'ai noté des interrogations sous-jacentes sur la loi Royer et sur la sous-traitance. Je souhaite répondre clairement sur ces deux points.

En ce qui concerne la loi Royer, votre rapporteur a souligné que cette loi a été jugée par la Cour de justice des Communautés européennes compatible avec le droit communautaire.

Comme vous le savez, le Conseil économique et social, dans un rapport établi en janvier 1987, a jugé son bilan positif et a conclu à son maintien.

Des aménagements d'ordre réglementaire ont été apportés par le décret du 24 février 1988. Ces aménagements sont positifs, mais je pense qu'ils doivent être complétés pour améliorer le fonctionnement des différentes commissions.

La loi Royer, si nous en faisons le bilan, a permis aux grandes surfaces de poursuivre un développement raisonnable, tout en laissant aux autres formes de commerce le temps nécessaire pour effectuer leur mutation, dès l'instant où elles étaient appuyées et par les municipalités et par toutes les formes de structuration et de coopération. C'est pourquoi je pouvais, au début de mon propos, dire que nous arrivions à une période où un certain équilibre se dessinait entre le petit commerce et les grandes surfaces.

J'ai le souci de la gérer avec rigueur, en m'attachant à étudier, dossier par dossier, les conséquences sur le commerce local de l'implantation d'une grande surface. En particulier, je suis tout à fait attentif à l'état du commerce de centre-ville. Lorsque le centre-ville a été réhabilité, le commerce et l'artisanat réimplantés, on peut laisser de nouvelles grandes surfaces s'installer et autoriser l'extension des grandes surfaces existantes.

M. Le Jeune a souligné très justement le caractère fondamental de cet équilibre. Je l'ai dit à plusieurs reprises, j'entends gagner la « bataille des rez-de-chaussée ». Cette bataille se gagnera, certes, par l'utilisation convergente de toutes les aides dont nous disposons - aide au groupement, fonds social des quartiers - mais aussi par une gestion rigoureuse de la loi Royer.

Les solutions extrêmes que proposent certains pour remplacer cette loi ou pour y faire suite sont, à mon sens, de fausses solutions. Ainsi, un gel des autorisations retarderait

l'effort d'investissement nécessaire à la modernisation et à l'adaptation de notre appareil commercial. Il est, en outre, juridiquement impossible car il conduirait à des refus systématiques, que le juge administratif annulerait pour excès de pouvoir.

De même, la liberté absolue d'installation des implantations commerciales donnerait lieu à des ruptures graves, qui compromettraient la rénovation des petites unités, laquelle doit aller de pair avec la création des grandes unités.

Je suis, en effet, persuadé que c'est dans son ensemble que le commerce doit se moderniser. Seule la rénovation de tout notre appareil commercial pourra lui permettre de suivre le développement de l'appareil industriel et productif en général.

En ce qui concerne le problème auquel sont confrontés les artisans dans le cadre de la sous-traitance, et qui est d'une tout autre nature, je constate, avec votre rapporteur, que la loi du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance est peu appliquée dans le secteur de la construction de maisons individuelles.

De ce fait, les sous-traitants ne bénéficient pas d'une garantie de paiement de leurs prestations en cas de défaillance des pavillonneurs. Les artisans sous-traitants dans ce secteur d'activité sont particulièrement exposés aux défaillances de leurs donneurs d'ordres.

Aussi, le ministère du commerce et de l'artisanat et le ministère de l'équipement et du logement en liaison étroite avec les partenaires locaux, la C.A.P.E.B. - confédération artisanale des petites entreprises du bâtiment - les banques et l'union régionale des constructeurs de maisons individuelles mènent une opération pilote en Haute-Garonne, afin d'élaborer une charte : celle-ci porte sur la mise au point d'une procédure permettant d'exiger une caution en garantie de paiement des sous-traitants.

Cette expérience test se concrétisera dans les prochaines semaines et son extension à tous les départements pourra alors être envisagée.

M. le sénateur Le Jeune m'a interrogé sur le problème des chèques volés.

La protection contre l'utilisation frauduleuse des chèques volés ou perdus constitue effectivement une préoccupation des commerçants et artisans. Vous en connaissez l'importance : cette fraude représente entre 1,5 milliard de francs et 2 milliards de francs par an et, en 1987, 237 000 chéquiers ont été volés.

Depuis plusieurs années, des expériences locales se sont développées à l'initiative d'associations de commerçants ou de centres commerciaux, pour créer des fichiers consultables par minitel ou appel téléphonique.

Mon souci est de parvenir à un système national. Des contacts avec l'ensemble des partenaires concernés, notamment l'association française des établissements de crédits, sont en cours. On peut raisonnablement penser que, dans le courant de l'année 1989, un système élaboré et fiable, qui répond à l'attente légitime des commerçants et des artisans, pourra être présenté.

En matière de monétique, mon souci est qu'on ne profite pas de cette indiscutable amélioration technique pour transférer des marges du commerce vers les banques, et je serai vigilant.

En ce qui concerne l'ouverture des commerces le dimanche, sur laquelle M. le rapporteur pour avis ainsi que MM. Besse et Pagès m'ont interrogé, je voudrais, pour reprendre la formule qui figure dans le rapport écrit, aborder ce problème sans *a priori* et sans préjugés.

Je rappellerai que la réglementation relative à l'ouverture des commerces découle directement du code du travail. Le Gouvernement est fermement attaché au repos hebdomadaire du dimanche pour les salariés. Il ne saurait être question de modifier ce principe et de banaliser ou de laisser banaliser les exceptions à cette règle. Le repos dominical, qui rythme la semaine, organise une bonne part des rapports sociaux et permet à beaucoup de nos concitoyens de se retrouver en famille, ce qui n'est pas sans intérêt.

Le code du travail prévoit des dérogations - le texte date de 1906 ; on prévoyait donc déjà à l'époque des dérogations, monsieur le sénateur - autorisant certains établissements à donner le repos hebdomadaire par roulement.

Les dispositions sont de trois ordres.

Les premières, expressément prévues par la loi, sont naturelles et de droit ; elles concernent des entreprises dont la fermeture compromettrait la vie sociale. Je citerai évidemment les hôpitaux, mais aussi les hôtels, les restaurants, les entreprises de spectacles, et nous pourrions allonger la liste.

Les deuxièmes sont des dérogations accordées sur demande des établissements eux-mêmes. Elles sont accordées par le préfet.

Les autorisations délivrées par le préfet sont accordées individuellement avec possibilité d'extension. Elles concernent des établissements dont la fermeture le dimanche serait préjudiciable au public ou compromettrait le fonctionnement normal de l'établissement.

Ces autorisations ne peuvent être accordées que pour une durée limitée et après avis du conseil municipal, de la chambre de commerce et d'industrie et des syndicats d'employés et de travailleurs intéressés de la commune.

On doit noter d'ailleurs qu'à l'inverse le préfet peut étendre des interdictions d'ouverture à l'ensemble des commerces d'un même type. La loi doit, en effet, être égale pour tous, sinon nous verrions s'enraciner des distorsions tout à fait préjudiciables.

Troisième catégorie d'autorisations : les maires disposent de la possibilité d'accorder à des commerces de détail de leur commune trois autorisations d'ouverture le dimanche par an. Ces autorisations sont accordées, bien entendu, sous le contrôle du juge administratif.

Voilà pour le droit.

Les faits sont moins clairs et vous avez, les uns et les autres, rappelé qu'un certain nombre d'ouvertures se font sinon dans le désordre, au moins de façon sauvage. Il est bien évident qu'un tel désordre est avant tout préjudiciable aux plus petits commerçants, à ceux qui sont le moins en mesure de bénéficier des détournements de clientèle.

Ma position sur ce point est claire, je l'ai déjà exprimée : la loi s'applique à tous ; il faut qu'elle soit suffisamment souple pour que son application ne soulève pas de difficultés majeures.

Il est nécessaire de trouver un compromis entre deux exigences : la première est de respecter le principe du repos hebdomadaire et l'équilibre prévu par le droit du travail ; la seconde est de tenir compte de l'évolution de la société et des besoins particuliers des consommateurs, qui s'expriment largement et majoritairement sur ce point.

Dans les zones touristiques, l'ouverture des commerces le dimanche peut apparaître comme nécessaire car il s'agit là non pas seulement de répartir différemment le budget des ménages sur sept jours au lieu de six jours, mais de capter des chiffres d'affaires exceptionnels, des chiffres d'affaires provenant du tourisme étranger, par exemple.

Le maire me semble le magistrat le mieux informé pour accorder les autorisations. Encore faut-il que sa latitude soit supérieure à ce qu'elle est aujourd'hui pour réglementer convenablement des périodes s'étendant au minimum du 15 juillet au 31 août, avec une répétition possible pendant les vacances d'hiver.

J'ai été amené à dire que l'hypothèse sur laquelle nous travaillons est de porter de trois jours à six jours la latitude laissée à la disposition des maires. Six dimanches sur cinquante-deux, alors que la loi de 1906 en prévoyait déjà trois, est-ce vraiment un chemin si long à faire pour rendre au système sa souplesse et permettre au Gouvernement de lutter avec toute la sévérité voulue contre les ouvertures sauvages ?

On ne peut raisonner sur l'ouverture du dimanche en se limitant à l'intérêt des consommateurs et des employeurs. Vous conviendrez avec moi que les salariés aussi doivent, lorsque cette ouverture intervient, bénéficier pleinement des contreparties qui en découlent. Les entreprises auront donc à apprécier avec lucidité les conséquences, en terme de rentabilité, de leur demande d'ouverture le dimanche.

Voilà, en quelques mots, ce que l'on peut dire sur ce problème. Je pourrai faire un exposé plus technique le moment venu devant votre commission.

J'ai commencé à recevoir les syndicats à ce sujet. Leur approche du problème n'est pas unique. Les professionnels ont aussi sur le sujet des appréciations divergentes. C'est

pourquoi j'envisage de confier ce dossier à une personnalité qualifiée qui pourra développer comme je le souhaite la large consultation et la concertation qui s'imposent sur un sujet qui est non seulement technique, mais aussi largement culturel.

J'en viens maintenant aux aspects sociaux et fiscaux, qui ont été évoqués en particulier par MM. Mouly, Le Jeune et Pagès.

J'ai déjà répondu, je crois, dans ma première intervention, à certaines des préoccupations de M. Le Jeune, notamment sur les indemnités journalières en cas d'arrêt de maladie.

En ce qui concerne les nombreux et importants problèmes fiscaux qu'il évoque par ailleurs, notamment sur les droits de succession, sur les biens professionnels, sur l'amortissement des fonds de commerce, sur la donation-partage au tiers pour les petites entreprises, il apparaît à l'évidence qu'une concertation interministérielle est nécessaire. C'est pourquoi je ne peux et ne veux y répondre aujourd'hui. Je prendrai contact directement avec M. Le Jeune pour progresser sur ce sujet.

Monsieur le sénateur Mouly, vous avez souligné les problèmes sociaux que peuvent connaître les commerçants et artisans.

Au plan fiscal, vous m'avez interrogé sur le décalage entre cotisations et prestations pour l'assurance maladie des travailleurs indépendants. La règle actuelle du paiement par semestre d'avance, justifiée par la nécessité de garantir aux caisses le versement des cotisations, a été assouplie. En effet, il est désormais possible de payer trimestriellement sans majoration. Il pourrait effectivement, monsieur le sénateur, être souhaitable d'aller au-delà et d'envisager le paiement mensuel.

Par ailleurs, le problème des cotisations perçues pour la première année de retraite a fait l'objet récemment d'une décision très favorable de la Canam - caisse nationale d'assurance maladie et maternité des travailleurs non salariés - puisque, désormais, ces cotisations seront calculées sur la base de la pension et non sur la base du dernier revenu d'activité.

Il existe également une cotisation minimale forfaitaire due en début d'activité ou en cours de déficit, qui garantit l'ouverture du droit aux prestations, quel que soit le niveau de revenu.

Ceux qui, notamment en zone rurale, verraient leur activité se réduire et leur revenu baisser dans la même proportion peuvent faire appel au fonds social de leur caisse.

Vous avez également évoqué, ainsi que M. Le Jeune, l'indemnité de départ. Je voudrais indiquer simplement que le plafond des ressources pris en compte pour l'attribution a été réactualisé à la date du 26 février 1988 et que mon département proposera une revalorisation des montants moyens de l'aide qui peut être accordée.

Je pense par ailleurs qu'il convient, comme vous l'avez souhaité, de réfléchir à une réorientation plus tournée vers une utilisation économique de ces textes, tout en conservant l'indispensable volet social. Nous menons des travaux sur ce point et j'espère que leurs résultats répondront à votre attente.

En ce qui concerne le cumul emploi retraite, je voudrais rappeler qu'un artisan ou un commerçant qui a cessé son activité par radiation du répertoire des métiers ou du registre du commerce peut exercer une nouvelle activité professionnelle différente de la précédente, tout en étant à la retraite et sans avoir à acquitter de contribution de solidarité.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je conclurai par deux observations.

Tout d'abord, je tiens à souligner l'importance des discussions qui vont s'engager avec les chambres de métiers et les chambres de commerce pour arriver à une meilleure utilisation et une meilleure gestion des fonds qu'elles collectent.

En introduisant plus de souplesse, plus de responsabilité, plus de transparence, cette opération d'audit permanent ne doit en aucun cas prendre le caractère d'une tracasserie. D'ailleurs, l'accord que j'ai reçu de l'association permanente des chambres de métiers à cet égard me satisfait pleinement.

J'espère, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, vous avoir fait sentir clairement ma volonté, celle du Gouvernement, d'accompagner le développement des

deux secteurs pour leur permettre de jouer tout leur rôle dans le développement économique de notre pays, mais aussi dans le développement des équilibres internes dont notre société a besoin.

M. le Président de la République, à l'issue de la communication que j'avais faite en conseil des ministres, a déclaré que le Gouvernement doit encourager, avec tous les moyens possibles, des professions dont la France a beaucoup à attendre.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je n'ai pas de meilleure conclusion à substituer à cette citation. (*Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique. - M. Le Jeune applaudit également.*)

**M. le président.** Je rappelle au Sénat que le vote sur les crédits concernant le commerce et l'artisanat est réservé jusqu'après l'examen de l'ensemble des crédits du ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

Nous allons toutefois examiner l'article 67 du projet de loi, qui a été rattaché pour son examen au commerce et à l'artisanat.

#### Industrie et aménagement du territoire

### III. - COMMERCE ET ARTISANAT

#### Article 67

**M. le président.** « Art. 67. - Le maximum du droit fixe de la taxe pour frais de chambre de métiers prévu à l'article 1601 du code général des impôts est fixé à 444 F. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 67.

(*L'article 67 est adopté.*)

**M. le président.** Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi de finances relatives au commerce et à l'artisanat.

#### Commerce extérieur

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère du commerce extérieur : Crédits inscrits à la ligne « Économie, finances et budget. - II. Services financiers ».

La parole est à M. le ministre.

**M. Jean-Marie Rausch, ministre du commerce extérieur.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, voilà quelques jours, le chiffre mensuel du commerce extérieur a été publié. L'ensemble du monde économique et, surtout, les médias l'attendent souvent en bourse.

D'emblée, j'indique qu'il est très difficile à apprécier d'avance. En effet, tenant compte des variations saisonnières, il se distingue très souvent du chiffre brut. Par ailleurs il ne permet aucune prévision.

Depuis que j'occupe les fonctions de ministre du commerce extérieur, j'ai toujours refusé de le commenter, me réservant de le faire sur une période beaucoup plus longue. Je souhaiterais d'ailleurs ne pouvoir me livrer à cet exercice qu'après avoir pris connaissance du chiffre global pour l'année 1988.

Le déficit du commerce extérieur est de l'ordre de 31 à 32 milliards de francs, soit 3 p. 100 du montant du commerce extérieur, qui est de l'ordre de 1 000 milliards de francs.

Un tel pourcentage est faible et il devrait pouvoir être encore réduit. Quoi qu'il en soit, un tel déficit n'est pas normal.

Il provient essentiellement d'un fléchissement à l'exportation car, en pourcentage, la consommation n'est actuellement pas supérieure à celle des autres pays européens. La moyenne européenne atteint, en effet, 30 p. 100 contre 25 p. 100 en France.

Deux raisons essentielles peuvent motiver ce déficit du commerce extérieur, l'une est conjoncturelle et l'autre structurelle.

Pour ce qui est de la raison conjoncturelle, on note un effet qui pourrait être considéré comme positif et un effet plus négatif.

L'effet positif, c'est une relance des investissements tant dans notre pays que dans l'ensemble de l'Europe.

Or, les investissements augmentant, comme chacun le sait ; les importations de matériels nécessaires à nos industriels progressent également. C'est donc du fait de la relance des investissements que notre balance industrielle se trouve beaucoup plus déficitaire qu'elle ne l'était, surtout depuis dix-huit mois.

Il existe une seconde raison conjoncturelle : la chute du prix du pétrole.

Celle-ci pourrait être interprétée *a priori* comme un excellent facteur mais, en terme de commerce extérieur, elle se traduit par une très forte diminution des grands contrats, qui, en dix ans, sont passés de 120 milliards de francs à environ 80 milliards de francs.

A ces deux raisons conjoncturelles s'ajoutent des raisons structurelles. Mesdames, messieurs les sénateurs, à ce sujet, je considère que l'action d'un ministre du commerce extérieur se situe sur trois axes.

Premier axe : les grandes négociations internationales, les négociations commerciales multilatérales du type de celles du G.A.T.T. ; un rendez-vous à mi-parcours s'ouvre d'ailleurs, demain, à Montréal.

Deuxième axe : le soutien à l'exportation par le soutien aux grands contrats, c'est-à-dire la possibilité d'agir sur ces derniers afin que la France puisse toujours détenir une part normale du marché.

Troisième axe : l'ensemble de l'action qu'il faut mener sur le commerce courant, lequel va du fabricant du centre de la France qui exporte quelques douzaines de chaises jusqu'à l'usine Renault.

C'est dans ce domaine du commerce courant que nous devons sans doute réaliser l'effort le plus important car c'est incontestablement dans ce secteur que se situe actuellement le plus grand vivier à l'exportation.

Je citerai quelques chiffres. Dans le domaine du commerce extérieur courant, sur les 120 000 entreprises qui sont répertoriées comme exportatrices, 100 réalisent à elles seules le tiers de ce chiffre, 5 000 entreprises réalisent 90 p. 100 de ce chiffre et laissent 115 000 entreprises se partager les 10 p. 100 restants.

On peut donc considérer que, si l'on était à même de mieux dynamiser l'ensemble des entreprises françaises, de mieux orienter et aider les petites et moyennes entreprises et les petites et moyennes industries, on devrait pouvoir réduire ces 3 p. 100 de déficit du commerce extérieur.

Le problème est très difficile à résoudre car il repose essentiellement sur des raisons d'ordre culturel.

Tout d'abord, il s'agit d'adapter la France au commerce extérieur. Elle y est peut-être moins apte que certains pays comme la République fédérale d'Allemagne ou la Hollande.

On peut faire une première constatation : dans bien des P.M.E. et P.M.I. françaises exportatrices, peu ou pas d'employés parlent la langue du pays destinataire.

J'en ai d'ailleurs dernièrement fait l'expérience. Lors d'un voyage à Bonn, j'ai vu une documentation rédigée en allemand ventant un produit français et donnant un numéro de téléphone à Paris. Comme je parle assez bien la langue allemande, je me suis amusé - si je puis dire - à téléphoner, en rentrant, à la société en question. Aucune standardiste ne parlait cette langue.

Le premier effort à faire concerne donc une meilleure formation de l'ensemble du personnel qui s'occupe de l'exportation, de la standardiste jusqu'aux ingénieurs et aux cadres. Mais, dans notre pays, on apprend peut-être un peu moins les langues étrangères que dans d'autres pays.

Le domaine de la formation et de l'éducation est essentiel pour pouvoir mieux exporter.

L'action dont le Premier ministre m'a confié la conduite et dont il dit qu'elle est essentielle au rétablissement des grands équilibres, c'est-à-dire le redressement de notre balance commerciale, passe incontestablement par une action interministérielle. Alors que le commerce extérieur avait été rattaché pendant très longtemps à d'autres ministères - finances ou industrie - il est maintenant placé sous la responsabilité d'un ministère autonome. L'indépendance donnée à ce ministère prouve qu'on a voulu lui permettre d'agir en commun avec

de nombreux autres départements ministériels, aussi bien les finances et l'industrie que la formation professionnelle et l'éducation nationale, de manière à dégager une véritable stratégie.

Ainsi, en matière de réforme de l'aide aux P.M.E. - P.M.I., une priorité absolue sera accordée à la mise en place d'un système de formation et d'éducation leur permettant de disposer d'un personnel plus apte à exercer cette vocation difficile qu'est le commerce extérieur.

Il faut également leur donner la possibilité d'accéder plus facilement à l'ensemble des renseignements qui existent. A cet égard, le centre français du commerce extérieur constitue une banque de données tout à fait extraordinaire, susceptible de fournir dans des conditions remarquables une masse importante de renseignements concernant le commerce extérieur.

Or il se trouve que ces renseignements n'ont jusqu'à présent pas reçu une diffusion suffisante. Je m'emploie donc actuellement à faire en sorte qu'ils soient plus largement diffusés, aussi bien par le canal des directeurs régionaux du commerce extérieur et des chambres de commerce que directement auprès des entreprises. Cette diffusion utilise d'ailleurs des moyens très modernes de communication tels que le minitel et la télématique.

Autre point essentiel en matière de commerce extérieur : la formation technique.

Il faut que nous puissions à nouveau fabriquer des produits avec un label *Made in France* qui soit de nature à concurrencer, par exemple, le label *Made in Germany*. N'oublions pas que la plus grande partie de notre commerce se fait avec des pays limitrophes. Ainsi, la R.F.A. est à la fois notre plus grand client, notre plus fort fournisseur et notre plus grande source de déficit commercial.

Pour arriver à exporter plus en R.F.A., il faut savoir fabriquer des produits de meilleure qualité. Cela aussi nécessite probablement la réforme du système de formation des cadres moyens.

En R.F.A., par exemple, un ingénieur qui a trois ans de formation, dont une partie en usine, a la possibilité de voir s'ouvrir devant lui une carrière qui peut l'amener à la direction de l'usine. En France, la surveillance des sorties de chaînes est faite par des personnes qui ont une formation de niveau B.T.S., qui parviennent très vite au sommet de leur carrière, qui n'ont plus d'évolution possible et, de ce fait, sont beaucoup moins motivées.

L'action doit donc essentiellement porter sur les P.M.E. et les P.M.I. et être apportée à travers la formation, l'éducation et l'information.

J'ajouterai un mot sur les grands contrats, dont je vous ai dit qu'ils étaient passés de 120 milliards de francs à 80 milliards de francs. J'espère que, cette année, on va remonter un peu.

Ces grands contrats sont de plus en plus difficiles à traiter car la plupart de nos clients ne disposent plus des recettes qu'ils avaient auparavant grâce au pétrole. La concurrence est donc très vive et, dans certains pays, on n'hésite pas à faire donner les personnages les plus élevés de l'Etat pour essayer d'arracher de tels contrats.

C'est ainsi qu'on a vu dernièrement, lors d'un grand contrat intéressant l'Inde, Mme Thatcher prendre l'avion et se rendre sur place pour traiter elle-même l'affaire. J'ai donc demandé à M. le Premier ministre la possibilité de créer une véritable *task-force*, c'est-à-dire une force d'intervention, qui suive avec attention les grands contrats et qui permette d'envoyer très rapidement quelqu'un sur place, quelqu'un qui ait la responsabilité et le pouvoir de décision au niveau le plus élevé.

Voilà l'essentiel de ce que je voulais vous dire sur le commerce extérieur lui-même.

J'en viens maintenant aux crédits qui concernent directement l'action de mes services, dont je partage la responsabilité avec M. Bérégovoy.

J'examinerai, tout d'abord, les moyens des services de l'expansion économique, c'est-à-dire des cent quatre-vingt-cinq postes à l'étranger, ce qui correspond à environ deux mille personnes, et des vingt-trois directions régionales du commerce extérieur.

Les dépenses de fonctionnement, personnel compris, augmentent de 7,5 p. 100, passant de 832 millions à 895 millions de francs. Par ailleurs, les dépenses en capital passent de 13 millions à 22 millions de francs. Cela est satisfaisant et nous avons pu ouvrir deux nouveaux postes, l'un à Bologne, l'autre à Séville.

J'examinerai ensuite les subventions aux organismes du ministère.

Les crédits sont maintenus pour le centre français du commerce extérieur : 145 millions de francs. Mais, en fait, les progrès de productivité et les conventions passées avec les fédérations professionnelles permettent d'augmenter substantiellement son activité.

Les crédits alloués au comité français des manifestations économiques à l'étranger sont en augmentation : ils passent de 73 millions à 74 millions de francs.

Pour l'A.C.T.I.M. - agence pour la coopération technique, industrielle et économique - l'augmentation de 30 millions de francs des crédits permettra de regrouper ses bureaux avenue d'Eylau et d'achever son plan informatique l'année prochaine, ce qui la rendra plus efficace.

J'examinerai enfin les procédures de soutien au commerce extérieur courant et d'aide à l'implantation à l'étranger.

En ce qui concerne l'assurance prospection, les crédits sont réduits par rapport à 1988 : 515 millions de francs au lieu de 690 millions de francs.

Cette diminution apparemment spectaculaire correspond à un ajustement aux besoins puisque moins de 500 millions de francs seront consommés cette année ; nous maintenons donc 515 millions de francs d'inscription pour l'année prochaine.

Deux raisons expliquent ce phénomène : d'une part, la facturation des frais de prospection s'effectue en dollars et, d'autre part, la procédure est recentrée depuis deux ans sur les P.M.E.

En ce qui concerne le Codex - comité de développement extérieur - qui est très adapté aux besoins des entreprises désireuses d'implanter des structures commerciales à l'étranger, vous savez qu'il n'est pas tout à fait conforme aux réglementations européennes et que nous devons rester relativement discrets à son sujet. Les crédits prévus pour 1989 augmentent de 25 p. 100 et passent de 200 millions à 250 millions de francs.

Pour les contrats de plan Etat-région, la part de l'Etat dans le volet commerce extérieur des contrats augmente fortement et passe de 10 à 30 millions de francs pour inciter les régions à faire également un effort en matière d'exportations.

En ce qui concerne l'aide aux grands contrats, il faut poursuivre nos efforts d'autant plus que la concurrence est très vive sur les marchés.

Pour cela, les autorisations de signature de prêts du Trésor continuent à progresser : 4,5 milliards de francs en 1987, 5,4 milliards de francs en 1988 et 6,1 milliards de francs en 1989.

Les dotations du fonds ingénierie, qui permettent d'intervenir en amont des grands contrats, sont doublées avec 20 millions de francs au lieu de 10 millions de francs auparavant.

J'en viens à la compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, la Coface. Comme vous l'avez noté, la loi de finances pour 1989 prévoit un crédit de 6 milliards de francs, soit 4 milliards de plus que la loi de finances initiale de 1988.

Deux explications à cela : il s'agit, tout d'abord, d'une mesure de bonne gestion comptable. Il faut faire prendre en charge, en effet, par le budget de l'Etat ce qui correspond à des sinistres certains, et il est plus sain de le faire en loi de finances initiale que de le « rattraper » en collectif comme nous avons dû le faire cette année.

Par ailleurs, ces 6 milliards de francs correspondent au poids du passé et à des opérations réalisées avant 1984.

La Coface n'a pas de déficit prévisionnel sur les nouvelles opérations qu'elle réalisera en 1989.

Pour illustrer cela, la plupart des sinistres indemnisés en 1988 correspondent à la défaillance de pays en développement qui n'ont plus de devise pour honorer leurs dettes sur des opérations anciennes : le Nigéria, 3 milliards de francs, l'Egypte, 4,5 milliards de francs et la Pologne, 0,9 milliard de francs.

Voilà, monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, ce que je tenais à vous dire en introduction pour vous présenter mon budget. Je vous remercie de m'avoir écouté. (*Applaudissements sur les travées socialistes. - MM. les rapporteurs applaudissent également.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Tony Larue, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** La situation de nos échanges commerciaux, au risque de répéter ce que vous venez d'indiquer, monsieur le ministre, est très préoccupante; mais on ne saurait vous en rendre responsable.

Pour s'en convaincre, il suffit de rappeler que, depuis 1978, la balance des échanges commerciaux a accusé, pour chacune de ces dix dernières années, un solde déficitaire portant ainsi témoignage de notre incapacité à vaincre cette maladie endémique.

Cette situation ne saurait se prolonger sans dommage pour les intérêts européens et mondiaux de notre pays tant il est vrai que la lutte contre le chômage, l'augmentation du produit intérieur brut et le maintien de la valeur du franc sont étroitement liés à une meilleure santé du commerce extérieur.

Nous n'ignorons pas, monsieur le ministre, que vous n'êtes pas seul en cause dans l'accomplissement de cette tâche de titan, le Gouvernement tout entier est concerné.

L'augmentation des capacités de production, une meilleure productivité, des prix plus compétitifs, qui ne dépendent pas de votre ministère, sont en effet indispensables pour que s'accroissent les exportations, en général, et que s'amointrissent les importations, en particulier celle des produits de consommation courante.

La balance des comptes commerciaux, qui avait quasiment atteint l'équilibre à la fin de 1986, accuse pour l'année 1987 un solde négatif de 31 500 millions de francs.

A la fin du mois d'octobre de la présente année, elle fait état d'un déficit de 27 300 millions de francs.

Au cours de l'année 1987, les exportations ont augmenté moins vite que les importations : 2,95 p. 100 contre 6,52 p. 100.

Si les exportations témoignent d'une reprise encourageante des parts de marché, il n'en reste pas moins que le nouveau bond de nos importations, en particulier celles qui intéressent les produits consommables, sollicite l'augmentation de la production de manière à satisfaire la demande intérieure, mais appelle aussi une analyse de cette « débauche » d'avances, de crédits à la consommation, qui, en se multipliant chaque jour davantage, incitent à dépenser, par anticipation, des revenus illusoire.

S'agissant des soldes déficitaires, qui d'année en année se répètent, nous ne saurions en conclure qu'ils procèdent des mêmes causes.

Cependant, il est une constante qui persiste, c'est la non-adéquation de notre organisation commerciale à l'étranger, qui n'est en rien comparable à celles des Allemands ou des Italiens - pour ne citer que ceux-ci - dont les agents, libres de leurs mouvements, responsables de leurs actes, mieux formés, plus compétents, beaucoup plus nombreux et fort heureusement doublés d'un service après-vente adéquat, sont présents et efficaces dans de nombreux pays.

Nos collègues membres de la commission des finances ont, cette année encore - je souhaite que ce ne soit pas en vain - souligné, par des exemples vécus, de nombreuses et inexplicables, mais combien significatives carences de notre organisation commerciale dans les pays étrangers.

Mais revenons aux échanges commerciaux de l'année 1987. Ils se caractérisent par l'effondrement du solde des biens industriels civils, la diminution du déficit énergétique et le maintien des échanges agroalimentaires.

Le déficit des biens industriels civils, qui s'élève en 1987 à 36 500 millions de francs, atteint, à la fin du premier semestre de la présente année, 28 500 millions de francs.

Cette chute brutale, qui souligne une grave rupture avec les quarante années excédentaires précédentes - à l'exception, je le souligne, de l'année 1969 - ne cesse d'inquiéter.

Elle est cependant tempérée par l'affirmation selon laquelle il ne s'agirait que d'un phénomène ponctuel consécutif à l'achat de biens destinés à augmenter - suivant le vocabulaire consacré - les capacités de production.

Or, s'il n'a pas été porté à ma connaissance d'arguments contraires, la lecture des statistiques douanières, qui ne permettent pas de distinguer la nature des matériels importés, ne m'autorise pas à confirmer péremptoirement une telle opinion.

Le déficit des échanges énergétiques décroît sensiblement en passant de 177 900 millions de francs en 1982 à 82 300 millions en 1987, soit une régression considérable de 53,73 p. 100 due à la baisse du dollar et à celle du prix du pétrole.

En revanche, l'excédent agroalimentaire - 29 900 millions de francs - se rapproche du solde historique atteint en 1985, soit 30 900 millions de francs.

L'excédent des transactions du premier semestre 1988 - 19 200 millions de francs - confirme cette courbe ascendante.

Nous observons cependant que ce résultat est obtenu dans un contexte de relative stagnation des échanges qu'expliquent en partie la baisse du dollar et la régression des prix agricoles.

Par ailleurs, nous faisons nôtre la remarque pertinente du rapporteur de la commission des finances de l'Assemblée nationale lorsqu'il observe que les industries agroalimentaires n'ont pas encore réussi à exploiter l'avantage comparatif, dont notre pays paraît disposer en matière agricole, dans la mesure où les industriels concernés n'ont pas réussi à s'adapter à l'évolution des consommations alimentaires.

Notre excédent agricole résulte, en effet, d'une augmentation des ventes de produits bruts et non des ventes de produits « ouverts », ces derniers n'entrant plus qu'à raison de 28 p. 100 dans le résultat global, contre 70 p. 100 en 1974.

J'en viens maintenant à la ventilation géographique des échanges.

La réorientation géographique de l'ensemble de nos échanges, rendue nécessaire par la recherche de clients solvables, d'une part, et la baisse de la demande des pays de l'O.P.E.P., d'autre part, nous a amenés à développer nos échanges avec les pays de l'O.C.D.E. C'est ainsi que se sont développées, dans des conditions satisfaisantes, nos exportations vers l'Espagne.

Cependant notre effort reste insuffisant face à l'attitude toujours agressive et quelquefois protectionniste de nos partenaires, notamment de la R.F.A., qui est notre principal client - inutile de le rappeler - mais aussi notre principal fournisseur.

Le déficit de nos échanges avec la R.F.A. s'accroît d'année en année. En 1978, il se situait aux alentours de 11 milliards de francs pour atteindre 44 milliards en 1987 et 24 milliards à la fin du premier semestre de la présente année, comme si rien - ce qui ne cesse d'étonner - ne savait s'opposer à cette marche envahissante.

Quoi qu'il en soit, ces chiffres illustrent, sans que l'on ait besoin d'insister, l'état de dépendance de notre pays au moment où les échanges internationaux de la R.F.A. se soldent par un excédent des exportations d'environ 400 milliards de francs, si bien que nos interrogations se multiplient quant au devenir de notre pays.

Préalablement à l'examen des crédits, je désire, monsieur le ministre, attirer votre attention - comme l'a fait mon collègue rapporteur devant l'Assemblée nationale - sur les difficultés auxquelles le rapporteur de la commission des finances est confronté lorsqu'il procède à l'analyse des crédits proposés par votre ministère.

Ces crédits concernent trois catégories de dépenses : l'expansion économique à l'étranger, les dépenses d'aide et de garantie et les autres aides.

Les deux premières sont inscrites au budget du ministère de l'économie, des finances et du budget, charges communes et dépenses ordinaires - est-il besoin de le rappeler ? - dont je ne rapporte qu'un extrait limité. Pour la troisième catégorie, des crédits sont retracés dans deux comptes spéciaux du Trésor.

Cependant, les prévisions budgétaires ne nous informent qu'imparfaitement quant aux dépenses relatives au commerce extérieur, la partie la plus importante d'entre elles ne pouvant être appréciée qu'*a posteriori*, tels des bonifications d'intérêt ou encore certains dons très importants du Trésor consentis à des pays étrangers.

Pour remédier à ces difficultés, nous souhaitons qu'il vous soit possible de communiquer à la commission des finances, dans un état annexe, l'ensemble des crédits destinés à promouvoir et à soutenir notre commerce extérieur.

Revenons à l'examen des crédits. Le service de l'expansion économique à l'étranger comprend les dépenses de fonctionnement - 848 millions de francs, vous venez de le rappeler, monsieur le ministre - dont l'essentiel concerne des rémunérations et qui sont relativement stables.

Avec satisfaction, nous avons noté la poursuite de l'effort d'informatisation engagé par les directions régionales, la création de deux nouveaux postes - Bologne et Séville - et l'affectation de vingt nouveaux volontaires du service national actif dans des postes d'expansion économique à l'étranger.

Cette mesure, s'ajoutant aux actions de formation du commerce extérieur, va permettre à un nombre croissant de jeunes de se familiariser avec le commerce extérieur. Elle implique, semble-t-il, que la formation de ces néophytes soit assurée par un encadrement adéquat et que ne leur soient confiées que des responsabilités compatibles avec leur difficile apprentissage professionnel.

Les crédits d'intervention passent de 335,8 millions de francs à 359,3 millions de francs. Ils sont destinés à l'agence de coopération technique, industrielle et économique, qui a pour mission de promouvoir à l'étranger les technologies françaises et dont la subvention est supérieure de 16 p. 100 à celle de l'an passé, aux fonds d'ingénierie, au centre français du commerce extérieur et au comité français des manifestations économiques.

Les investissements assurés par l'Etat pourront se poursuivre grâce à une forte progression des crédits de paiement et des autorisations de programme.

Les aides publiques à l'exportation se matérialisent par l'intervention de nombreux partenaires. Comme chacun le sait, elles ont trait à l'assurance-crédit, à la couverture du risque économique, à la prospection et sont gérées par la Banque française pour le commerce extérieur pour le compte de l'Etat, qui n'intervient que pour en assurer l'équilibre financier. S'ajoutent enfin les aides au financement et les dons. L'ensemble des crédits afférents à ces différentes, importantes et nécessaires actions augmentent très sensiblement, puisqu'ils passent de 10 672 millions de francs à 16 589 millions de francs.

L'indispensable redressement du commerce extérieur appelle deux actions essentielles. L'une, fondamentale et gouvernementale, postule un accroissement de la production - mais aussi de la productivité - afin de répondre aux exigences d'une clientèle, tant intérieure qu'extérieure, qui recherche la diversité, la qualité et le meilleur prix.

L'autre action, non moins importante, procède de votre autorité, monsieur le ministre. Il faut tout à la fois instruire une génération de vendeurs à la mesure des temps nouveaux, réformer profondément de nombreux services de l'Etat installés à l'étranger, inciter certains exportateurs à modifier tous les moyens de vente et de prospection désormais archaïques, aider bon nombre de nos petites et moyennes entreprises à acquérir les qualités nécessaires à la fonction d'exportateur.

Monsieur le ministre, l'histoire de notre pays nous enseigne que de téméraires et valeureux marins participèrent à la découverte du monde. Aujourd'hui, la tâche est bien différente. Il vous revient l'honneur d'installer dans le monde des vendeurs dynamiques, exemplaires, dont la haute compétence soit à la mesure de l'immense tâche à accomplir. Dans l'accomplissement de ce bel ouvrage, nos vœux de réussite vous accompagnent.

Il m'est agréable d'ajouter que la commission des finances a décidé, dans sa majorité, de donner un avis favorable à l'adoption des crédits proposés. *(Applaudissements.)*

**M. le président.** Monsieur le rapporteur pour avis, combien de temps vous faut-il pour présenter votre rapport ?

**M. Marcel Daunay, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan.** Sept à huit minutes, monsieur le président.

**M. le président.** En ce cas, je vous donne la parole.

**M. Marcel Daunay, rapporteur pour avis.** Permettez-moi d'abord, monsieur le ministre, de vous saluer tout particulièrement au banc que vous occupez ce soir, étant donné votre qualité de sénateur ...

**M. le président.** D'ancien sénateur ! M. Rausch est devenu ministre.

**M. Marcel Daunay, rapporteur pour avis.** Pardonnez-moi, monsieur le président ! Le terme « ancien sénateur » avait pour moi une connotation péjorative ; c'est pourquoi je ne l'ai pas utilisé. Quoi qu'il en soit, monsieur le ministre, nous sommes très fiers de vous accueillir dans la haute fonction qui est aujourd'hui la vôtre et qui implique l'exercice de lourdes responsabilités.

La fragilité persistante de notre commerce extérieur constitue l'une des faiblesses majeures de l'économie française.

Je ne reviendrai pas sur nombre d'observations que M. le rapporteur spécial vient d'exprimer et que je partage entièrement.

Depuis que j'ai l'honneur de rapporter ce budget, c'est-à-dire depuis plusieurs années, et quel que soit le ministre se trouvant à ce banc, la commission des affaires économiques et le Sénat tout entier ont toujours suivi la même attitude : tout faire pour encourager la politique d'exportation.

L'excédent de 600 millions de francs dégagé en septembre ne doit pas occulter le fait que l'évolution défavorable de l'année 1987 s'est poursuivie pendant les neuf premiers mois de 1988. Le dernier chiffre connu, celui d'octobre, en témoigne d'ailleurs. Le déficit mensuel atteint en moyenne 4 milliards de francs.

Alors que la conjoncture française et internationale était particulièrement bonne, la France a vu la poursuite de la dégradation de son solde industriel civil, essentiellement sous l'effet des forts courants d'importations générés par la reprise de la demande intérieure.

Je souhaite centrer mon propos sur l'évolution récente du commerce extérieur de la France, sur les principales difficultés rencontrées et sur ce que paraissent être les orientations des pouvoirs publics en la matière.

L'année 1987 a enregistré un taux de croissance important - 4 p. 100 au second semestre - essentiellement sous l'effet de la poussée de l'investissement et contrairement aux effets attendus du krach boursier. En dépit de la modération de sa demande intérieure par rapport à celle de l'O.C.D.E., la France a enregistré un déficit de 30,5 milliards de francs, comparable à celui de 1985. Avec 925,5 milliards de francs d'importations et 889 milliards de francs d'exportations, le taux de couverture retombe à 96,6.

Sectoriellement, les résultats de 1987 se caractérisent par un excédent agro-alimentaire en amélioration, un allègement de la facture énergétique et l'apparition d'un déficit industriel important.

L'excédent agro-alimentaire atteint 29,9 milliards de francs en 1987 et, pour 1988, nous espérons 38 ou 39 milliards de francs. La facture énergétique diminue encore de 9 p. 100 en 1987. En revanche, un solde industriel fortement déficitaire apparaît.

Géographiquement, le commerce extérieur français poursuit son rééquilibrage en direction des pays développés, ce qui se traduit par la réorientation des échanges au profit des pays industrialisés et par le désengagement vis-à-vis des pays en voie de développement et des pays de l'O.P.E.P.

Concernant plus spécifiquement la Communauté économique européenne, notre taux de couverture se dégrade à l'égard de la R.F.A. En revanche, nos échanges avec l'Espagne et le Portugal s'améliorent. On ne peut que s'en réjouir après les tergiversations que nous avons connues au moment de l'adhésion de ces deux derniers pays à la C.E.E.

Globalement, la part de la Communauté économique européenne progresse dans nos importations. Je voudrais cependant attirer votre attention, monsieur le ministre, sur nos échanges agro-alimentaires. La part qu'y occupent les industries agro-alimentaires par rapport aux produits bruts ne cesse de se réduire. Les industries agro-alimentaires entrent pour à peine un tiers dans notre excédent agricole, alors qu'elles représentaient 70 p. 100 en 1974. Le taux de couverture des industries agro-alimentaires est le plus bas enregistré depuis 1979.

Je me permets, monsieur le ministre, d'attirer votre attention sur la nécessité - nous avons d'ailleurs pu en faire le constat ensemble, il n'y a pas très longtemps, au cours de déplacements communs - pour les exportateurs français de changer de méthode et de comportement. Il leur faut non seulement exporter des produits prêts à consommer, mais aussi s'orienter vers la recherche de formules de partenariat pour le conditionnement des produits. Il faut que les industries agro-alimentaires accroissent encore le niveau apparemment excellent de notre solde agro-alimentaire, qui pourrait atteindre en 1988, je le répète, 38 milliards de francs.

Quant aux conséquences de la limitation du volume de production au niveau communautaire, elles feront l'objet des prochaines négociations du G.A.T.T. et j'attire votre attention sur la grande mission qui vous attend à Montréal, la semaine prochaine.

Est-il sain, pour notre commerce extérieur et pour notre agriculture - vous connaissez mon intérêt pour ce sujet - que nous exportions des produits bruts pour réimporter des produits finis, à forte valeur ajoutée ?

Si l'on songe, par exemple, à notre déficit en matière de conserves, vous admettez, monsieur le ministre, qu'il y a là de quoi s'inquiéter.

Concernant l'évolution de notre solde industriel, je veux bien que la dégradation résultant des importations massives de biens d'équipement professionnel soit le signe avant-coureur d'une forte reprise de notre production et de nos exportations. Il n'en reste pas moins que les résultats que nous constatons aujourd'hui sont mauvais et qu'ils seraient bien pire encore s'ils n'étaient atténués par nos exportations en matériels militaires.

Vous me direz, monsieur le ministre, que la réalité est heureusement beaucoup plus complexe, et j'en suis tout à fait persuadé.

S'agissant des perspectives des grands contrats, la dégradation de la situation financière des pays en voie de développement et la contraction des recettes des pays producteurs de pétrole et de matières premières ont entraîné une réduction du marché mondial.

Après un « plus bas » enregistré en 1986, les résultats des commandes de grands contrats se redressent en 1978, essentiellement sous l'effet de l'aéronautique et du matériel militaire.

On assiste à un rééquilibrage au sein des commandes entre trois secteurs principaux qui entrent chacun pour un tiers dans le volume global : les équipements civils, l'aéronautique, le matériel militaire.

A cet égard, l'instauration d'une force interministérielle d'intervention, que vous avez annoncée, monsieur le ministre, pourrait présenter un intérêt certain. Qu'il s'agisse du « plan Rausch » ou du « plan Rocard », cela nous est égal, mais il faut élaborer un véritable plan d'exportation.

L'image de marque des grands contrats, qui ont longtemps pu être considérés comme une « spécialité française », a été ternie ces dernières années par son coût sur les finances publiques, dû à l'explosion du « risque pays ».

On doit également noter l'effort de promotion du commerce extérieur courant des P.M.E.-P.M.I. Je me tourne vers vous, monsieur le ministre, et vers le Gouvernement tout entier pour que des efforts soient faits afin d'étaler la dette militaire qu'ont contractée certains pays vis-à-vis de nous, ce qui permettrait en contrepartie de ne pas perdre les avantages que nous y avons acquis en matière de commerce courant.

Avec les P.M.E. et les P.M.I., nous avons un potentiel d'exportation manifestement sous-utilisé. Lors de votre audition devant notre commission, vous avez rappelé, monsieur le ministre, que 90 p. 100 du commerce extérieur était réalisé par les 5 000 premiers exportateurs français, 115 000 exportateurs ne concourant qu'à 10 p. 100 du volume. Nous devons mobiliser tous les acteurs économiques pour redresser le commerce extérieur, c'est la seule chance de l'économie française.

Je serai très bref sur l'évolution des moyens budgétaires dont vous disposez en 1989.

Je voudrais seulement souligner l'augmentation de plus de 100 p. 100 de la couverture des risques à l'exportation : 7,3 milliards de francs en 1989 contre 3 milliards de francs en 1988.

La dégradation des comptes de la Coface justifie l'inscription d'une dotation de 6 milliards de francs en 1989, mais c'est le résultat de marchés qui ont été passés à une époque où nous n'avons pas pu obtenir toutes les garanties nécessaires.

Il y a là une situation de fait dont je n'impute la responsabilité à aucun gouvernement.

En conclusion, je souhaite vous redire, monsieur le ministre, toute l'attention que nous portons à l'amélioration de nos échanges extérieurs. Tout ce que vous pourrez entreprendre en ce domaine recevra notre entière approbation.

Vous partez demain pour la négociation du G.A.T.T. à Montréal ; vous avez toute notre confiance, mais ne la décevez pas. Je souhaite que, tout à l'heure, vous apportiez certaines assurances aux parlementaires que nous sommes, car nous devons nous aussi rendre des comptes à ceux qui nous ont élus.

Monsieur le ministre, une indispensable mobilisation des énergies est à entreprendre ; je le répète, les P.M.E., les P.M.I. doivent accompagner efficacement les grands contrats dont vous avez la charge. Ne négligez surtout pas tout ce qui peut être fait en ce domaine.

Les mesures que vous avez déjà prises nous paraissent aller dans le bon sens. En conséquence, la commission des affaires économiques et du Plan m'a donné la possibilité de solliciter du Sénat un avis favorable sur le projet de budget que vous nous présentez. (Applaudissements.)

**M. le président.** Monsieur le rapporteur pour avis, je me permets de vous faire observer que vous venez de parler pendant douze minutes - vous n'aviez droit qu'à dix - alors que vous m'aviez dit que vous en auriez pour sept à huit minutes.

Cela prouve à l'évidence, chacun étant dans le même cas, qu'il était impossible d'achever l'examen des dispositions du projet de loi relatives au commerce extérieur avant le dîner.

Par conséquent, nous allons interrompre maintenant nos travaux pour les reprendre à vingt-deux heures.

La séance est suspendue.

**(La séance, suspendue à vingt heures, est reprise à vingt-deux heures dix.)**

**M. le président.** La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère du commerce extérieur.

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République, 19 minutes ;

Groupe de l'union centriste, 18 minutes ;

Groupe socialiste, 18 minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants, 17 minutes ;

Groupe communiste, 16 minutes.

La parole est à M. Oudin.

**M. Jacques Oudin.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'évolution de notre commerce extérieur n'a rien de réjouissant. Il est, d'ailleurs, tout à fait désolant de constater la permanence de certaines situations et de certains diagnostics. Cependant, nous savons que le solde global peut cacher d'autres réalités. Nous n'ignorons pas que ce solde est modeste par rapport à la masse de nos échanges, tant en exportations qu'en importations. Nous savons également que nos exportations par habitant nous placent encore dans le peloton de tête des nations industrialisées, avant les Etats-Unis et le Japon.

Sans revenir sur les analyses détaillées et pertinentes de nos rapporteurs, je souhaiterais souligner quelques caractéristiques essentielles de notre commerce extérieur. La première concerne la permanence, mais aussi l'aggravation récente des faiblesses que nous pouvons percevoir dans nos structures et dans nos soldes.

Voilà plus de quinze ans, quand j'expliquais à mes étudiants les structures de notre commerce extérieur, je formulais déjà des observations analogues : insuffisance de

notre solde de produits manufacturés, trop forte proportion des exportations de produits bruts ou semi-transformés et, corrélativement, sous-exploitation de nos possibilités agro-alimentaires, le paradoxe consistant à voir notre pays fort avec les faibles, les pays en voie de développement notamment, et faible avec les forts, c'est-à-dire essentiellement nos partenaires industriels.

Tout cela n'a guère changé depuis lors, et, en 1987, notre déficit a été de 31,5 milliards de francs. Quant à l'excédent agro-alimentaire, je dirai simplement que, s'il est important, il n'augmente pas suffisamment.

J'en viens donc au problème fondamental. Le solde de nos échanges industriels est devenu négatif en 1987 et le sera encore largement en 1988. Il faut remonter à 1969 - mais c'était alors un accident - et à 1949 pour retrouver une situation analogue. Vous voyez donc que le problème est grave !

Si nous mettons à part le fort excédent des échanges de matériel militaire, qui représente 26 milliards de francs, nous constatons que nos échanges industriels civils sont devenus négatifs dès 1986. Il est vrai qu'une partie de ce déficit est due à la relance économique, qui a abouti à une augmentation considérable de nos importations de biens d'équipement. Mais il est également vrai que tous les postes sont affectés par cette dégradation.

Les biens de consommation courante ont vu leur solde se creuser de 8 milliards de francs entre 1986 et 1987 - tous les chiffres que je citerai sont relatifs à une comparaison entre ces deux années. Dans certains secteurs particulièrement présents dans le département que je représente, nous perdons des parts de marché dans un contexte de concurrence extrêmement vive : la baisse atteint 6 milliards de francs dans le secteur de la chaussure, 2,4 milliards de francs dans celui des meubles, 4,5 milliards de francs dans celui des chandails et 3,7 milliards de francs dans celui du jouet. Sauf erreur de ma part, une large partie du déficit constaté dans ces quatre domaines est imputable à nos échanges avec l'Italie.

Des secteurs comme l'automobile, fleuron de nos exportations pendant longtemps, perdent également des parts de marché. Le volume des grands contrats à l'exportation diminue. Je ne m'appesantirai pas plus longuement sur ces différents points, que nos rapporteurs ont excellemment développés.

En ce qui concerne la répartition géographique de nos échanges par grande zone économique, plusieurs phénomènes peuvent être observés. On note, d'abord, le recentrage de nos échanges vers les pays de l'O.C.D.E., qui représentent désormais 79 p. 100 de nos exportations ; mais il faut souligner que ce recentrage se fait, bien entendu, au détriment de l'équilibre.

Notre déficit avec la C.E.E. a augmenté de 2,2 milliards de francs pour s'établir à 58 milliards de francs. La seule République fédérale d'Allemagne est « responsable » de 44 milliards de francs de déficit. Toutefois, notre excédent avec l'Espagne est encore de 4 milliards de francs. On retrouve toujours ce paradoxe : fort avec les faibles et faible avec les forts, quoique l'Espagne soit un concurrent redoutable qui émerge de plus en plus vite.

Avec la zone O.C.D.E. hors C.E.E., notre solde est également négatif, moins 27 milliards de francs, soit 8 milliards de francs de plus en un an. Avec les pays hors O.C.D.E., notre solde est redevenu déficitaire - moins 6,6 milliards de francs - sous l'effet conjugué du ralentissement de la demande de nos marchés traditionnels, c'est-à-dire les pays de l'O.P.E.P. et l'Afrique, et de l'accroissement de nos importations en provenance des pays de l'Asie du Sud-Est.

Enfin, dernière constatation en forme d'estocade : depuis 1980, on observe une croissance régulière d'un point environ par an de la pénétration étrangère de produits manufacturés. Si l'on ne peut défendre son propre marché intérieur, si l'on n'est pas compétitif à l'intérieur de son pays, il n'y a guère de chances qu'on le soit à l'extérieur, chez les concurrents.

Notre bilan n'est donc pas brillant. En outre, loin de s'améliorer, ce bilan semble s'aggraver.

A ce stade de l'analyse, deux grandes questions se posent. Comment peut-on apprécier l'évolution de notre compétitivité ? Comment peut-on envisager les voies d'un redressement durable ?

Notre compétitivité n'est pas satisfaisante. C'est un constat évident. Je ne l'imputerai pas à l'action de tel ou tel gouvernement. C'est le résultat d'une longue évolution.

Notre manque de compétitivité est le résultat combiné de nombreux facteurs : j'en ai recensé huit.

Le premier facteur est l'alourdissement des charges par le biais, notamment, des prélèvements obligatoires à la fois fiscaux et sociaux. N'oublions pas que, de 1975 à 1987, ces prélèvements sont passés de 37 à 45 p. 100 du P.I.B. N'oublions pas non plus que les prélèvements sur les entreprises représentent 18 p. 100 du P.I.B. en France, contre 11 p. 100 en R.F.A., soit 7 points de différence. C'est considérable ; cela explique beaucoup de choses.

Le deuxième facteur est la réglementation paralysante des prix pendant de nombreuses années, jusqu'à leur libération totale en 1986.

Le troisième facteur est la dégradation des résultats financiers de nos entreprises jusqu'en 1984.

Le quatrième facteur, qui est la conséquence du précédent, est le sous-investissement de ces mêmes entreprises, qui a été patent de 1981 à 1986. Au cours des deux dernières années, nos entreprises ont dû reconstituer leur marge. A l'heure actuelle, l'investissement se redresse de façon spectaculaire ; c'est malheureusement trop tardif.

Le cinquième facteur est une réglementation trop rigide de notre droit du travail pendant de longues années, d'où un alourdissement des charges des entreprises.

Le sixième facteur réside dans les lacunes de notre système de formation professionnelle et d'apprentissage industriel. Le rapport Dalle a parfaitement décrit ces insuffisances. J'espère toutefois qu'une utilisation judicieuse du crédit d'impôt-formation par les entreprises permettra de rattraper une partie de ce retard.

Le septième facteur est l'insuffisance de notre recherche-développement au sein de nos entreprises, d'où une insuffisance flagrante dans notre balance des brevets. En matière de dépôt de brevets, l'écart entre la France et le Japon, nous le savons bien, va de un à quatre environ. Peut-être obtiendrions-nous un résultat avec l'institution du crédit d'impôt-recherche.

Enfin, le huitième facteur, ne l'oublions pas, est l'effet de l'inflation, des prix et des changes. A titre d'exemple, en 1987, les prix intérieurs de nos produits manufacturés ont augmenté de 1,8 p. 100, mais les prix à l'importation ont diminué de 0,2 p. 100. Notre compétitivité intérieure s'est donc dégradée de deux points cette année-là, après avoir perdu quatre points l'année précédente. Il ne faut pas s'étonner de certains résultats. Le solde du commerce extérieur est, en définitive, le résultat final de toute notre politique industrielle et de toute notre politique économique en général.

Il est difficile d'isoler un seul facteur. Toutefois, je voudrais insister sur un point qui me paraît fondamental, celui des coûts de production français et de leur comparaison avec ceux du Japon et, *a fortiori*, avec ceux des quatre « dragons », à savoir la Corée, Hong-Kong, Taiwan et Singapour.

Les quelques renseignements que je vais maintenant vous donner sont tirés d'une remarquable étude, parue dans la *Revue de politique industrielle* et rédigée par Henri Lagarde, directeur général de Thomson-Electroménager ; C'est un homme qui est en première ligne du combat industriel ; il sait donc de quoi il parle. Son diagnostic est simple et je l'approuve : en matière de management, nous soutenons la comparaison avec l'étranger ; en matière de coûts de production, nous sommes malheureusement loin derrière. En effet, à productivité égale, l'écart entre les coûts de production français et les coûts de production japonais est de 40 p. 100. Il restera dans le court terme incompressible, quels que soient les efforts déployés par nos entreprises.

Il faut savoir que, pour un produit technique moderne, la matière première de base ne représente que 2 à 5 p. 100 du coût de production, soit, en moyenne, 3 p. 100. Le solde du prix de revient, soit en moyenne 97 p. 100 du total pour un produit électronique - la comparaison a été faite sur ce type de matériel - est constitué de la valeur ajoutée aux divers stades industriels.

Je vous ferai grâce des chiffres et des détails pour souligner que, pour un prix de revient total de 1 000 francs, le facteur humain est payé 532 francs en France contre 265 francs au Japon. Donc, les coûts salariaux effectifs sont

deux fois plus élevés en France qu'au Japon. Comme il est exclu que nos coûts salariaux diminuent de moitié et que ceux du Japon doublent et comme, de surcroît, le facteur capital coûte à l'industriel japonais 82,50 francs contre 218 francs à l'industriel français, on comprend certaines des raisons de la puissance japonaise.

Déjà, derrière le Japon, émergent ces fameux quatre « dragons », dont notre rapporteur général a parlé éloquemment dans sa dernière note de conjoncture au Sénat.

Il faut savoir que le Japon se trouve, aujourd'hui, face à la Corée, dans la position qui était la nôtre voilà dix ans face au Japon.

Grâce à ces avantages considérables, ces pays d'Extrême-Orient se sont appropriés des branches entières du secteur industriel pour certains biens de consommation. Le pire, c'est que, ayant perdu la production des biens de consommation, nous perdons, nous, c'est-à-dire la France et les autres pays de la C.E.E., la production des biens d'équipement.

Face à cette situation, devons-nous désespérer et renoncer ? Certainement pas ! Mais cela implique à l'évidence une position claire et une volonté très déterminée.

A ce stade, je ferai plusieurs remarques générales. La première porte sur la compétitivité. Pour être compétitif, il faut avoir une bonne politique économique d'ensemble, c'est-à-dire une politique de modération des coûts. Je ne peux m'empêcher, à ce stade, d'évoquer l'effort de stabilisation des prélèvements obligatoires que tout gouvernement annonce depuis de nombreuses années, mais surtout l'erreur, me semble-t-il, qui consiste, sans changer de système, à déplaçonner les allocations familiales, à l'inverse de ce qu'il fallait faire.

Chacun sait que notre système d'allocations familiales est fondé sur les prélèvements sur les entreprises, alors que les prestataires sont l'ensemble des Français. Il n'y a aucune raison de faire supporter aux entreprises ce type de coûts. C'est ce qu'avait déclaré le comité des sages et ce qui ressortait de la consultation opérée lors des états généraux.

Le Gouvernement a fait l'inverse. Sous prétexte d'alléger les charges des entreprises de main-d'œuvre - 6,5 milliards de francs - il a diminué celles de l'Etat - 3 milliards de francs - et celles des collectivités locales - 2 milliards de francs. Mais, surtout, il a porté un coup néfaste à nos industries à forts coûts salariaux et à haute technologie, celles sur lesquelles nous comptons pour opérer des percées dans certains secteurs à l'étranger.

Ma deuxième remarque concerne la politique d'allègement fiscal. Tout le monde accepte le principe de la baisse de l'impôt sur les sociétés. Nous avons eu de longs débats ici sur la différence opérée par le Gouvernement s'agissant des bénéfices distribués ou non distribués. C'est une erreur. Nous pensons, comme l'avait souligné en son temps M. Edouard Balladur, que l'impôt sur les sociétés doit être abaissé rapidement à 33 p. 100, voire à 30 p. 100. Nous ne sommes pas les seuls à le dire, puisque tous nos partenaires européens adoptent le même langage.

Ma troisième remarque vise le financement à coût modéré. Nous savons que nos taux d'intérêt sont trop élevés.

Ma dernière remarque a trait à la politique d'incitation à la recherche et à l'effort de formation. Le dispositif mis en place avec le crédit d'impôt-recherche et le crédit d'impôt-formation aura quelque efficacité en ce domaine.

S'agissant des actions spécifiques au commerce extérieur, je vous poserai simplement deux questions, monsieur le ministre.

La première concerne notre système d'aide à l'exportation, tant au point de vue des aides financières qu'au point de vue du soutien que nos exportateurs peuvent attendre d'organismes tels que le Centre français du commerce extérieur, dont vous avez fait l'éloge tout à l'heure, ou de nos réseaux de postes commerciaux à l'étranger.

L'ensemble de ce système est complexe et complet. Est-il réellement compétitif par rapport à ceux qui ont été mis en œuvre par nos principaux concurrents ? Trop d'entreprises se plaignent pour que la question ne soit pas posée.

Serait-il envisageable de faire établir sur ce dispositif un audit approfondi de qualité, réalisé par les meilleurs spécialistes mondiaux, pour évaluer la compétitivité, la productivité, l'efficacité globale de tous nos mécanismes, de tous nos orga-

nismes de soutien et d'aide au commerce extérieur ? Ce sera certainement un travail considérable et difficile, mais les résultats, pour peu que vous osiez les publier, seraient très intéressants.

**M. Xavier de Villepin.** Très bien !

**M. Jacques Oudin.** La deuxième question concerne l'aide ou plutôt l'incitation à la mobilité des hommes.

Votre prédécesseur avait développé de façon remarquable le système des V.S.N.E. - volontaires du service national en entreprise. Comptez-vous poursuivre dans cette voie pour inciter nos jeunes à se familiariser avec l'étranger ?

Nos entreprises ont de plus en plus besoin, pour s'y implanter, d'envoyer des cadres à l'étranger.

Votre système fiscal appliqué aux primes et aux indemnités diverses versées aux cadres des entreprises lors de leurs déplacements et de leurs déménagements n'est-il pas moins favorable que ceux de nos partenaires allemands, britanniques, américains ? Ce problème n'est pas nouveau.

Enfin, s'agissant de l'égalité de traitement que nous sommes en droit d'exiger sur le plan international, je ne souhaite pas faire l'éloge de quelque idéologie protectionniste que ce soit. Je ne voudrais pas, à l'inverse, que nous adoptions la position d'un libéralisme mal compris, qui aboutirait à tuer toutes nos entreprises.

Nous souhaitons bâtir une Europe plus ferme, plus solide, plus efficace, afin que la France elle-même puisse en tirer profit, comme tous nos partenaires de la Communauté économique européenne. Tel est notre objectif commun. Nous devons en prendre les moyens. Nous avons tout à l'heure fait un constat simple, à savoir qu'à productivité égale les coûts de production français et les coûts européens sont prohibitifs comparés à ceux de l'Extrême-Orient.

Depuis quarante ans, nos coûts collectifs ont démesurément grossi et sont venus grever nos coûts de production.

Dans ces conditions, la seule clé possible de notre réussite et de notre survie, c'est l'utilisation optimale de notre marché européen, de notre marché intérieur.

Le marché européen, ne l'oublions pas, est le premier marché du monde, en termes de volume et de solvabilité : 320 millions de consommateurs et le plus gros produit national.

La réponse des Européens à la concurrence extrême-orientale, et à toutes les autres, doit être claire : nous devons négocier durement l'accès à notre marché. Monsieur le ministre, cela doit être présent à votre esprit lorsque vous assisterez à la prochaine réunion du G.A.T.T.

Imposons nos conditions d'entrée en exigeant un accès égal de nos produits aux autres marchés. Egalisons réellement nos droits de douane ; il existe des différences incompréhensibles sur le plan des droits de douane entre des produits textiles qui entrent dans la C.E.E. et ceux qui vont aux Etats-Unis. Luttons contre tous les procédés de protectionnisme caché, occulte, tels que les normes techniques.

Pour éviter que les « usines tournevis », où l'on assemble en France ou en Europe des produits fabriqués à l'étranger, ne tuent nos propres entreprises, imposons des taux d'intégration de composants européens à un niveau très élevé : 70 ou 75 p. 100. Il s'agit non de protectionnisme, mais d'égalité de conditions de concurrence.

Je plaide pour une compétition à armes égales. Il faut donc que nous définissions une politique européenne extérieure commune vis-à-vis de nos concurrents et que nous la défendions. Je ne pense pas que nous en soyons là.

Monsieur le ministre, la situation de notre commerce extérieur est loin d'être satisfaisante. Le commerce extérieur, comme l'emploi, est un indicateur ; il est la résultante de toute notre politique économique. Cette politique économique ne recueillant pas notre agrément, le Rassemblement pour la République ne pourra pas voter votre budget. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'union centriste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Laucournet.

**M. Robert Laucournet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis quelques années déjà, notre pays est confronté à l'éternel problème du déséquilibre

de ses comptes extérieurs. Depuis vingt ans - de 1967 à 1987 - la France n'a eu que six soldes excédentaires, le dernier remontant à 1978. L'année 1987 n'échappe pas à la règle et l'année 1988 connaîtra un déficit commercial légèrement supérieur à 30 milliards de francs.

MM. les rapporteurs nous ont excellemment présenté les chiffres par produit, nos défaillances par zone géographique, et en particulier notre déficit à l'égard de la C.E.E. et surtout hors C.E.E. Je n'insisterai pas sur leurs constats.

Cependant, permettez-moi de revenir quelques instants sur les causes principales de la dégradation du commerce extérieur. J'en vois au moins trois.

La première est la forte baisse de la demande des pays pétroliers et des pays en voie de développement, gros clients traditionnels de la France, les premiers ayant été appauvris par la baisse des prix du pétrole, les seconds par un endettement insupportable. La baisse des grands contrats, dont notre pays était si fier voilà quelques années, traduit cette dégradation et explique bien des déceptions. Je me demande, aujourd'hui, comment les gouvernements précédents - je pense notamment aux années 1970-1980, et je le dis, mes chers collègues, sans aucun esprit de polémique - n'ont pas réussi à faire comprendre à nos industriels qu'il fallait impérativement se redéployer, diversifier nos ventes.

A cette époque - il est vrai - l'industrie française était bien adaptée à la nouvelle donne, consécutive au premier choc pétrolier. La demande des pays hors Communauté était en forte croissance et sa structure correspondait à la spécialisation française : grands contrats d'équipement civil, usines « clés en main », centrales électriques, travaux et transports publics, livraisons de matériel militaire, le plus souvent négociés et financés par l'Etat.

Mais cette période - que je qualifierai de bénie - a disparu pour les raisons que vous savez, mes chers collègues.

Du coup - et je me réfère là à une excellente étude faite par l'I.N.S.E.E. en mai dernier - on en arrive à des chiffres et à un constat qui expliquent parfaitement le pourquoi de la situation actuelle, en particulier le dérapage de notre solde industriel, qui n'est pas seulement lié à des problèmes de qualité de nos produits.

Entre 1982 et 1987, la part des pays non ou peu industrialisés, donc ceux que l'on classe dans la catégorie « hors Communauté », est passée purement et simplement de 30 p. 100 à 18 p. 100 dans le total des exportations de la France. Bref, on a perdu douze points en cinq ans. Il faut le faire !

Ce repli explique le ralentissement de nos exportations industrielles et, pour moitié, la dégradation du solde commercial des produits manufacturés entre 1984 et 1987.

A partir du moment où il n'y a pas eu de redéploiement - et il ne pouvait en être autrement car nos ventes correspondaient et correspondent encore, d'ailleurs, à des relations qui sont liées à notre histoire, notamment en Afrique et au Proche-Orient - je ne suis pas surpris aujourd'hui par le chiffre du solde industriel. Le redéploiement a dû s'opérer vers les pays industrialisés, qui, depuis quatre à cinq ans, connaissent de nouveau des taux de croissance acceptables et, par conséquent, concourent comme nous à la reprise du commerce mondial.

En raison de l'insuffisance de nos implantations dans ces pays, nous n'avons pas su profiter de la forte reprise du commerce mondial qui s'est produite à partir de 1982, sous l'impulsion en particulier de l'économie américaine.

Ce ratage - car il n'existe pas d'autre terme - est visible dans les chiffres.

Pendant les trois dernières années, la demande mondiale adressée à la France a augmenté sensiblement - plus 3,6 p. 100 en 1985, plus 3,2 p. 100 en 1986 et plus 6,4 p. 100 en 1987 - alors que les exportations françaises de produits industriels ne se sont que peu développées - 0,7 p. 100 en 1985, 2,9 p. 100 en 1987 - ou même ont regressé - de 0,6 p. 100 en 1986.

Il y a là le signe d'occasions perdues, qui se sont traduites par des pertes de nos parts de marché à l'étranger. Si nous regardons les pays industrialisés de l'O.C.D.E., depuis 1985, les exportations françaises ont augmenté globalement de 4,7 p. 100 en volume par an, alors que la demande de ces pays croissait de 7,9 p. 100.

Notre implantation à l'étranger est donc insuffisante mais ce constat n'est pas nouveau et je le fais moi-même quand je vais en mission à travers le monde. Je me souviens d'une intervention de M. Jacques Delors, au Sénat, à l'automne 1983, lors de la discussion du projet de loi de finances. Il était à l'époque ministre de l'économie et des finances et il exhortait les chefs d'entreprise à sortir de l'Hexagone. Notre insuffisance réside surtout dans l'incapacité de notre production à répondre à la demande mondiale. Le sous-investissement des années précédentes, stoppé à partir de 1984-1985, engendre aujourd'hui ce déséquilibre.

J'en arrive, mes chers collègues, à la deuxième raison du déséquilibre et de la dégradation.

Elle est liée aux importations par les industriels de biens d'équipement professionnels pour répondre à leurs besoins d'investir et de se moderniser. Si, d'un côté, on doit se féliciter du net redressement du taux d'investissement productif, de l'autre, il ne faut pas s'étonner du déficit dans nos échanges de biens d'équipement professionnels, en octobre - nos importations dans ce domaine se sont élevés à 21 600 millions de francs. Cet appel aux importations creuse notre déficit industriel qui - y compris le matériel militaire - sera de 35 à 40 milliards de francs à la fin de l'année 1988, soit une moyenne mensuelle de moins 3 milliards de francs contre moins 900 millions de francs en 1987, plus 3 milliards de francs en 1986 et plus 7 milliards de francs en 1985.

J'ajoute que ce « boom » des investissements productifs - plus 10 p. 100 en 1988 - pose dans le même temps un autre problème : le déficit extérieur laisse planer en permanence des menaces sur notre monnaie. Pour défendre cette dernière, on ne peut jouer que sur des taux d'intérêt élevés, même s'il est vrai aussi que la politique des taux répond à la conjoncture monétaire internationale.

Il n'en demeure pas moins vrai que la France se trouve aujourd'hui dans une situation relativement atypique, car elle doit à la fois renforcer, moderniser son équipement industriel - faute de quoi, elle sombrera définitivement - répondre à la demande, donc investir, donc emprunter sur un marché qui - il faut bien le dire - ne prête pas à des conditions avantageuses, et veiller à ce que les comptes extérieurs ne dérapent pas trop pour éviter justement des attaques contre le franc, un désengagement boursier et l'intervention de capitaux étrangers.

Par conséquent, la voie est étroite et la vigilance s'impose. C'est tout le débat sur la consommation des ménages, troisième raison de notre déficit commercial.

Les Français consomment-ils trop ? En vérité, je ne le pense pas.

Depuis 1985, selon une étude de l'Observatoire français des conjonctures économiques, la consommation individuelle n'a progressé que de 8 p. 100 en France, contre 10 p. 100 aux Etats-Unis, 11 p. 100 en République fédérale d'Allemagne, 12 p. 100 en Italie, 13 p. 100 au Japon et 16 p. 100 en Grande-Bretagne. Que nos compatriotes puisent dans leur épargne, c'est un fait, mais il n'est pas propre à la France, et d'ailleurs on ne peut les en empêcher.

Par conséquent, ne suivons pas le discours qui consiste à dire : « C'est parce que la consommation des Français est trop forte que le déficit commercial existe ». Ce genre de discours est, selon moi, trop réducteur. Certes, le pouvoir d'achat continuera de progresser d'un peu plus de 2 p. 100, donc pas moins vite qu'en 1988.

Compte tenu du prochain alourdissement des cotisations sociales et du prélèvement fiscal décidés en conseil des ministres, mercredi dernier, les années 1988 et 1989 ne ressemblent en rien aux années 1981 et 1982, au cours desquelles une relance de la consommation avait été opérée alors que le pétrole valait 30 dollars et que le commerce mondial des produits industriels fléchissait à cause de politiques monétaires restrictives.

Par conséquent, monsieur le ministre, je pense comme vous que le Gouvernement doit allier dans cette affaire la rigueur et la bonne gestion. Néanmoins, il ne faudrait pas que les choix opérés conduisent à l'austérité sociale. Certes - je le sais - la ligne de partage définie par le Premier ministre n'est pas facile à tenir, mais le Gouvernement doit veiller à ce que la politique salariale, tout en restant modérée, puisse aussi être le fruit du net rétablissement des ratios des entreprises.

Telles sont, à mes yeux, les trois raisons du déséquilibre commercial de la France, raisons qui appellent des orientations et moyens budgétaires nouveaux. Nos rapporteurs les

ont rappelés, à savoir : le renforcement des dotations réservées au service de l'expansion économique, en particulier les interventions publiques de l'Agence pour la coopération technique, industrielle et économique ; la progression de 72 p. 100 des crédits d'aide et de garantie, la Coface devant par ailleurs recevoir 6 milliards de francs supplémentaires dans le prochain collectif ; l'augmentation de 36 p. 100 de la charge nette des prêts du Trésor aux Etats étrangers et de la consolidation des dettes des Etats étrangers.

Ces moyens et orientations budgétaires vont de pair avec l'environnement international pour nos échanges.

Je pense notamment, monsieur le ministre, à la mise en œuvre prochaine du *Trade Act* américain - qui va à l'encontre des règles élémentaires du G.A.T.T., sujet auquel vous êtes particulièrement sensible, vous l'avez dit dans votre exposé liminaire. D'aucuns savent que cette loi nuira aux exportations françaises et européennes. Ainsi la Commission des communautés européennes devra-t-elle être ferme, tout comme sur les négociations l'Uruguay Round de Montréal auxquelles vous participerez après-demain matin, négociations qui doivent respecter le principe de globalité et refuser « l'option zéro » proposée par les Etats-Unis. Je souhaite, monsieur le ministre, que vous nous apportiez quelques précisions sur la position de la France à ce sujet.

L'environnement international, c'est aussi l'Europe de demain, et vous me permettez de faire deux remarques, la première étant générale, l'autre plus technique.

Ma première remarque est la suivante : on ne résoudra notre déficit des comptes extérieurs que si, parallèlement, s'engage une véritable concertation entre les économies européennes, autrement dit si on favorise une croissance concertée des économies. Or, telle n'est pas la situation à l'heure présente. Tout le problème est là : l'action concertée européenne en faveur de la croissance implique une politique de relance dans le seul pays qui dispose d'une grande marge de manœuvre, et c'est le cas de la République fédérale d'Allemagne.

Certes, on ne peut s'enfermer dans ce débat sur la « contribution » de la République fédérale d'Allemagne à la croissance européenne - M. Bérégovoy n'a pu convaincre son homologue allemand en juillet dernier, je crois - mais il est néanmoins paradoxal de voir une Communauté vivre avec, d'un côté, des excédents impressionnants et, de l'autre, des déficits inquiétants. N'est-ce pas le conseil des experts du gouvernement ouest-allemand, plus connu sous le nom de « conseil des cinq sages » qui estime que, pour la première fois depuis 1985, la demande extérieure apporterait en 1989 une contribution nette - je dis bien nette - à la croissance allemande : les exportations progresseraient de l'ordre de 5 p. 100 en termes réels, mais les importations stagneraient ?

Car tel est le vrai débat. La France doit-elle retrouver demain un taux de croissance inférieur à celui de la République fédérale d'Allemagne pour justement éviter ces déséquilibres ? Est-ce concevable économiquement alors qu'il faut moderniser notre appareil productif et est-ce acceptable socialement alors que la croissance doit contribuer à améliorer le pouvoir d'achat de nos concitoyens ?

Il faut donc briser la contrainte extérieure, qui « casse » inéluctablement toute tentative de relance de l'activité économique. La solution ne passe-t-elle pas, au moment où l'on va réaliser le grand marché intérieur, par la suppression de cette situation anachronique qui consiste à comptabiliser comme commerce extérieur les échanges entre Etats faisant partie de la Communauté ? Que signifie la mise en commun des soldes extérieurs sinon l'institution d'une véritable monnaie unique ?

Ma seconde remarque est plus technique, elle concerne la politique des normes. Il faut que nos industriels utilisent les normes comme argument commercial et instrument de valorisation de leurs produits. C'est, selon moi, un sujet capital si l'on veut que la France participe pleinement au grand marché intérieur de 1992.

Notre collègue et ami M. Jean François-Poncet, dans son excellent rapport d'information sur « Les conséquences, pour l'économie française, de l'achèvement du marché intérieur européen en 1992 » - l'année dernière, vous avez participé à ce travail - monsieur le ministre - a longuement abordé cette question. Il cite, par exemple, le cas de fabricants français de planches à voile, pourtant leaders sur la plupart des marchés internationaux, qui n'ont pu obtenir la reconnaissance de leurs modèles aux jeux Olympiques parce que leurs produits ne bénéficiaient pas du « label » d'une norme reconnue.

Comme l'écrit M. Jean François-Poncet : « Il est urgent que les entreprises françaises et leurs organismes professionnels se mobilisent. Sinon, les normes de demain seront essentiellement le reflet des habitudes de consommation et des technologies de nos partenaires. »

Telles sont, monsieur le ministre, mes chers collègues, les quelques observations que je souhaitais présenter au nom du groupe socialiste.

Mais je ne voudrais pas terminer mon intervention sur une impression pessimiste de la situation de notre commerce extérieur.

Ce déficit n'est pas catastrophique. En dehors de la R.F.A., qui dégage des excédents à faire rêver plus d'un ministre du commerce extérieur, en dehors des Pays-Bas, notre déficit commercial semble relativement maîtrisable si on le compare avec ceux de l'Italie ou du Royaume-Uni, par exemple.

En Italie, en septembre dernier, le déficit était de 12 milliards de francs, soit, pour les neuf premiers mois de l'année, plus de 45 milliards de francs. Par ailleurs, sur un an, les importations ont augmenté de 11,7 p. 100 alors que les exportations ne progressaient que de 5 p. 100.

Au Royaume-Uni, le déficit commercial était de 2 930 millions de livres en octobre - soit un triplement par rapport à septembre - et, pour l'année 1988, il dépassera les 10 milliards de livres, soit plus de 108 milliards de francs ! Vous me direz que le malheur des autres ne fait pas notre bonheur à nous !

En vérité, il faut relativiser les chiffres du déficit en les rapportant au produit intérieur brut.

Le solde des opérations courantes des biens et services rapporté au produit intérieur brut reste, en effet, dans les limites du raisonnable depuis ces quatre dernières années - entre zéro et moins 0,5 p. 100. C'est évidemment moins que la moyenne communautaire, avec moins 1,6 p. 100, ou l'Italie, le Royaume-Uni, le Canada, sans parler des Etats-Unis, qui sont à moins 2,8 p. 100.

Monsieur le ministre, je connais vos efforts pour mieux vendre la « maison France » comme aime à le dire M. Delors, cette « maison » qui s'équipe aujourd'hui pour mieux produire et mieux vendre demain.

Depuis votre arrivée au ministère, vous négociez, vous voyagez, bref, vous défendez les intérêts de la France. Votre tâche n'est pas facile car notre pays est actuellement dans une période de restructuration et de modernisation industrielle. Cela se ressent dans les résultats mensuels du commerce extérieur ; mais ces opérations sont nécessaires si l'on veut donner à notre pays toutes les chances dans la compétition internationale.

Le groupe socialiste vous dit sa totale confiance et vous apporte ses encouragements. Dans une tâche éminemment difficile, il vous apporte son soutien le plus total.

**M. le président.** La parole est à M. Pagès.

**M. Robert Pagès.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les déséquilibres, notamment celui du commerce extérieur, expriment à leur façon le resserrement des limites des débouchés et le poids des accumulations financières en raison des politiques d'austérité.

La moyenne mensuelle du déficit a été de plus de 4 milliards de francs pour le troisième trimestre, contre 2 milliards de francs au deuxième trimestre et 1,7 milliard de francs au premier. Par ailleurs, en octobre 1988, le commerce extérieur de la France a été à nouveau en déséquilibre de 4 milliards de francs, ce qui porte à 30 milliards de francs le déficit commercial depuis le début de l'année.

Ainsi, l'affaiblissement, la dépendance et le recul de la France se traduisent par une augmentation des déficits à l'égard des pays dominants et par une baisse des excédents avec les pays dominés.

M. Rocard a dit : « Ce résultat est moyen, encore insuffisant, mais pas dramatique ». Ne serait-ce donc qu'une simple anicroche ? Malheureusement, non ! c'est une caractéristique plus que confirmée de l'économie française !

Nous observons, en outre, que c'est surtout le solde industriel qui se dégrade en profondeur.

En effet, amorcée dès le milieu de l'année 1985, cette dégradation du solde industriel s'est accentuée pour atteindre 10 300 millions de francs l'an dernier et environ 28 900 mil-

lions de francs pour les neuf premiers mois de 1988. En août, cette dégradation est devenue un abîme. En octobre, la perte s'est établie - y compris le matériel militaire - à quelque 5 milliards de francs.

D'un mois sur l'autre, on assiste à un véritable effondrement de l'industrie. En fait, la perte relativement modérée de septembre est atypique : en effet, depuis près de trois ans, la France enregistre chaque année des déficits cumulés considérables de sa balance industrielle. C'est un signe incontestable de la dégradation en profondeur de son outil industriel et celui de l'incapacité à répondre à la demande, aussi bien intérieure qu'extérieure.

Le résultat global sur les produits agro-alimentaires confirme, d'ailleurs, la faiblesse de notre équipement industriel.

Nous pouvons, certes, souligner la bonne tenue de la balance agro-alimentaire. Mais, en fait, celle-ci masque des situations très contrastées. En effet, les résultats sont bons pour les produits bruts, mais plutôt mauvais pour l'industrie agro-alimentaire, notamment pour les produits élaborés, tels la biscuiterie et les plats préparés.

Il nous faut nous débarrasser de l'idée trop répandue selon laquelle nos difficultés viendraient d'une insuffisance de redéploiement du capital par rapport aux Etats-Unis ou au Japon.

En revanche, il est vrai que ces deux pays ont choisi des spécialisations plus marquées et largement complémentaires, alors que les pays européens sont moins spécialisés, sauf l'Italie, dans les biens de consommation traditionnels.

Parmi ces pays, la République fédérale d'Allemagne gardait une meilleure spécialisation sur les produits porteurs, notamment les biens d'équipement. Le redéploiement a été fait, mais pas de la bonne manière, hélas !

Les exportations de produits manufacturés ont augmenté depuis 1980 d'un tiers de moins que les marchés mondiaux. Ainsi, l'I.N.S.E.E. évalue à 16 p. 100 en trois ans et demi notre perte relative de parts du marché mondial sur les biens manufacturés.

La politique menée en la matière ne cesse d'aggraver la dépendance financière de la France. Pour combler les trous, les gouvernements ont endetté la France, mais cela est tout particulièrement vrai des entreprises publiques françaises sur les marchés internationaux.

Le taux de pénétration du marché français ne cesse de s'élever. Entre 1980 et 1987, il est passé de 25,9 p. 100 à 33,2 p. 100, soit une progression de 7,3 points.

La demande intérieure ne peut pas être relancée du fait du maintien de la politique d'austérité.

Le redressement durable de notre commerce impose d'autres choix. Ils pourraient être articulés autour de cinq thèmes.

Premièrement, nous proposons de rétablir dans le commerce international le respect des intérêts de chacun. Le Gouvernement ne doit plus accepter que les Etats-Unis puissent se doter d'un arsenal protectionniste, faire la loi au G.A.T.T. et jouer sur le dollar, sans prendre des dispositions appropriées. Nous ne prôtons pas le protectionnisme, mais nous ne pouvons admettre la faiblesse !

Deuxièmement, pour exporter, il faut produire en France. Lorsque nous n'aurons plus d'industrie textile, nous n'exporterons plus. Dans toute une série de branches industrielles, les capacités de production ont été laminées. Sans reconstruction de ces capacités, il n'y a pas d'équilibre à attendre. Les plans « textile », « machine-outil » et autres ont certes échoué ; il faut pourtant reconnaître que ce principe n'était pas mauvais. En fait, leur conception et leur conduite se sont heurtées aux limites politiques dans lesquelles le Gouvernement s'était enfermé. Il faut donc trouver une autre façon de produire et d'investir pour satisfaire les besoins.

Troisièmement, pour équilibrer la balance commerciale, il faut exporter, mais il est nécessaire de satisfaire le marché intérieur. Les Japonais ou les Allemands nous donnent l'exemple sur ce point.

Le graphique présenté dans *La Lettre de l'Expansion* montre l'incapacité de l'industrie française à faire face à la demande, y compris en ce qui concerne les investissements, du fait du manque d'unités de production nouvelles. La

reconquête du marché intérieur peut ne pas être un slogan si les entreprises sont conduites à produire ce que les Français achètent à d'autres.

Quatrièmement, un tel objectif suppose que l'argent soit affecté à des investissements productifs et non à la spéculation. En capacité, les investissements sont insuffisants : ils atteignent tout juste 30 p. 100 du montant global.

Les investissements réalisés sont prioritairement orientés sur la rentabilité, la croissance externe et la spéculation ; c'est éminemment destructeur d'emplois. Les investissements de productivité tendent à réduire toujours plus la masse salariale.

Enfin, cinquièmement, il faut aussi vendre. Ce n'est qu'en prenant appui sur le marché intérieur et en satisfaisant la demande intérieure que nous pourrions obtenir des résultats satisfaisants à l'égard de l'extérieur. Mais cela, je le répète, suppose que d'autres choix soient faits.

Par ailleurs, nous avons besoin d'un vrai ministère du commerce extérieur, qui ait autorité complète sur les instruments dont il dispose.

Les résultats du commerce extérieur sont une bonne radiographie de l'état de notre appareil économique ; ils permettent de déceler les secteurs les plus malades.

Le commerce extérieur n'est pas le talon d'Achille de l'économie française, il n'en est que le reflet. La cause du déficit est à chercher dans la politique industrielle.

Force est de constater que la France est déficitaire avant tout avec ses principaux concurrents industrialisés.

Monsieur le ministre, ce projet de budget n'innove pas, il s'inscrit en droite ligne de ce qui a été fait antérieurement.

Les crédits sont chichement mesurés aux organismes utiles, tel le C.F.C.E. ; en revanche, ils sont largement dépensés dans les gouffres des contrats à l'étranger et refusés au marché français. Avec les six milliards de francs accordés à la Coface, des milliers d'emplois auraient pu être créés.

Inutile de vous dire, monsieur le ministre, que mon groupe ne peut que dénoncer, une nouvelle fois, l'usage qui est fait des crédits du commerce extérieur.

**M. le président.** La parole est à M. Jean Boyer.

**M. Jean Boyer.** Monsieur le ministre, l'examen des différents crédits affectés au commerce extérieur témoigne, ainsi que l'ont montré très largement et de façon très détaillée les différents rapporteurs, que, cette année encore, on n'apportera guère de réponse constructive à l'ensemble des questions qui se posent concernant l'évolution de notre commerce extérieur et les causes multiples de sa dégradation.

Cette année encore, la discussion budgétaire sera pour nous l'occasion d'une morne litanie au cours de laquelle nous retracerons les éléments - hélas, trop bien connus ! - qui sont à la source de la faiblesse de notre économie et des piètres résultats que nous enregistrons.

Naturellement, à des données inchangées, s'ajoutent d'autres facteurs sur lesquels nous devrions réfléchir. Par ailleurs, quelles sont les caractéristiques essentielles de la structure du commerce extérieur à l'heure actuelle ?

Tout d'abord, je traiterai de ce qui ne change pas.

Les résultats de 1987 sont médiocres ; ils se soldent par un déficit supérieur à 30 milliards de francs, qui est imputable, pour une large part, à une croissance insuffisante de nos exportations. Dans le même temps, le taux de pénétration des produits étrangers connaît une augmentation assez sensible. L'effort est insuffisant en matière d'exportation, comme les chiffres le prouvent : les exportations diminuent de 3 p. 100 alors que les importations augmentent de 6,5 p. 100.

A ce phénomène désormais malheureusement habituel s'ajoute un certain nombre de facteurs préoccupants dont il convient de mieux prendre la mesure.

Tout d'abord, on note la forte dégradation de notre solde industriel. Pour la première fois depuis quarante ans, le solde industriel de notre pays atteint un montant négatif de 11 200 millions de francs. Cette évolution concerne à la fois les branches de l'industrie civile et les matériels militaires. Il faut d'ailleurs savoir que, sans ces derniers, notre déficit aurait atteint 37 600 millions de francs.

J'en viens à un deuxième facteur préoccupant. Dans notre Haute Assemblée, il est d'usage de se féliciter des excédents réalisés en matière agricole. Ainsi que je l'ai dit abondamment cette semaine à votre collègue M. Nallet, il faut tempérer cet optimisme, car ces excédents sont réalisés grâce à des exportations de produits bruts et non à des produits résultant de transformations agro-alimentaires. Ainsi observe-t-on que la part des exportations de produits transformés n'atteint plus que 28 p. 100 contre 70 p. 100 en 1974. C'est là une évolution extrêmement préoccupante, sur laquelle nous aimerions, monsieur le ministre, connaître votre sentiment.

J'en arrive au dernier facteur, qui est d'une grande importance. Depuis plusieurs années, notre pays s'efforce, à juste titre, de réorienter le courant de nos échanges en direction des pays industriels solvables. Cette évolution est justifiée au regard des sommes qu'il nous faut continuer à inscrire au titre de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, la Coface. Malheureusement, à l'heure actuelle, notre déficit augmente à l'égard non seulement des pays de la Communauté, mais aussi et surtout de l'ensemble de la zone O.C.D.E.

Monsieur le ministre, ces résultats sont à la fois médiocres et désastreux, mais surtout très inquiétants pour l'avenir.

Des esprits légers s'évertuent, depuis quelques mois, à nous dire que les résultats chiffrés globaux de notre commerce extérieur ne doivent pas être exagérément dramatisés. Ils s'empressent d'ajouter, à l'appui de leur démonstration, que notre déficit est, à l'heure actuelle, largement imputable à une forte reprise de nos importations, elle-même due à un facteur sain, la reprise générale de nos investissements.

Je ne crains pas de le dire : il s'agit là d'un raisonnement dangereux dès lors qu'il s'applique à une économie ouverte dans un système de changes flottants.

Une forte reprise de l'investissement peut, certes, être un facteur de déséquilibre. Mais il aurait dû s'agir d'un phénomène passager si l'économie française avait été réellement en bonne santé. Or, la discussion budgétaire nous a montré que, malgré une réelle amélioration, notre économie conservait de nombreuses faiblesses et des séquelles des politiques qui avaient été menées avant 1983.

Le chômage - dans ce domaine, nous serons bientôt lanterne rouge de l'Europe - et la persistance de notre déficit commercial, marquée par les facteurs nouveaux que je viens de rappeler, en constituent les stigmates les plus apparents.

Il faut le rappeler, monsieur le ministre, un grand nombre de facteurs extérieurs auraient dû nous permettre d'enregistrer de meilleurs résultats.

En premier lieu, nous connaissions une forte baisse de notre facture énergétique imputable à la fois à la baisse des prix du pétrole, à celle du prix du gaz naturel, à l'évolution du dollar ainsi qu'à un renforcement de notre indépendance énergétique, qui atteint aujourd'hui plus de 47 p. 100 de notre consommation. Nous nous trouvions alors dans une période où la baisse des prix du pétrole, intervenue à la fin de 1985, avait en deux ans pleinement produit ses effets.

En second lieu, nous avons bénéficié d'une croissance très soutenue aux Etats-Unis, qui, au cours de six années consécutives, relayée tantôt par le Japon, tantôt par la République fédérale d'Allemagne, a joué un rôle de locomotive.

A la lumière de ces facteurs, nous ne pouvons donc que souligner l'inadaptation profonde de notre appareil productif à l'évolution de la demande générale.

Nous le savons bien, monsieur le ministre, toute reprise de la croissance se traduit certes par une demande de biens d'investissement et de biens de consommation; mais la part prise par les fournisseurs étrangers est aujourd'hui réellement inquiétante.

Songez donc, mes chers collègues, que le taux est de 37,6 p. 100 pour les biens d'équipement et de 58,9 p. 100 pour les biens d'équipement ménager ! Il ne s'agit malheureusement pas de résultats tendanciels, puisque ce que nous avons constaté au cours de l'année 1987 s'est reproduit à l'identique au premier semestre de 1988.

Je ne doute pas de votre bonne volonté, monsieur le ministre. Le Gouvernement pourra, certes, prendre des mesures conjoncturelles et inaugurer de nouvelles politiques de soutien à l'exportation. Mais nous savons bien que le problème fondamental qu'il nous faut résoudre tient au fait que notre pays conserve un très large retard en matière d'équipe-

ment des entreprises et que notre économie demeure ainsi dans l'incapacité de faire face à un redémarrage, pourtant soutenu, de nos principaux partenaires.

La réalité - la dégradation vertigineuse de notre solde industriel en témoigne - est que notre économie souffre d'une incapacité endémique à s'adapter à l'évolution de la demande. Cela est dû principalement aux erreurs accumulées depuis de nombreuses années et à un retard général dans nos équipements.

Certes, l'investissement est reparti en France depuis 1987, mais on connaît aujourd'hui le chiffre définitif de son taux de croissance au cours de cette année : plus 3 p. 100. Il n'y a pas là de quoi pavoiser !

Pour prendre la mesure exacte de ce chiffre, il faut être conscient du fait qu'il vient après une baisse continue de l'investissement, baisse qui s'est poursuivie durant plusieurs années, alors que, dans le même temps, le Japon et la République fédérale d'Allemagne connaissaient un mouvement inverse. A l'heure actuelle, si nous investissons, nos partenaires le font deux à trois fois plus que nous et ils enregistrent par ailleurs les résultats de leur avance.

A partir de ce constat, monsieur le ministre, des mesures spécifiques s'imposent, qui ne sont pas du ressort de votre ministère. Nous les avons clairement exprimées au cours de l'examen de la première partie de ce projet de loi de finances.

Il faut un dispositif fiscal susceptible d'accroître l'investissement et la compétitivité des entreprises. Il faut agir par des actions d'allègement en faveur de la taxe professionnelle, qui reste probablement l'impôt le plus dissuasif dans le domaine de la création d'emplois. Je ne méconnais pas les mesures qui ont été adoptées à l'Assemblée nationale, mais nous devons pouvoir parfaire ce mécanisme.

De la même façon, nous pouvons proposer une modification et une amélioration des mécanismes d'amortissement. Il faut, enfin, poursuivre les actions entreprises concernant la baisse de l'impôt sur les sociétés en améliorant le dispositif du Gouvernement et en supprimant notamment la discrimination des taux entre bénéficiaires distribués et bénéficiaires non distribués.

Monsieur le ministre, à mon grand regret, le groupe de l'U.R.E.I. ne votera pas votre budget, car il ne contient pas suffisamment de dispositions courageuses tendant à redonner la foi à nos entreprises.

Si, véritablement, nous avons le ferme désir de sortir de l'ornière, il est impératif de prendre des décisions musclées qui sensibilisent nos exportateurs et leur permettent ainsi de reprendre la place que la France n'aurait jamais dû perdre. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. de Villepin.

**M. Xavier de Villepin.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon exposé comportera trois parties : d'abord un constat, qui sera bref, car nos rapporteurs et nos collègues ayant tout dit sur le sujet, il est à peine nécessaire d'y revenir, ensuite des propositions et, enfin, des mesures concrètes.

En ce qui concerne le constat, je rappellerai simplement que le concept de déficit mensuel n'est sûrement pas le bon.

Le déficit du commerce extérieur de la France doit être examiné sur une longue période. Sur cent ans, nous n'avons eu que vingt-deux excédents. Sur vingt ans - vous nous l'avez rappelé, monsieur le ministre - nous en avons eu six. Depuis 1979, nous n'en avons eu aucun. Il n'est donc pas question de faire un procès d'intention sur les années 1987 ou 1988.

Deux éléments importants me paraissent se dégager.

Le premier - on l'a dit - est le problème du solde industriel, qui est devenu négatif en 1987 et qui devrait l'être encore plus en 1988. C'est, évidemment, un élément très inquiétant.

Le second concerne la balance des paiements. On n'a pas utilisé cette notion. Or, il semble - je dis bien « il semble », vous pourrez peut-être nous le confirmer, monsieur le ministre - que notre déficit devrait être de l'ordre de 40 milliards de francs cette année.

Ce chiffre est vraiment préoccupant, car il touche à notre monnaie. Si l'on se réfère au long terme, on ne peut pas ne pas se rappeler - et vous le savez bien - qu'en 1958 un

deutsche Mark était égal à un franc alors qu'il vaut maintenant 3,40 francs. C'est l'élément essentiel du commerce extérieur.

J'en viens aux propositions.

M. Oudin l'a très bien dit, il est absolument nécessaire de faire une évaluation exhaustive de l'aide publique au commerce extérieur. Plein de bonnes intentions, je me suis attelé à cette tâche. Croyez-moi, il faut véritablement faire de la « plongée sous-marine » pour y comprendre quelque chose. J'ai pu constater que votre budget manquait totalement de transparence.

En 1989, ce total devrait être de l'ordre de 59 milliards de francs, chiffre qui est à comparer avec 52 milliards de francs. Face à une somme de cette importance, on comprend bien que le budget du commerce extérieur n'est que la partie émergée de l'iceberg. Il faut aller pratiquement dans tous les ministères pour découvrir les petits égarés ou, si je puis me permettre cette image, les chèvres de M. Seguin qui sont parties dans la montagne ! (*Sourires.*)

Notre rapporteur M. Larue l'a très bien dit, les parlementaires que nous sommes méritent tout de même d'obtenir plus de transparence, surtout depuis que ce mot est à la mode en Union soviétique !

M. Larue - dont j'ai beaucoup apprécié le commentaire - m'a inspiré une autre proposition. Il est évident que nous avons dans notre pays de graves problèmes d'organisation. Je crois qu'il faut donc absolument rapprocher les acteurs. Je suis totalement surpris de la dispersion du nombre d'organismes et d'associations qui s'occupent du commerce extérieur. Ce véritable foisonnement traduit beaucoup de bonne volonté, mais aussi beaucoup d'inefficacité.

Vous qui connaissez bien la République fédérale d'Allemagne, monsieur le ministre, vous devriez nous parler de l'organisation de ce pays en la matière. Bien sûr, je ne dis pas que cela ferait disparaître, d'un coup de baguette magique, notre déficit, mais il faut bien commencer par un point, et ce problème d'organisation est essentiel. Or, depuis des années, quelles que soient les tendances au pouvoir au ministère du commerce extérieur, « les paroles passent la gare », comme disait Butor, mais nous ne notons aucun changement dans ce domaine.

Permettez-moi de vous faire deux propositions précises à ce sujet. La première porte sur les rapports entre le Trésor et la direction des relations économiques extérieures, la D.R.E.E. Je n'ai pas l'impression que tous deux filent le plus parfait amour ! Je ne sais pas ce que vous en avez pensé en arrivant sur votre piédestal de ministre, mais je crois que certains rapprochements importants devraient être réalisés. Je suis surpris de constater que, dans notre pays, les commerçants et la D.R.E.E. agissent avec un sens commercial certain, tandis que les financiers ont une position tout à fait contraire. C'est un élément essentiel. Une défaite aussi importante que celle du métro de Shanghai ne révèle-t-elle pas ce type de problème ?

Ma deuxième proposition, monsieur le ministre, vise la complémentarité qui doit exister entre la D.R.E.E., les postes d'expansion économique et les chambres de commerce françaises à l'étranger. Il y a, chez les uns et chez les autres, des personnalités tout à fait compétentes et il faudrait les faire travailler mieux ensemble.

Le monde moderne n'est plus celui des grandes études macro-économiques. Le grand problème, aujourd'hui, c'est la vente, c'est la persuasion, c'est la conviction, c'est la motivation. En puisant à l'intérieur de ces deux réseaux, en favorisant les transferts, les échanges d'hommes entre les uns et les autres, nous progresserions.

Je souhaiterais que l'on réfléchisse également à 1992. Pourriez-vous me dire, monsieur le ministre, si les postes d'expansion à l'intérieur des douze pays de la Communauté auront encore demain le même profil qu'aujourd'hui, ou bien si des évolutions sont étudiées par vos services ? Je serai très intéressé par la réponse.

J'en viens au troisième point de mon intervention : le débat entre grands contrats et commerce courant. Permettez-moi de considérer que c'est un faux débat. Il est vrai que, d'un côté, 16,5 milliards de francs sont prévus pour les grands contrats, tandis que, de l'autre, on ne trouve que 2 milliards de francs dans la « petite balance » du commerce courant. Mais je crois que la France doit avoir aussi bien des grands contrats que du commerce courant. Je forme donc simplement des

vœux pour que ce que l'on appelle l'aide au commerce courant aille véritablement aux petites et moyennes entreprises et non pas à des structures bureaucratiques.

J'en viens maintenant à des mesures concrètes, monsieur le ministre. J'ai été frappé, d'entendre si peu parler des hommes, des acteurs du commerce extérieur au cours de ce débat. Or, si nous voulons vendre sur les marchés étrangers, nous avons besoin de nos compatriotes. Nous devons donc les aider.

Quand on regarde les chiffres, on observe que le nombre des Français à l'étranger est en diminution : depuis le début des années soixante-dix, il diminue d'environ 1,4 p. 100 par an. Si nous comprenons aisément le reflux venant de l'Afrique, en raison de la situation très grave traversée par ce continent, nous sommes obligés de constater qu'il n'est pas, malheureusement, compensé ailleurs, et là où il devrait l'être, c'est-à-dire dans la grande zone de croissance mondiale qu'est l'Asie. Il s'agit d'un phénomène inquiétant.

Monsieur le ministre, il faut réfléchir à une aide concrète pour inciter à l'expatriation. Il ne servirait à rien de penser le commerce extérieur dans l'Hexagone, en métropole, dans nos régions, dans nos provinces, si nous n'avons pas des hommes sur place, à l'étranger, pour vendre. Je vous propose donc, pour cette région d'Asie dont je parlais à l'instant, l'exonération des charges sociales, qui faciliterait l'implantation des hommes.

Il faut, en effet, venir en aide aux implantations à l'étranger. Nous ne sommes pas toujours comparables, dans ce domaine, à nos concurrents, M. Oudin l'a très bien dit tout à l'heure. Il faut donc en arriver à la déductibilité des pertes au démarrage. Le monde industriel est un monde de plus en plus risqué, instable, et les pays en voie de développement présentent de très grands risques.

Une autre idée consisterait à autoriser les provisions de créance. Si l'on attend la constatation certaine que la créance est perdue, c'est trop long et on fait perdre à l'entreprise le bénéfice de dispositions qui existent pour nos concurrents.

Enfin, monsieur le ministre, je pense que le remboursement des crédits de T.V.A. aux exportateurs, en période normale, devrait être effectué, comme il l'est pour nos partenaires de la Communauté. La règle du décalage d'un mois n'est pas bonne pour les exportateurs. Ne pourrait-on pas faciliter la procédure ?

J'en viens à ma conclusion, monsieur le ministre. Demain, vous vous rendrez - et je dois rendre hommage à votre travail dans ce domaine - aux réunions de Montréal. J'aimerais que vous me disiez comment vous concevez cette négociation.

On parle beaucoup, s'agissant de l'Europe, de « forteresse ». Mais qui en parle ? Soyons justes ! Nos concurrents, les Soviétiques eux-même commencent à être inquiets devant notre « protectionnisme ». Certes, on peut toujours répandre des méchancetés. En fait, il ne s'agit certainement pas de protectionnisme ! Vous partagez sans doute notre point de vue, monsieur le ministre : l'Europe ne peut pas être offerte. En effet, il existe une relation entre l'espace et la puissance.

A ce sujet, certains de mes collègues ont fait allusion à la nouvelle législation commerciale américaine. L'Europe ne pourrait-elle pas se doter d'un instrument identique ? En effet, il présente le grand avantage de permettre de dire que l'on n'est protectionniste qu'au moment de la rétorsion : personne ne peut dire que les mesures prises et signées par le président Reagan sont des mesures protectionnistes ; elles permettent cependant aux Etats-Unis de disposer d'une arme qu'ils n'utiliseront que lorsque cela se révélera nécessaire. Ne pensez-vous pas que l'on pourrait négocier ce type de législation avec nos partenaires, pour le bien de l'Europe et pour le bien de notre pays ?

Au terme de cette intervention, je vous dirai, monsieur le ministre, que votre budget me laisse sans enthousiasme. Il n'est pas transparent et il oblige véritablement à un effort intellectuel, auquel, je l'espère, vos services se sont livrés. Quoi qu'il en soit, le vœu que je forme pour mon pays et pour vous-même, monsieur le ministre, c'est que l'année 1989 comporte, en ce domaine, des innovations. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste et du R.P.R.*)

**M. Jean-Marie Rausch, ministre du commerce extérieur.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Jean-Marie Rausch, ministre du commerce extérieur.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, permettez-moi tout d'abord de remercier vos rapporteurs pour leurs excellents rapports, dont les éléments me permettront de compléter utilement le plan que je dois présenter très prochainement au conseil des ministres. Cette communication devait d'ailleurs avoir lieu le 14 décembre prochain, mais elle a été reportée au début du mois de janvier, en raison du voyage que je dois faire la semaine prochaine - on l'a beaucoup évoqué ce soir - à Montréal, pour les négociations du G.A.T.T.

Je répondrai tout d'abord au rapporteur spécial, M. Tony Larue, qui m'a posé une question - reprise par M. de Villepin - concernant la présentation, qu'il souhaite plus complète et plus claire, des crédits consacrés au commerce extérieur.

L'action du Gouvernement en matière de commerce extérieur doit être présentée de façon globale et d'une manière plus transparente à votre assemblée. C'est un souhait que je partage, car il est vrai que la lecture de crédits dispersés dans plusieurs fascicules budgétaires n'est pas très aisée. Mais vous savez mieux que moi que, dans ce domaine, il n'est pas facile d'aller vite. Or la procédure d'élaboration du budget a commencé immédiatement après la constitution du Gouvernement. Cela étant, comme vous l'avez souhaité, je veillerai à ce que, dans la mesure du possible, votre assemblée dispose l'année prochaine d'un document budgétaire plus cohérent sur le commerce extérieur.

Je tiens à remercier M. Daunay, dont j'ai été le collègue aussi bien au sein du groupe centriste qu'à la commission des affaires économiques, pour les très aimables paroles de bienvenue qu'il a prononcées tout à l'heure à mon adresse. Il est vrai, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, que c'est avec une émotion certaine que j'ai pris la parole ce soir dans cet hémicycle.

Parmi toutes les questions qui m'ont été posées, j'ai surtout relevé celles qui concernent la réunion de Montréal qui commence demain, c'est-à-dire les négociations du G.A.T.T.

M. Daunay m'a demandé quelles étaient les assurances que je pouvais donner dans ce domaine. M. Oudin m'a demandé de négocier - je reprends ses termes - « durement l'accès du marché français ». M. de Villepin a dit, surtout, que « l'Europe ne pouvait pas être offerte ».

Montréal est une mi-temps ; nous y ferons le point. Je crois que la première chose à laquelle la France tient essentiellement, c'est la globalité des négociations : il s'agit de bien veiller à ne rien lâcher actuellement qui puisse être immédiatement comptabilisé et empoché comme tel par les autres. Nous devons « remettre les compteurs à zéro » sur ce point.

Comme l'a précisé mon prédécesseur, M. Noir, à Punta del Este, Montréal ne doit pas entraîner de décision définitive ; rien ne peut intervenir avant la fin de la période de quatre ans prévue par le G.A.T.T. La seule exception concerne les produits tropicaux, car pratiquement tout le monde est d'accord pour prendre certaines décisions à leur sujet.

Pour le reste - et même pour les produits tropicaux, puisque cette question avait été évoquée à ce moment-là - on s'en tiendra à ce qui avait été décidé à Punta del Este. Il est un fait certain, c'est que nous ne sommes pas d'accord avec les Américains sur la politique agricole, et il n'est pas question de s'entendre actuellement sur un calendrier de réduction des subventions.

En ce qui concerne les textiles, sujet évoqué tout à l'heure par M. Oudin, il faut, selon moi, s'en tenir rigoureusement à l'accord multifibres, qui reste en vigueur jusqu'en 1991. Il faut même exiger le renforcement des contrôles et la stricte application des règles.

Je signale, bien que ce point n'ait pas été évoqué, que nous sommes très attachés aux problèmes relatifs à la propriété intellectuelle. C'est là quelque chose de très important pour notre pays et il faudra obtenir à Montréal des promesses d'avancées sensibles dans ce domaine. Il faudra également tenter de faire des progrès en ce qui concerne les services et le fonctionnement du G.A.T.T. De même, nous devons exiger que soient renforcées les règles de sauvegarde.

La rencontre de Montréal ne devra pas être considérée comme un échec, même si nous n'en revenons pas avec des réponses spectaculaires. La seule véritable avancée, qui donnera certainement satisfaction à un certain nombre de pays, sera l'accord sur les produits tropicaux.

Je tiens à rassurer M. Oudin sur la question des « usines tournevis ». Il a demandé que la part minimale de production européenne soit fixée à 70 ou 75 p. 100. En vérité, nous irons beaucoup plus loin puisque nous refusons déjà de reconnaître les automobiles Nissan fabriquées en Grande-Bretagne et présentées comme européennes parce qu'elles n'intègrent que 70 p. 100 de production européenne. Nous exigeons, en effet, 80 p. 100.

En ce qui concerne la rentabilité des systèmes d'aide à l'exportation, je répète que, à mes yeux, le système Codex fonctionne très bien ; mais nous ne lui faisons pas une très grande publicité car il n'est pas tout à fait conforme aux règles communautaires.

En ce qui concerne les postes d'expansion économique, qui occupent plus de 2 000 fonctionnaires, on peut toujours améliorer le système. Il convient toutefois de mettre un terme à certaines médisances trop souvent colportées. Depuis que je suis ministre, j'ai effectué, ces cinq derniers mois, de nombreux déplacements et j'ai pu constater que, dans leur très grande majorité, ces fonctionnaires étaient des hommes d'une très grande valeur. On peut faire mieux encore, mais pour cela il faudrait prendre un certain nombre de mesures relatives notamment au déroulement des carrières. Je discute actuellement avec mon collègue M. Durafour pour trouver un protocole qui permettrait à des cadres de ces postes d'expansion économique de passer plus facilement du privé au public et inversement, et ce afin de s'attacher les meilleurs des deux côtés.

**M. Xavier de Villepin.** Très bien !

**M. Jean-Marie Rausch, ministre du commerce extérieur.** Je rassure également M. Oudin sur les volontaires du service national en entreprises : on poursuit la politique mise en place ; à la fin de cette année, il y aura 2 500 postes et, à la fin de l'année prochaine, il en est prévu 3 000.

MM. Daunay et Boyer se sont intéressés à notre solde commercial agroalimentaire.

Nous avons dégagé au premier semestre de 1988 un excédent global cumulé de 19,5 milliards de francs, soit 77 p. 100 de plus qu'au premier semestre de 1987. Il est probable que, dans ce secteur, notre solde commercial s'établira pour l'année à un excellent niveau, proche de 38 milliards de francs.

Toutefois, ce résultat recouvre deux tendances différentes.

D'une part, en ce qui concerne les produits de base, on note un redressement très net, après plusieurs années de déclin, des excédents céréaliers, sucriers et laitiers. Ils représentent pour l'année 1988 environ 27 milliards de francs, contre 25 milliards de francs l'année précédente.

Ces bons résultats valent également pour les vins, boissons et alcools, qui dégageront plus de 1,5 milliard de francs d'excédents cette année.

D'autre part, en ce qui concerne les produits des industries agricoles et alimentaires, l'évolution est moins favorable, et c'est plus particulièrement vrai pour les produits les plus élaborés, à forte valeur ajoutée.

En effet, nous dégagerons probablement dans ce secteur un solde positif d'une dizaine de milliards de francs en 1988, soit près du double de l'année dernière.

Nous accroîtrons cependant notre déficit sur les produits les plus élaborés, comme les conserves - M. Daunay l'a dit tout à l'heure - et d'autres produits d'épicerie sèche.

Je vois deux raisons principales à cela, qui sont bien significatives, à mes yeux, de nos problèmes généraux en matière de commerce extérieur.

Premièrement, les investissements dans ce secteur et la part de recherche et développement - moins de 0,5 p. 100 de la valeur ajoutée - sont très inférieurs à la moyenne industrielle française. Il en est de même pour les implantations commerciales à l'étranger.

Deuxièmement, la concentration de cette industrie est encore insuffisante pour atteindre un niveau européen. En effet, le tissu industriel français est, dans ce secteur, essentiellement composé de P.M.I., alors qu'une dimension mondiale est nécessaire pour s'adapter à la demande ; les grands groupes britanniques et néerlandais ont su acquérir cette dimension.

Ainsi, même si nous continuons à aider les P.M.E. à s'implanter à l'étranger, une évolution industrielle de grande ampleur est nécessaire pour renverser cette situation.

MM. Oudin, Boyer, Pagès, Larue et Daunay ont évoqué le solde industriel et les problèmes de notre industrie.

Vous vous êtes inquiétés, messieurs les sénateurs, non seulement de nos secteurs sinistrés mais également de nos créneaux porteurs.

Je voudrais d'abord vous indiquer - je crois que mon collègue M. Fauroux ne me démentirait pas - qu'il n'appartient pas à l'Etat de choisir les créneaux ou les marchés qui doivent être développés à l'exportation.

Nous devons, en revanche, aider notre industrie par un environnement économique et financier favorable aux investissements afin qu'elle soit compétitive.

Nous devons également renforcer notre recherche pour que nos produits, quel que soit le secteur - je pense notamment au textile - soient adaptés à la demande mondiale.

Il faut, dites-vous, doper l'« entreprise France ». C'est vrai, et je crois que ce gouvernement en a fait une priorité, qu'il s'agisse de recherche, de formation ou de politique économique. Mais il ne faut pas, justement, vouloir la développer à l'abri d'un protectionnisme qui perd sa raison d'être avec le Marché commun. Nous importons, je vous le rappelle, moins que la moyenne des pays de la C.E.E. Alors, exportons plus, formons le personnel de nos petites et moyennes entreprises et nous pourrions créer les emplois durables qui nous font aujourd'hui défaut.

MM. Laucournet et de Villepin m'ont interrogé sur le *Trade Act* et sur les normes. Je ferai deux remarques sur ces sujets.

Le *Trade Act* américain a pu être considéré comme une véritable agression à notre égard dans la mesure où il impliquait une obligation de sanctions si les exportateurs américains trouvaient que nos marchés n'étaient pas assez ouverts.

La réaction du Gouvernement français a été, comme vous avez pu le remarquer, unanime et solennelle. Nous avons clairement indiqué à la Communauté, compétente dans ce domaine, qu'elle devrait engager toutes les poursuites devant les juridictions du G.A.T.T. si le *Trade Act* trouvait un commencement d'application.

Il en va de même pour ce qui concerne le secteur aéronautique, où notre position de fermeté dans les négociations avec les Américains nous a permis de sauvegarder le dynamisme commercial de ce secteur. Vous savez tous que je pense ici à Airbus.

Je dirai un mot, enfin, sur les normes, évoquées par M. Laucournet, qui font l'objet de négociations bilatérales et avec nos voisins allemands notamment.

Il faut savoir que cette action au niveau des Etats est utile et même indispensable, mais qu'elle n'est, hélas ! pas suffisante. Il y a longtemps, en effet, que nos voisins allemands ne produisent plus de normes nationales mais que leurs entreprises mettent au point des labels et certifications qui verrouillent leurs rapports avec la distribution allemande. Je pense ici à l'appellation « Ange bleu ».

Ce sont donc nos entreprises que nous devons engager dans cette voie de labels privés, et je crois que mon collègue M. Fauroux y attache une importance particulière.

M. de Villepin a évoqué la coordination interministérielle, dont il souhaite le développement en matière de commerce extérieur.

Elle est déjà en marche et j'en vois deux signes concrets. Le premier, c'est que l'on m'a confié un ministère autonome, qui n'est rattaché ni au ministère des finances ni au ministère de l'industrie, ce qui a été souvent le cas pour mes prédécesseurs. Je peux donc travailler étroitement avec eux mais aussi avec d'autres ministères concernés par le commerce extérieur : l'éducation nationale, la formation professionnelle, les télécommunications, etc.

Sur la préparation de l'échéance de 1992, notamment pour notre dispositif de soutien à l'exportation, il est clair que nous devons repenser notre dispositif dans le cadre du marché unique, non pas pour l'affaiblir mais pour le renforcer, car l'Europe est notre premier client et notre premier fournisseur.

Pour cela, les chambres de commerce ont un rôle à jouer avec nos postes d'expansion économique, qui seront eux-mêmes mobilisés sur cette échéance.

Je ne peux pas répondre d'une manière claire et directe à la question de savoir ce que nous ferons de nos postes d'expansion économique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1993, mais, incontestablement, il faudra y réfléchir et trouver des solutions

concrètes. Le système connaîtra certainement une évolution et nous y travaillerons ensemble, si vous le voulez bien. Quoi qu'il en soit, une présence française sera toujours nécessaire.

Je suis déjà allé étudier sur le terrain, chez notre premier partenaire, la République fédérale d'Allemagne, comment tout cela fonctionnait. Je visiterai les autres pays européens et, après analyse et concertation avec tous les intéressés, nous essaierons de mettre en place un système performant.

Sur le poids des grands contrats dans le dispositif public d'aide au commerce, je ferai trois remarques.

La première concerne l'impact des grands contrats sur notre économie, que l'on ne doit pas sous-estimer. Les grands contrats constituent le plus souvent une exportation de haute technologie, un développement de l'emploi et de la valeur ajoutée dans notre pays. Ils ne concernent pas seulement, comme on le croit, les grandes entreprises, mais aussi une multitude de petites et moyennes entreprises sous-traitantes.

La deuxième concerne la concurrence internationale. Tous les grands pays développés aident leurs grands contrats et, ne serait-ce que pour les conditions de crédits, l'Etat doit aider ces opérations, sauf à renoncer à être présents sur les grands marchés à l'étranger.

La troisième vise la comparaison entre le soutien aux grands contrats, bien connu et individualisé, et le soutien au commerce, courant plus diffus et moins bien mesuré les crédits comme le faisait remarquer M. de Villepin.

Il faudrait rapprocher le montant des crédits de soutien aux grands contrats de l'ensemble des crédits de politique industrielle et même de l'emploi pour comparer des choses comparables. Lorsqu'on allège les charges sociales pour les petites entreprises, c'est une mesure pour l'emploi, mais c'est également une mesure pour les rendre compétitives à l'étranger.

Néanmoins, et je rejoins votre remarque, monsieur le sénateur, il faut être plus sélectif dans notre soutien aux grands projets et ne pas oublier que le commerce courant représente 90 p. 100 de nos échanges avec l'étranger.

Vous avez également traité, monsieur de Villepin, des rapports entre le Trésor et la D.R.E.E. Des rapprochements sont à effectuer, certes ; mais, avec M. Bérégovoy, nous avons déjà beaucoup progressé en ce domaine. Cela n'est pas toujours facile, vous le savez très bien.

S'agissant des rapports entre la D.R.E.E. et les postes d'expansion économique, il faut parvenir à les faire mieux travailler ensemble, je suis tout à fait d'accord avec vous. D'ailleurs, le travail que j'ai entrepris avec M. Durafour, et dont j'ai parlé tout à l'heure, va dans ce sens.

Des mesures concrètes doivent être prises pour les personnes qui sont les acteurs du commerce extérieur, avez-vous dit ; et vous ajoutez que le nombre des Français à l'étranger est en diminution. Il faudra donc réfléchir au statut fiscal des cadres à l'étranger.

Vous avez également évoqué un certain nombre de mesures fiscales, de même que M. Boyer. Dans l'immédiat, je ne peux pas envisager de prendre des mesures fiscales dans ce domaine.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, voilà ce que je tenais à vous dire ce soir. Je crois très intimement que le redressement du commerce extérieur français est vraiment une œuvre de longue haleine. Chaque fois que, par une mesure structurelle, on fait avancer un peu les choses, on les reperd généralement à cause d'un phénomène conjoncturel. Il devient donc très important de consolider ce que nous faisons sur le plan structurel, c'est-à-dire tout ce qui concerne l'éducation, la formation, l'adaptation au marché.

Il est évident qu'un certain nombre de mesures conjoncturelles doivent être prises. C'est le point que j'ai développé dans mon exposé introductif en parlant de la force d'intervention, mais aussi en répondant à M. Oudin lorsque j'ai dit qu'il fallait dynamiser les postes d'expansion économique.

Le plan que je soumettrai au Gouvernement contiendra donc de nombreuses mesures de formation et d'information. Les interventions de ce soir, qui étaient toutes d'une très grande qualité, m'ont donné matière à réflexion et ont constitué une importante contribution à ce travail. Je vous en remercie très sincèrement. (*Applaudissements.*)

**M. Jacques Habert.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Habert, pour répondre au Gouvernement.

**M. Jacques Habert.** Monsieur le ministre, je voudrais présenter une brève remarque sur un point que vous n'avez fait qu'évoquer, mais qui me paraît important et digne d'intérêt.

Depuis que vous avez pris en main le domaine si difficile du commerce extérieur, voilà quelques mois, vous avez passé presque autant de temps à l'étranger que dans votre bureau à Paris, ce qui me semble bien. Vous êtes allé dans plusieurs pays de la Communauté économique européenne - en République fédérale d'Allemagne, en Belgique, en Italie, en Grèce - mais également en Norvège, dans les pays de l'Est - en Bulgarie et en Union soviétique - et dans des pays arabes tels que le Qatar et l'Irak ; vous vous êtes rendu également aux Etats-Unis et au Venezuela, et, demain, vous serez au Canada.

C'est dire, monsieur le ministre, que vous êtes presque devenu un vrai Français de l'étranger ! (*Sourires.*) Justement, c'est sur nos compatriotes de l'extérieur - vous vous en doutez - qu'après notre collègue M. de Villepin je voudrais appeler votre attention.

Les Français de l'étranger, qui sont plus de 1 500 000, constituent l'un des vecteurs, l'une des armatures de la présence française dans le monde. Ils sont prêts à servir, et ils souhaitent participer davantage à l'essor industriel et commercial de notre pays. Or, l'on ne fait pas assez appel à eux ; à tort ou à raison, ils ont l'impression d'être tenus à l'écart.

Souvent, les intérêts français sont confiés à des étrangers, sans doute compétents mais pas toujours francophiles, et qui s'occupent de produits français comme ils s'occuperaient, s'ils avaient passé des contrats dans ce sens, des produits allemands ou italiens. Ils n'apportent pas toujours à la vente de nos produits l'enthousiasme, la connaissance et la ferveur que nos compatriotes pourraient y mettre.

Dans votre intervention, répondant à M. de Villepin, vous avez évoqué leur présence. D'ailleurs, quand vous siégiez dans cet hémicycle, vous en avez entendu parler très souvent ! Cela dit, nous sommes toujours heureux de voir l'un de nos collègues s'asseoir au banc du Gouvernement.

Je conclurai mon propos par ces quelques mots : il faut, pour le développement de notre commerce extérieur, qui a bien besoin de toutes les bonnes volontés, et pour la promotion de nos produits à l'extérieur, persuader à la fois nos compagnies industrielles et commerciales et nos services officiels de faire davantage appel à cet extraordinaire potentiel que représentent les Français qui sont établis dans plus de cent pays à travers le monde. Nous comptons sur vous, monsieur le ministre, pour faire cette recommandation. (*Applaudissements.*)

**M. Xavier de Villepin.** Très bien !

**M. Jean-Marie Rausch,** ministre du commerce extérieur. Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Jean-Marie Rausch,** ministre du commerce extérieur. Je vous remercie, monsieur Habert, d'avoir posé cette question. Vous avez énuméré un certain nombre de voyages que j'ai faits. Quand j'étais jeune, je rêvais de beaucoup voyager, mais j'avoue que, pour ce semestre, j'arrive à une certaine saturation ; j'espère que Montréal sera le dernier grand déplacement que j'accomplirai avant les fêtes de fin d'année.

Vous avez bien fait de me parler des Français de l'étranger. Mais sachez que je ne les néglige pas du tout. A chacun de mes déplacements, je contacte leurs représentants au Conseil supérieur des Français de l'étranger. A San-Francisco, j'ai même passé une soirée avec eux et j'en ai décoré deux du Mérite agricole. En R.F.A. j'ai dîné avec les membres du club d'affaires de Düsseldorf.

Par ailleurs, les conseillers du commerce extérieur comptent dans leurs rangs un grand nombre de Français de l'étranger : 1 400 très exactement.

Quand je peux, j'ai des contacts avec eux, je les rencontre, je leur demande leur avis. Le fait d'avoir attiré mon attention sur ce point me fera encore augmenter mon effort dans ce domaine.

**M. Jacques Habert.** Je vous remercie, monsieur le ministre.

**M. Marcel Daunay,** rapporteur pour avis. Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Marcel Daunay,** rapporteur pour avis. Monsieur le président, nous allons terminer ce débat sans vote, puisqu'il est réservé. Permettez-moi d'insister auprès de vous, monsieur le ministre, sur la nécessité de tout mettre en œuvre pour rétablir l'équilibre du commerce extérieur. Tant les rapporteurs que les sénateurs n'ont pas voulu « démolir » quoi que ce soit ; ils ont souhaité renforcer l'action qui est la vôtre, mais qui doit l'être davantage encore demain qu'aujourd'hui.

J'ai été sensible à un passage plus spécifique de votre intervention, concernant la difficulté que nous éprouvons, en France, à conjuguer le rôle d'attaché commercial et celui d'attaché économique au titre des entreprises.

Je pense qu'il serait temps que l'administration française réfléchisse à la question et regarde ce qui se passe dans certains autres pays. J'ai eu l'occasion, moi aussi - moins que vous, monsieur le ministre - d'effectuer quelques déplacements à l'étranger, au titre de ma région, en tant que prospecteur de marchés. Je me suis aperçu que nous avions plusieurs trains de retard et que notre efficacité laissait à désirer.

En France, nous avons pour règle de ne pas mélanger les affaires publiques et les affaires privées. A l'aube du marché unique européen, au moment où il va falloir s'ouvrir sur le monde, nous devons reconsidérer notre doctrine, notre déontologie.

Je vous fais confiance, monsieur le ministre, ainsi qu'à vos collaborateurs, pour que, d'ici à un an, la situation se soit redressée. Si, dans un an, nous avons la possibilité de nous retrouver dans cette enceinte pour débattre du budget, nous serons sûrement plus exigeants, je préfère vous le dire tout de suite ! Cette année, nous devons être tolérants à votre égard, car vous venez de prendre en charge un ministère qui n'est pas facile et nous savons que, quel que soit le gouvernement, la situation serait identique.

Il faut que ce gouvernement fasse le choix politique de l'exportation. Nous comptons sur vous pour défendre après-demain à Montréal nos parts de marché, car c'est l'avenir de l'économie française et de l'économie européenne qui est en jeu.

**M. le président.** Je rappelle au Sénat que les crédits du commerce extérieur sont compris dans ceux du ministère de l'économie, des finances et du budget (II. - Services financiers).

Par conséquent, le vote sur ces crédits doit être réservé jusqu'à l'examen des crédits du ministère de l'économie, des finances et du budget (II. - Services financiers).

6

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à après-demain, lundi 5 décembre 1988, à neuf heures quarante-cinq, quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1989, adopté par l'Assemblée nationale (nos 87 et 88, 1988-1989).

M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie : moyens des services et dispositions spéciales :

- Services du Premier ministre :

IV. - Plan :

M. Gérard Delfau, rapporteur spécial (rapport n° 88, annexe n° 28) ; M. Bernard Barbier, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 90, tome XI).

II. - Secrétariat général de la défense nationale :

M. Emmanuel Hamel, rapporteur spécial (rapport n° 88, annexe n° 26).

III. - Conseil économique et social :

Mme Paulette Fost, rapporteur spécial (rapport n° 88, annexe n° 27).

- Budget annexe des Journaux officiels :

Mme Paulette Fost, rapporteur spécial (rapport n° 88, annexe n° 39).

- *Industrie et aménagement du territoire :*

**I. - Industrie et article 66 :**

M. Jean-François Pintat, rapporteur spécial (rapport n° 88, annexe 16) ; M. Francisque Collomb, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (Industrie, avis n° 90, tome IV) ; M. Roland Grimaldi, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (Energie, avis n° 90, tome V).

**II. - Aménagement du territoire :**

M. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial (rapport n° 88, annexe 17) ; M. Jean Puech, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 90, tome X).

**Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires pour le projet de loi de finances pour 1989**

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1989 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

**Délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère**

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère est fixé, à la veille du jour prévu pour la discussion à dix-sept heures.

**Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1989**

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1989 est fixé au mercredi 7 décembre 1988, à dix-sept heures.

Mes chers collègues, j'observe qu'il est zéro heure une et que, en conséquence, ce n'est pas après-demain, mais demain que le Sénat siégera avec l'ordre du jour dont je viens de vous donner lecture.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

*(La séance est levée le dimanche 4 décembre 1988, à zéro heure une.)*

*Le Directeur adjoint  
du service du compte rendu sténographique,  
JACQUES CASSIN*